III.5. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La Zone d'Implantation Potentielle, scindée en deux parties comme le montre le bloc-diagramme-suivant, se situe à l'interface de plusieurs communes limitrophes : Saumeray, Bouville, Ermenonville-la-Petite et Charonville. Le relief très peu prononcé de la Beauce se retrouve ici avec des amplitudes relativement faibles à la fois dans la partie nord, où l'altitude minimale est de 140 m et l'altitude maximale de 152 m, et dans la partie sud, où le minimum est de 138 m et le maximum de 146 m. La Zone d'Implantation Potentielle sud est bordée au sud par la vallée du Loir tandis que la Zone d'Implantation Potentielle nord est traversée par la Vallée de Paray, petit cours d'eau affluent du Loir. Le relief des alentours de la Zone d'Implantation Potentielle reste globalement plat avec de légères ondulations au niveau des vallées, ce qui place le site de projet dans une situation bien visible.

La surface globale de la Zone d'Implantation Potentielle est de 601,3 ha, répartis entre la partie nord (321,6 ha) et la partie sud (279,7 ha). La partie sud est constituée quasi uniquement de vastes parcelles agricoles. Trois petits boisements résiduels sont présents au sud de son périmètre, et annoncent la vallée du Loir, bien plus boisée, à quelques centaines de mètres de sa limite sud. Une très légère butte marque le centre de cette partie du site de projet, qui est également traversée dans sa pointe nord-est par un ruisseau affluent du Loir. Le tracé de la route départementale 28 (RD 28) passe également dans la Zone d'Implantation Potentielle sud, et marque en partie la limite nord-est.

À 700 m au nord, l'autre partie du site de projet est plus contrastée. Sa moitié sud est également marquée par de grands champs cultivés, et traversée par la RD 154 reliant les hameaux d'Ecurolles et Genarville. Le ruisseau la Vallée de Paray coule dans la moitié nord, apportant une légère variation de relief. Sur sa rive nord, plusieurs îlots boisés de bonne taille suivent son cours et apportent des repères visuels

Le caractère très ouvert du paysage de la Beauce occasionne des vues franches sur les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la majorité des lieux de vie proche et jusqu'à bonne distance. La vallée du Loir, au sud, est un lieu de promenade et d'activités touristiques, avec notamment le passage des GR 35 et GR 655 et est particulièrement sensible vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.

Plusieurs photographies sont utilisées pour illustrer le site, ses ambiances, et « donner à voir » son paysage : celles-ci sont localisées sur la carte suivante.

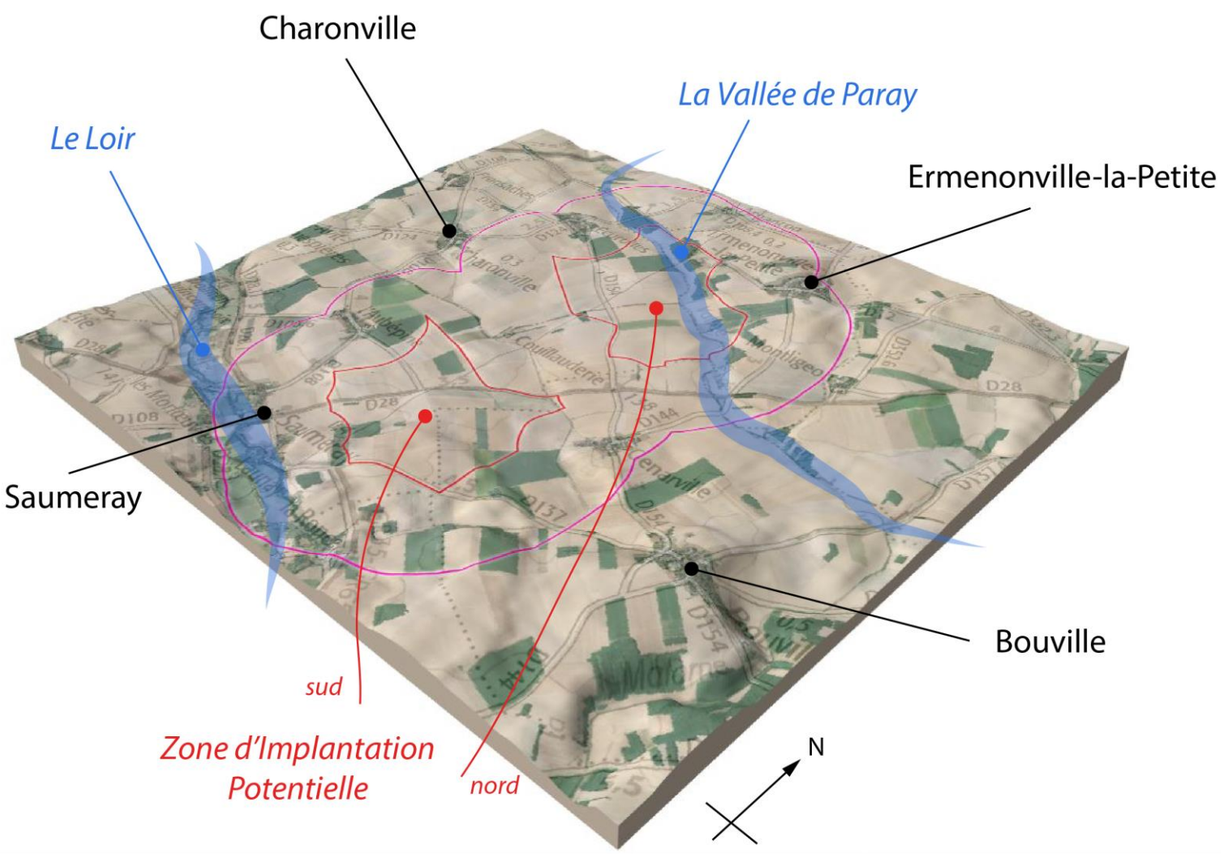

Figure 15: Bloc-diagramme à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle (exagération verticale x10)

Photo 79 : Depuis le sud du site de projet seuls deux petits boisements viennent ponctuer l'horizontalité du paysage.

Photo 80 : La RD 28 à l'intérieur de la Zone d'Implantation Potentielle sud offre une perspective vers Saumeray et la vallée du Loir.

Photo 81 : Une desserte locale dans la partie sud du site de projet avec le hameau de l'Aubépine à l'horizon.

Photo 82 : Le paysage dégagé en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis Bouville

Photo 83 : Perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sud, couverte de vastes champs

Photo 84 : À la sortie d'Écurolles, le contexte légèrement plus boisé de la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle se détache à l'horizon.

Photo 85 : La RD 12 marque la limite nord de Zone d'Implantation Potentielle nord et traverse plusieurs petits boisements.

Photo 86 : Depuis le nord de la zone d'étude, les boisements dessinent en pointillé le cours de la Vallée de Paray.

Photo 87 : Depuis Genarville, la Zone d'Implantation Potentielle sud s'étend jusqu'aux abords du hameau de l'Aubépine en face.

Photo 88 : L'environnement très ouvert et dégagé de la Zone d'Implantation Potentielle sud depuis le hameau de l'Aubépine.

Photo 89 : Depuis la sortie nord-est de Charonville, les vastes étendues découvertes des parties sud et nord de la Zone d'Implantation Potentielle sont visibles

AEPE Gingko

Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 42 : Le paysage de la Zone d'Implantation Potentielle

III.6. L'EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

La carte de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée présentée ci-après nous montre que le territoire semblait déjà dans l'ensemble peu boisé au XVIIIème siècle. Néanmoins, la distinction entre la plaine de la Beauce à l'est et le Perche Gouët plus boisé à l'ouest est bien visible. Le réseau hydrographique est clairement représenté, et l'on remarque le caractère plus densément irrigué du Perche Gouët. Les principaux lieux de vie figurent également sur ce document, avec des orthographes légèrement différentes (« Saumerai », « Houßay » …). Le tracé de l'actuelle RN 10 dans la moitié est du territoire est également visible sous le nom de « Chemin de Châteaudun ». De même, entre Bailleau-le-Pin et Illiers-Combray, le tracé de l'actuelle RD 910 apparaît sur la carte de Cassini.

La carte d'État-Major, élaborée au XIXème siècle apporte quant à elle une plus grande précision dans la représentation des éléments géographiques. Ainsi, les lieux de vie apparaissent de façon plus nette, représentés par leur taille, et le réseau d'axes de communication apparaît clairement. La RN 10 y figure notamment avec un tracé très rectiligne, sous le nom de « Route de Tours à Paris ». Même si le territoire apparaît toujours peu boisé, on remarque que certains éléments arborés apparaissent, alors qu'ils n'existent plus aujourd'hui. C'est notamment le cas des bois de Fresnay et d'Alou de part et d'autre de Meslay-le-Vidame à l'est du territoire.

La comparaison de photographies aériennes anciennes nous montre que la structure générale du territoire aux alentours de la Zone d'Implantation Potentielle a peu évolué sur une période d'environ 50 ans. Les quelques boisements présents en 1963 le sont pour la plupart encore de nos jours, ce qui est notable autour de la vallée du Loir et au nord de la Zone d'Implantation Potentielle nord. Le caractère ouvert de ce paysage de plaine semble donc être déjà présent au milieu du XXème siècle. La trame bâtie a également peu évolué, avec quelques constructions nouvelles à la marge des lieux de vie.

La différence notable que laissent apparaître ces trois photographies est l'évolution de la taille des parcelles. En 1963, le parcellaire est très découpé et fait apparaître sur la photographie aérienne une mosaïque de petits champs. En 1983, la taille des parcelles évolue et s'agrandit légèrement, notamment au niveau de la Zone d'Implantation Potentielle sud. Enfin, la situation actuelle montre des parcelles agricoles de taille bien plus importante. Cette évolution va de pair avec le remembrement agricole et la modernisation des pratiques d'une agriculture devenue intensive dans la région (mécanisation et recherche de rendement maximal).

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le motif éolien s'est développé à partir de 2006, avec la construction du parc éolien de Bonneval, suivi par celui du Canton de Bonneval en 2009. Tous les autres parcs en exploitation ont été construits plus récemment, à partir de 2016. La figure de l'éolienne est donc présente sur ce territoire depuis une quinzaine d'années. Elle est d'ailleurs devenue un élément de communication, d'illustration du territoire.

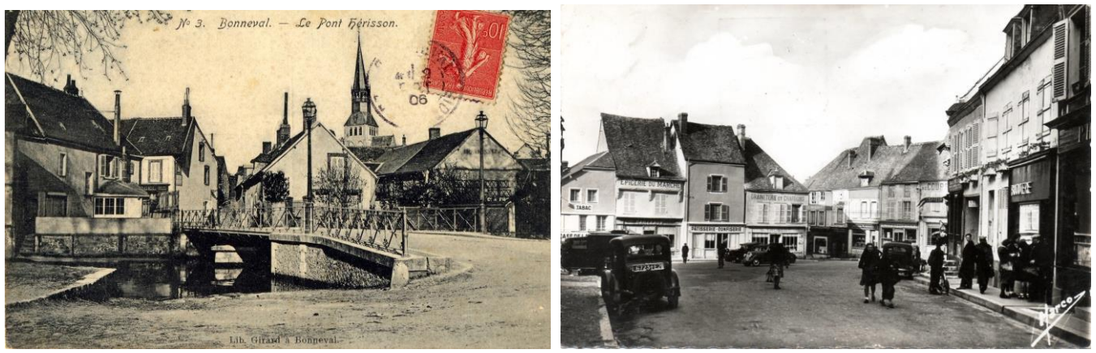

Photo 90: Bonneval et Illiers-Combray, cartes postales anciennes

Photo 91: Les éoliennes comme élément de communication sur le territoire (source : Maison du Tourisme Cœur de Beauce)

L'étude de cartes anciennes et la comparaison de photographies aériennes permet de mettre en évidence une structuration du territoire héritée du passé, autant au niveau de l'emplacement des différents éléments (bourgs, axes de communication, boisement) que concernant la morphologie du paysage, plaine céréalière depuis longtemps. Dans le cadre de l'extension du projet « Les Prieurés », cette organisation ancrée historiquement devra être préservée, en maintenant au maximum tous les éléments présents (axes, boisements, bâti…).

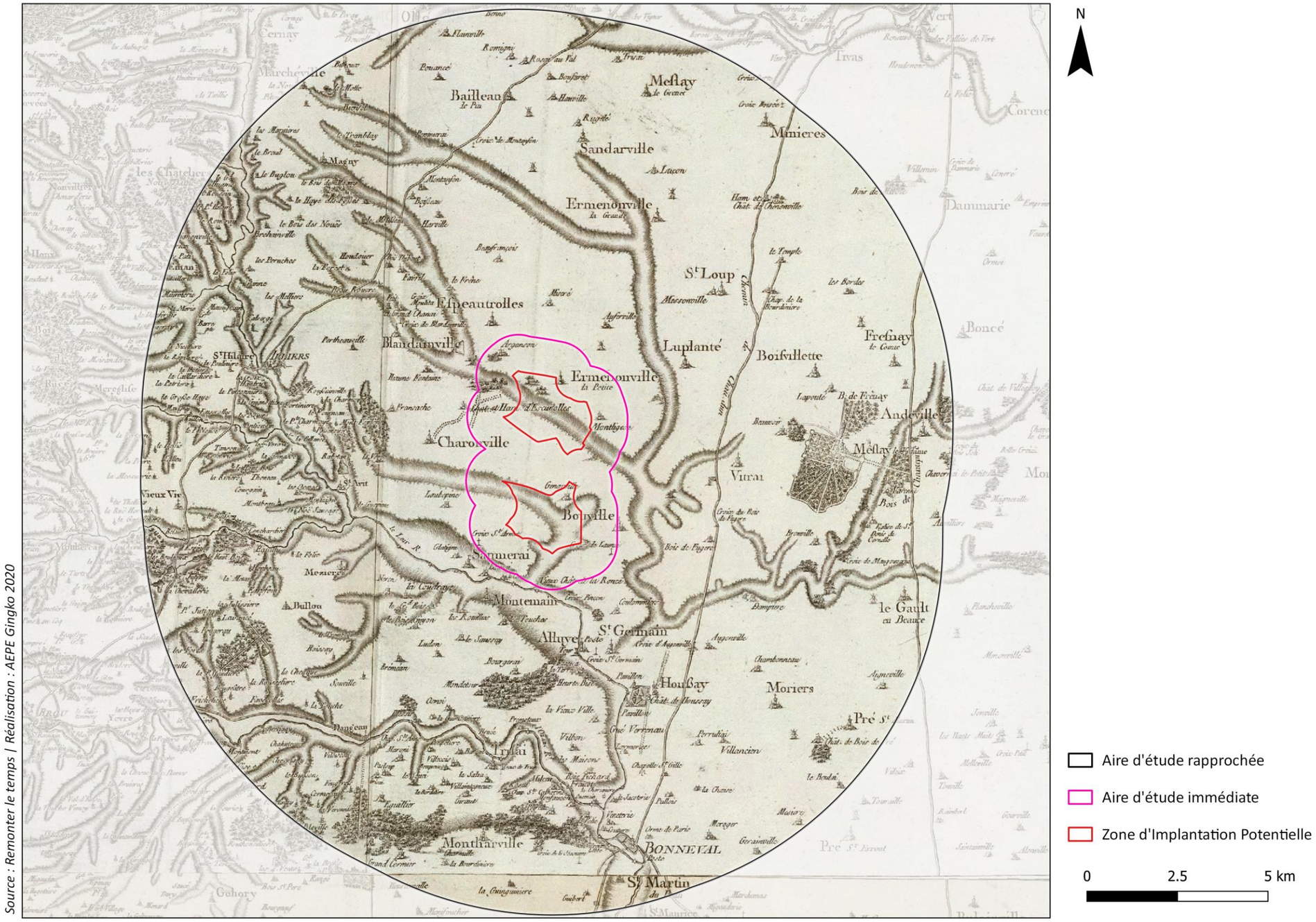

La carte de Cassini (XVIIIème siècle)

Carte 43 : L'évolution des paysages – Les cartes de Cassini (XVIIème siècle)

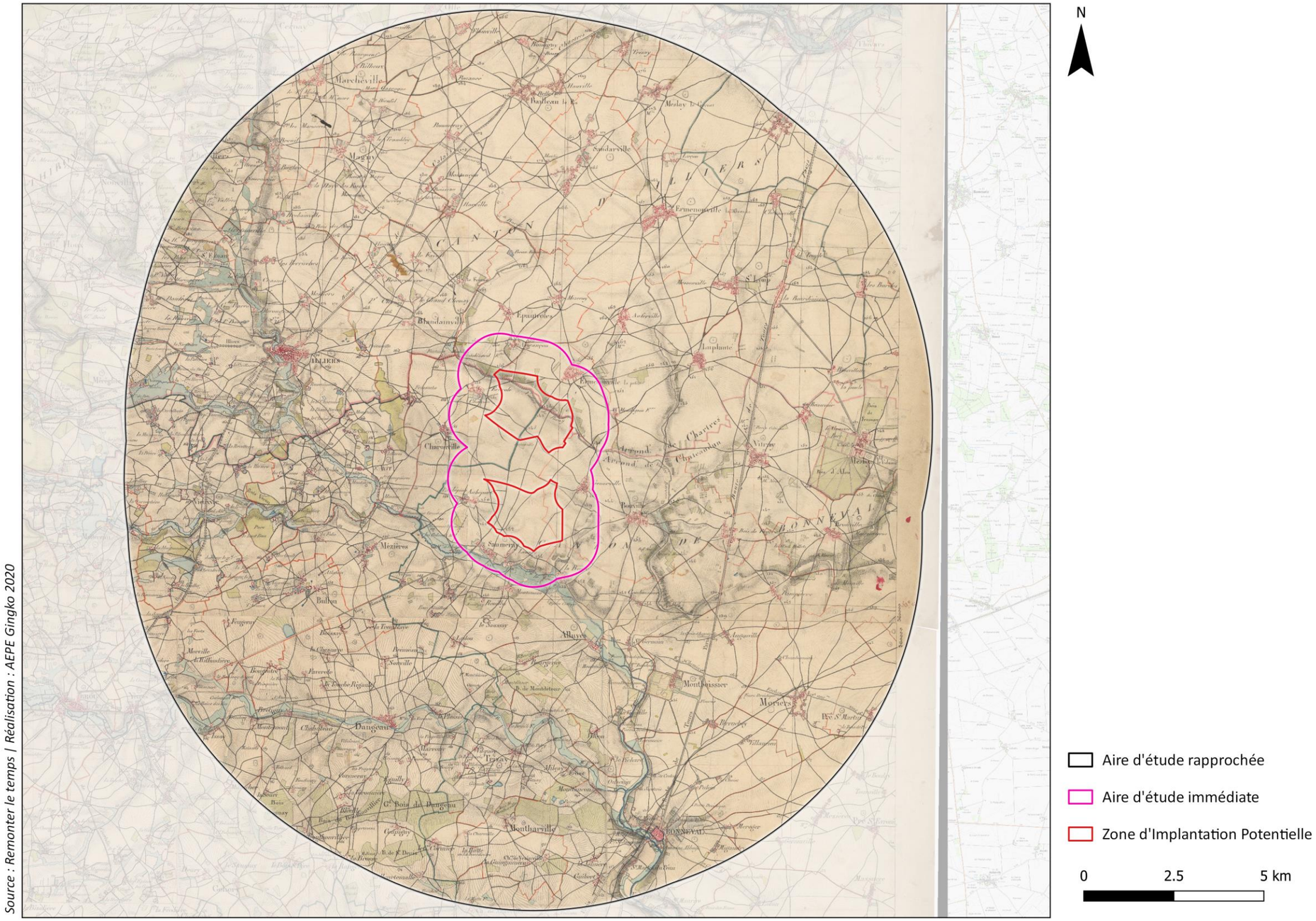

AEPE Gingko

La carte d'Etat-Major (XIXème siècle)

Carte 44 : L'évolution des paysages – Les cartes d'État-Major (XIXème siècle)

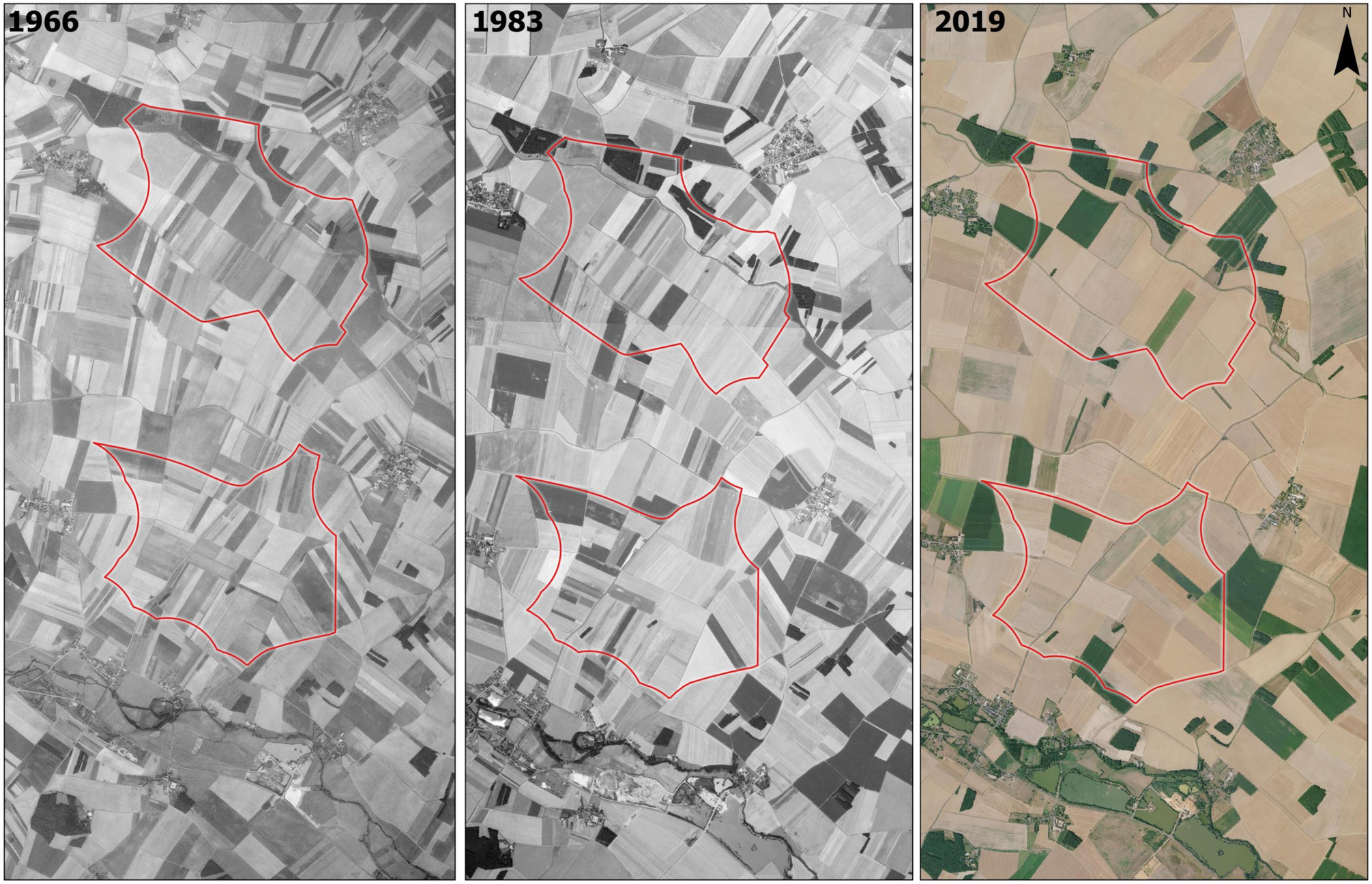

Source : Remonter le temps | Réalisation : AEPE Gingko 2020

Comparaison de photographies aériennes anciennes

Zone d'Implantation Potentielle

0 0.5 1 km

Carte 45 : L'évolution des paysages – La comparaison de photographies aériennes anciennes

III.7. L'ANALYSE PATRIMONIALE

III.7.1. LES SITES UNESCO

Instaurée par l'UNESCO depuis 1972, la Liste du patrimoine mondial comporte 1121 biens répartis dans 167 états constituant le patrimoine culturel et naturel que le comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

La cathédrale de Chartres est inscrite depuis 1979 sur cette liste pour plusieurs critères parmi lesquels son unité architecturale, son influence sur le développement de l'art gothique en Europe et sa valeur symbolique. Érigée entre le XIIème et le XIIème siècle, elle représente un lieu de pèlerinage majeur de l'Europe médiévale. D'une hauteur maximale de 115 m, elle domine la ville et sa silhouette caractéristique est visible à grande distance depuis les vastes étendues agricoles de la Beauce.

Au sujet de la cathédrale, le *schéma départemental éolien d'Eure-et-Loir* (2008) indique les éléments suivants :

« La cathédrale de Chartres est un monument historique emblématique du département, à la renommée internationale. Elle est d'ailleurs inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. La silhouette de l'édifice ou de ses flèches, visible de très loin, constitue le référent culturel que l'on cherche instinctivement à localiser à l'approche de Chartres. Un parc éolien construit en premier plan d'une vue lointaine sur la cathédrale aurait des conséquences inacceptables. Il tendrait à annuler la capacité de la silhouette de la cathédrale à focaliser le regard et à constituer une référence symbolique majeure du paysage de la Beauce chartraine. Pour cette raison, aucun projet éolien ne devra être en situation de concurrence visuelle avec une vue lointaine sur la cathédrale ou ses flèches. L'application de ce principe conduit à identifier les zones de sensibilité suivantes :

- *Zone de sensibilité majeure : les cônes des vues recensés pour le projet de directive paysagère et par extension le périmètre des communes concernées. Dans ces zones, l'implantation d'éoliennes est impossible.*

- *Zone de sensibilité forte : un rayon de 23 km autour de la cathédrale, représentant une zone d'alerte. Ce rayon correspond aux vues les plus lointaines sur la cathédrale identifiées par les services de l'État, au-delà des cônes des vue majeures. Un projet éolien ne pourrait être autorisé dans cette zone que s'il était prouvé qu'il n'est nulle part en situation de covisibilité avec la cathédrale de Chartres. »*

La Zone d'Implantation Potentielle, située à environ 20 km de la cathédrale, est en partie incluse dans la « zone de sensibilité forte » de 23 km de rayon autour de la cathédrale, définie par le Schéma départemental éolien d'Eure-et-Loir. Aucune vue lointaine n'est cependant identifiée au sud de la Zone d'Implantation Potentielle, ne permettant pas de situation de covisibilité avec le monument.

Le document *Directive de protection et de mise en valeur des paysages – Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres (2019),* visant à protéger son environnement et notamment à préserver les vues lointaines, est en cours d'élaboration mais ne s'applique pas encore. Cette directive, plus récente que le schéma départemental cité plus haut, recense de façon exhaustive les cônes de vues et vues majeures sur la cathédrale de Chartres. Au sujet du présent dossier, la carte suivante montre que **la Zone d'Implantation Potentielle se trouve en dehors du périmètre d'application de cette directive**. Aucune vue majeure et aucun cône de vue concernant la Zone d'Implantation Potentielle n'est donc identifié dans le cadre de la directive.

Située en plein centre de Chartres, la visibilité en direction du site de projet depuis ses abords est inexistante. En revanche, depuis la tour nord, un large panorama ouvert au public permet d'observer le paysage et ouvre une perspective lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle située à environ 20 km. En raison de l'environnement très dégagé et de la quasi-absence de relief de la plaine beauceronne, la zone d'étude est donc potentiellement perceptible depuis la cathédrale de Chartres. En prenant en considération ces éléments et le caractère emblématique de la cathédrale, sa sensibilité potentielle est considérée comme **modérée.**

Le monument est également protégé au titre des monuments historiques, comme indiqué dans la suite de ce document.

Photo 92: La cathédrale de Chartres domine la ville (source tourisme28)

Photo 93: Panorama en direction de la Zone d'Implantation Potentielle depuis la tour nord de la cathédrale

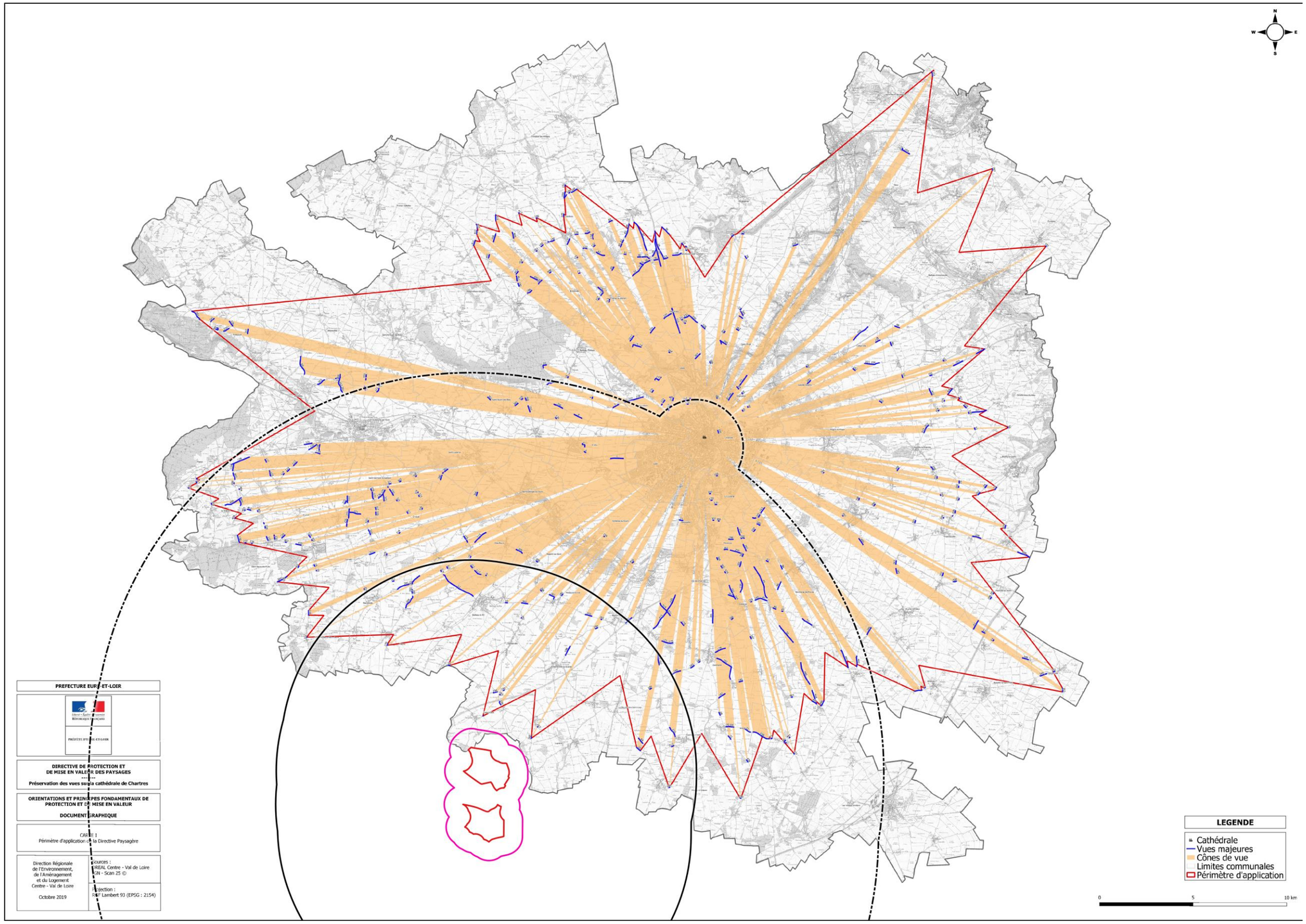

Carte 46: Emplacement des aires d'étude par rapport au périmètre d'application de la directive paysagère de la cathédrale de Chartres

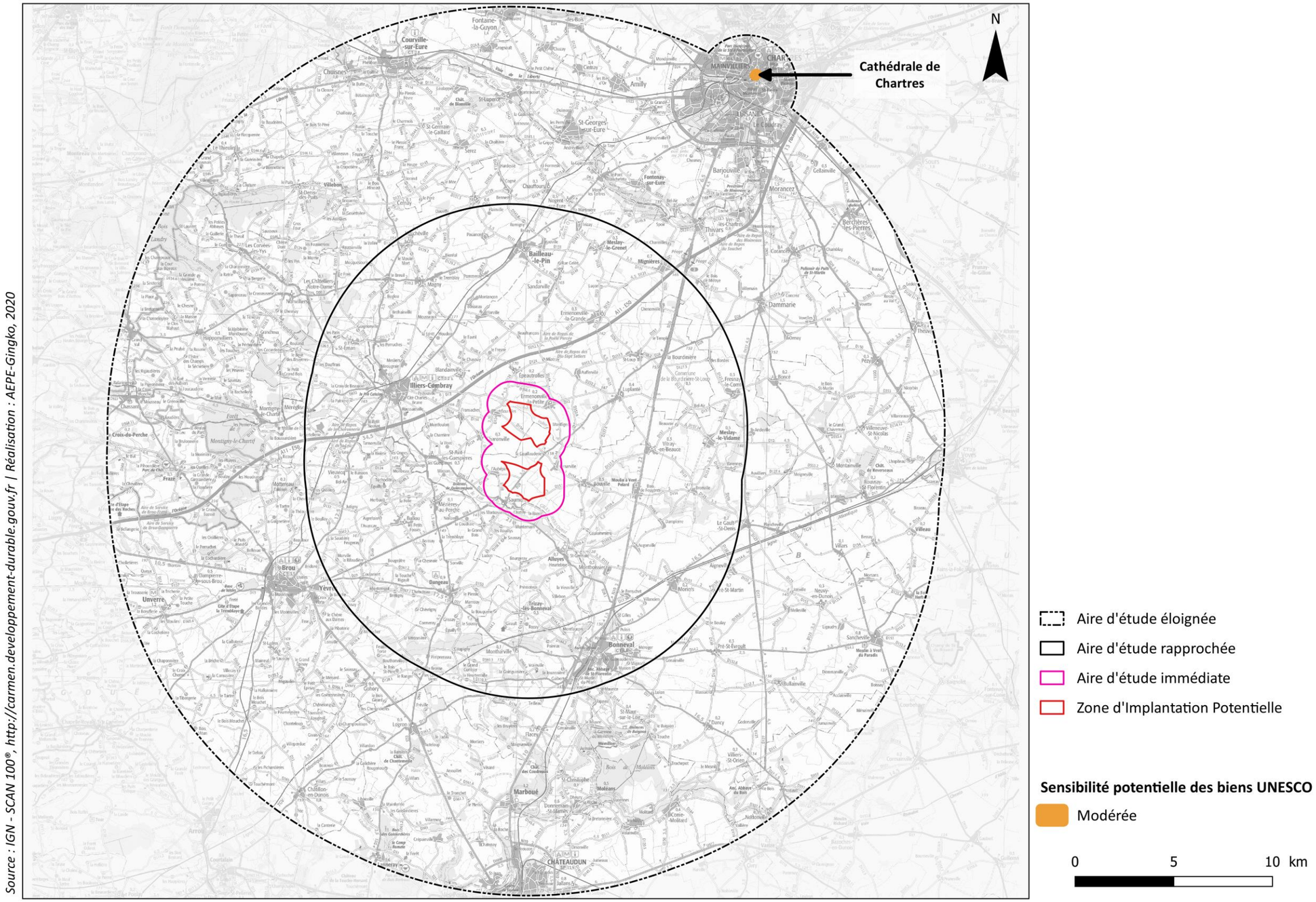

Source : IGN - SCAN 100®, http://carmen.developpement-durable.gouv.fr | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020

Sensibilité potentielle des biens UNESCO à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 47: Sensibilité potentielle des biens UNESCO à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.7.2. SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé Sites Patrimoniaux Remarquables qui succède aux trois dispositifs existants (les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés).

Les SPR sont gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP).

À ce jour, le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un plan de valorisation (PVAP). L'article 42 de la nouvelle loi sur le patrimoine prévoit que les AVAP et PSMV aujourd'hui en cours d'étude s'achèveront dans les conditions juridiques antérieures à la loi. Au jour de leur création, les AVAP deviennent des sites patrimoniaux remarquables. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la ZPPAUP applicable antérieurement.

Deux SPR sont relevés à l'échelle du territoire étudié : Illiers-Combray et Chartres.

LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE CHARTRES

Le SPR de Chartres correspond à l'ancien « secteur sauvegardé » de Chartres, qui comprend le quartier historique autour de la cathédrale Notre-Dame et de l'église Saint-Pierre. Situé à 20 km de la Zone d'Implantation Potentielle et bénéficiant d'un bâti dense au bord de l'Eure, ce secteur n'offre aucune vue significative en direction du site de projet, et sa sensibilité potentielle est considérée comme **faible.**

LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ILLIERS-COMBRAY

Le SPR d'Illiers Combray est régi par une AVAP depuis 2018, remplaçant l'ancienne ZPPAUP. Les grands enjeux patrimoniaux définis dans ce cadre sont les suivants :

- **Le maintien des éléments de patrimoine architectural** : préserver le caractère de la commune, identitaire des villages historiques de la vallée du Loir et de la Thironne, à travers la préservation du patrimoine bâti
- **La préservation de la richesse paysagère et de ses différents supports** : préserver la diversité des échelles paysagères (bords du Loir, vallées du Loir et de la Thironne, coteaux agricoles ou boisés,), les points de vue sur les parties historiques (dont la silhouette de l'église) et limiter l'extension (pavillonnaire ou commerciale). La cadre paysager peut-être découvert par les multiples sentiers qui parcourent le territoire.
- **Préserver le bâti par rapport aux risques naturels :** mettre en place des mesures pour éviter les risques liés au Loir (inondations, mouvements de terrain, etc.).

Le lien avec Marcel Proust, qui s'est inspiré du bourg d'Illiers pour créer le Combray imaginaire de ses romans, est une thématique transversale de ces enjeux.

Le périmètre du SPR est découpé en 6 secteurs présentant chacun des particularités différentes (Cf. carte suivante). D'après le dossier de synthèse du SPR, ces six secteurs peuvent se définir comme suit :

- **Centralité médiévale et faubourgs XIXème :** Il s'agit du centre historique d'Illiers-Combray, incluant à la fois le centre le plus ancien (Moyen-Âge) et les faubourgs jusqu'au XIXème siècle. Le bâti y est dense et continu, et le patrimoine bâti riche.
- **Écarts et domaines et leurs paysages associés :** Ce secteur concerne une partie des propriétés situées hors du tissu urbain du bourg, d'époques variées (du Moyen-Âge au XIXème siècle), ainsi que leurs jardins et parcs. Leur environnement arboré les met majoritairement à l'abri des regards.
- **Extensions d'urbanisation XIXème, XXème et XXIème :** Ce secteur regroupe les quartiers d'extension récente incluant parfois des éléments du XIXème siècle. Le bâti y est plus lâche mais reste assez dense.
- **Paysages de vallée :** Les trois vallées concernées sont ici la vallée du Loir (y compris à l'intérieur du centre ancien), celle de la Thironne et celle de la Reuse. Le paysage de ce secteur est marqué par des perceptions plutôt fermées (ripisylve des cours d'eau et haies bocagères relictuelles).
- **Paysages ouverts :** Il s'agit d'espaces de grandes cultures permettant une lecture de l'implantation des éléments au sein du SPR (écarts, clocher de l'église…).
- **Activité :** Ce secteur concerne la zone d'activité commerciale au nord-est du bourg, et vise à en limiter l'expansion.

Concernant la Zone d'Implantation Potentielle, deux types de perceptions sont ici possibles :

- les **vues ouvertes** depuis le SPR en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Celles-ci sont principalement situées sur l'est du périmètre, et sont majoritairement présentes au sein des secteurs de paysages ouverts. Pour les autres secteurs, les perceptions se situent davantage sur les franges. Au sein des secteurs urbanisés, les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont quasi inexistantes.

- les **risques de covisibilité** impliquant l'église Saint-Jacques. Depuis certains axes au nord-ouest du périmètre (RD 941, RD 352, RD 922), de tels risquent existent. Plus loin au nord-ouest, des itinéraires de randonnée situés sur des routes locales présentent également de lointains risques de covisibilité. Ceux-ci concernent en majorité la partie nord de la Zone d'Implantation Potentielle et de manière plus ponctuelle la partie sud.

Ces risques de covisibilité sont détaillés dans le tableau suivant. Pour rappel, une covisibilité directe induit la superposition de la silhouette d'un élément (ici le clocher de l'église Saint-Jacques) avec l'emprise de la zone de projet. Une covisibilité indirecte n'induit pas de superposition mais tout de même une perception simultanée en direction du clocher et de la zone de projet.

Tableau 9: Risques de covisibilité avec le SPR d'Illiers-Combray

	ZIP Nord		ZIP Sud	
	Covisibilité directe	*Covisibilité indirecte*	*Covisibilité directe*	*Covisibilité indirecte*
Sentier « le côté de Méséglise »		- Sud-ouest d'Illiers-Combray, près du lieu-dit « les Courts »		
RD 922	- Court tronçon à l'ouest du bourg - Arrivée sur Illiers-Combray	- Court tronçon à l'ouest du bourg		- Court tronçon à l'ouest du bourg
Sentier « Les Sources du Loir »	- RD 352 à l'ouest du bourg - À hauteur du hameau « Les Dauffrais », à la limite de l'aire d'étude rapprochée		- À l'ouest du croisement avec la RD 941 et la RD 926, à la limite de l'aire d'étude rapprochée	
RD 941		- Tronçon descendant en direction du bourg au nord-ouest.	- Tronçon descendant en direction du bourg au nord-ouest.	

Comme le montre la carte page suivante, les principaux secteurs de visibilité sur le SPR d'Illiers-Combray se concentrent au niveau des paysages ouverts les plus proches de la Zone d'Implantation Potentielle en dehors de la trame bâtie du bourg. Les zones à risques de covisibilité sont quant à elles situées plutôt à l'ouest d'Illiers-Combray. Toutes les autres zones non identifiées comme des secteurs potentiels de visibilité ou de covisibilité ne présentent donc pas de risque significatif vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle.

Cependant, en raison de l'existence de ces perspectives visuelles et de ces risques de covisibilité, la sensibilité potentielle globale du SPR d'Illiers-Combray est considérée comme **modérée.**

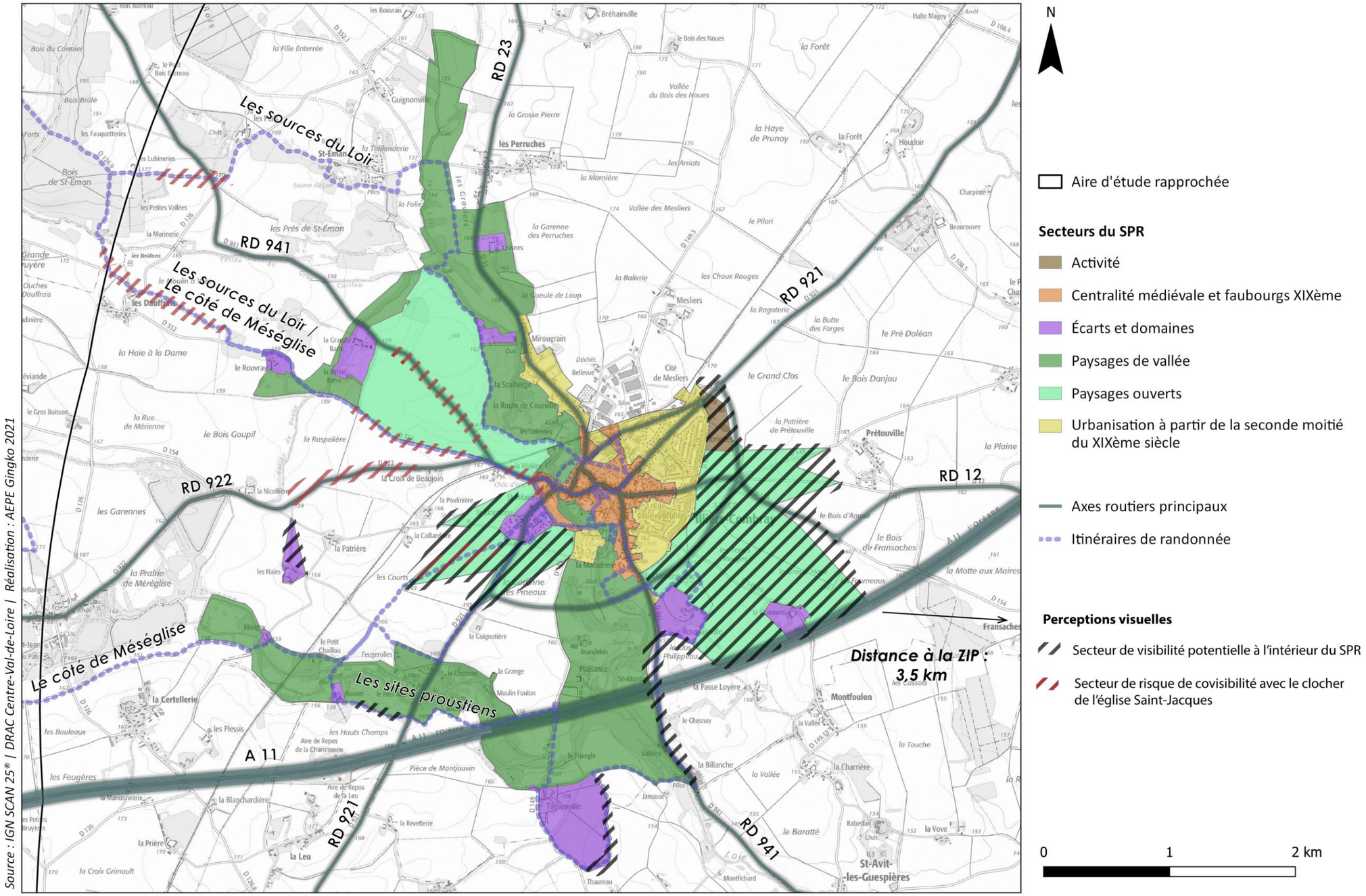

AEPE Gingko

Le site patrimonial remarquable d'Illiers Combray

Carte 48: Le site patrimonial remarquable d'Illiers-Combray

Photo 94: Le site patrimonial remarquable d'Illiers-Combray

Photo 95: Le centre-ville densément bâti

Photo 96: Depuis le nord du SPR, un risque de covisibilité avec l'église Saint-Jacques existe

Photo 97: Le sud du SPR s'ouvre vers le site d'étude

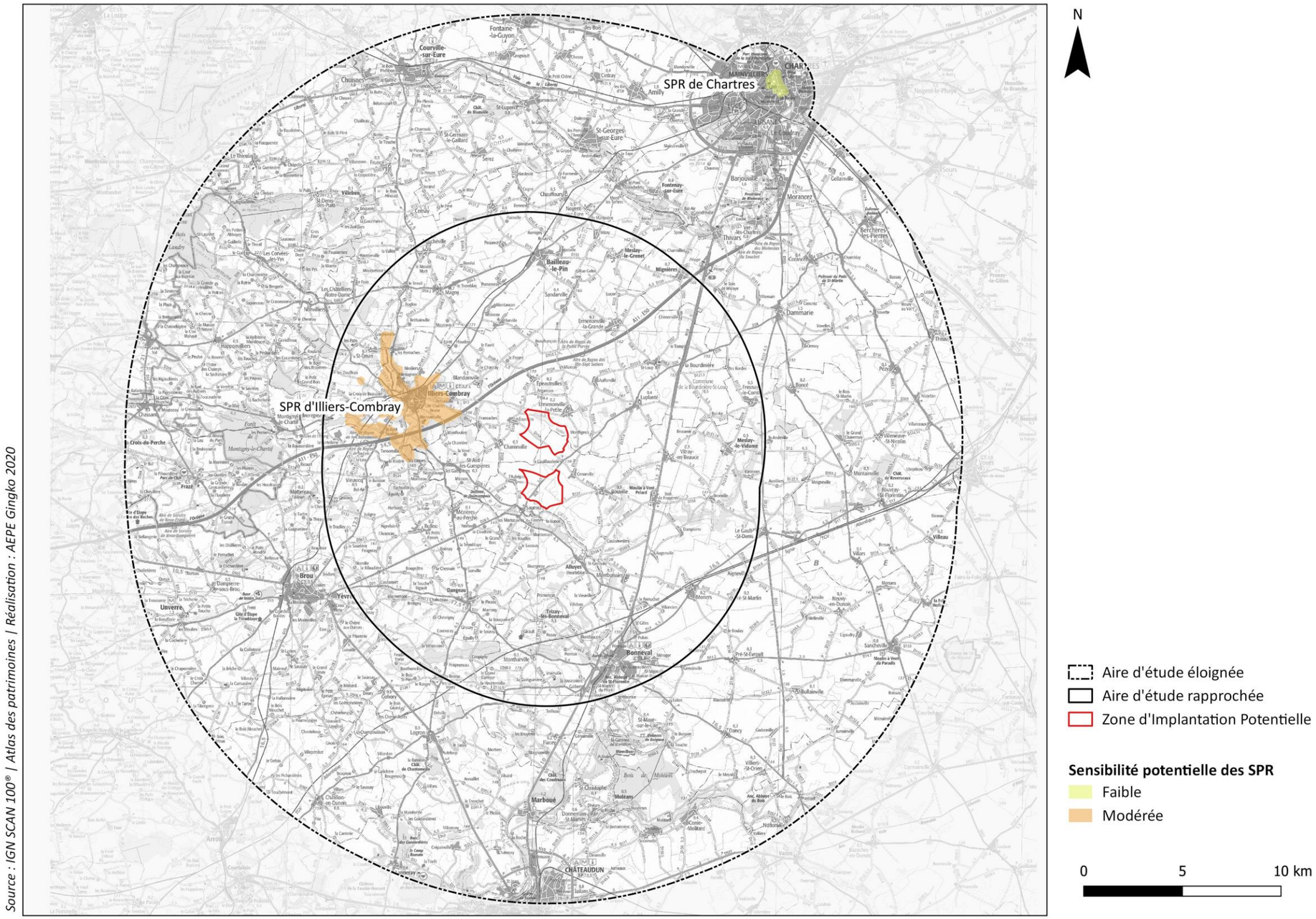

Source : IGN SCAN 100® | Atlas des patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2020

La sensibilité potentielle des sites patrimoniaux remarquables (SPR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 49 : La sensibilité potentielle des sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.7.3. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Comme l'illustrent le tableau et la carte ci-après, le territoire comprend 4 sites classés et 13 sites inscrits. Plus de la moitié d'entre eux est concentrée dans des zones urbaines, c'est-à-dire à Chartres (4 sites inscrits), Illiers-Combray (3 sites classés et 1 site inscrit) et Châteaudun (2 sites inscrits). Sur le reste du territoire, ces éléments se concentrent au sud de l'aire d'étude éloignée, à l'exception du site inscrit de la Haute Vallée de l'Eure au nord-est.

Tableau 10 : Sites classés et inscrits – Synthèse des sensibilités paysagères potentielles

Site	*Protection*	*Commune*	*Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)*	*Caractéristiques*	*Sensibilité potentielle*
Promenade de la Citadelle	Classé	Illiers-Combray	5,6	Promenade arborée en centre-ville d'Illiers-Combray. Pas de perspective possible vers le site d'étude en raison du contexte bâti et boisé.	**Faible**
Abords du Pré Catelan (inscrit)	Inscrit	Illiers-Combray	5,8	Abords du jardin du Pré Catelan, contexte bâti et végétalisé empêchant les perspectives en direction du site de projet	**Faible**
Abords du Pré Catelan (Classé)	Classé	Illiers-Combray	5,8	Abords immédiats du jardin du Pré Catelan, contexte bâti et végétalisé empêchant les perspectives en direction du site de projet	**Faible**
Pré Catelan	Classé	Illiers-Combray	5,9	Jardin créé par l'oncle de Marcel Proust. Contexte densément végétalisé masquant la visibilité vers la Zone d'Implantation Potentielle.	**Faible**
Haute Vallée de l'Eure	Inscrit	Barjouville, Fontenay-sur-Eure, Mesaly-le-Grenet, Mignières, Morancez, Nogent-sur-Eure, Saint-Georges-sur-Eure, Thivars, Ver-les-Chartres	10,8	Vallée boisée dont les coteaux forment un écran visuel en direction du site d'étude. Les risques de covisibilité sont faibles en raison des boisements denses qui la bordent et masquent l'horizon.	**Faible**
Site de Saint-Christophe	Classé	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamès, Marboué, Moléans	12,1	Site naturel autour du bourg de Saint-Christophe et de la confluence du Loir et de la Conie. Visibilité en direction du site d'étude masquée par le coteau de la vallée du Loir.	**Faible**

Site	*Protection*	*Commune*	*Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)*	*Caractéristiques*	*Sensibilité potentielle*
La boucle du Loir	Inscrit	Saint-Maur-sur-le-Loir	12,1	Site naturel englobant une boucle du Loir à proximité du village de Saint-Maur-sur-le-Loir. La visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle est masquée par le léger relief de la vallée du Loir.	**Faible**
Village de Saint-Christophe et ses abords	Inscrit	Saint-Christophe	13,6	Village situé au bord de Loir, dont la situation topographique basse et l'environnement boisé masquent les perceptions vers le site d'étude.	**Faible**
Hameau de Dheury	Inscrit	Donnemain-Saint-Mames	15,3	Hameau situé en fond de vallée dans un environnement boisé. Pas de percée visuelle vers le site de projet en raison du léger relief de la vallée du Loir.	**Faible**
Panorama du château de Châteaudun	Inscrit	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	18,3	Site naturel et urbain situé en point bas au bord du Loir. La topographie de la vallée et la distance par rapport au site de projet empêchent les perceptions depuis le périmètre du site.	**Faible**
Château de Sainte-Radegonde et son parc	Inscrit	Lanneray	19	Château situé au sein d'un parc. L'environnement densément boisé et la distance à la Zone d'Implantation Potentielle ne permet pas de visibilité en direction du site d'étude.	**Faible**
Parc du château de Bois-Bertrand	Inscrit	Lanneray	19,2	Parc arboré situé à bonne distance du site de projet. La topographie et le caractère arboré du parc masquent les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	**Faible**
Ensemble urbain de Châteaudun	Inscrit	Châteaudun	19,8	Site urbain correspondant au centre ancien de Châteaudun. Pas de perspectives significatives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle en raison d'une trame bâtie dense et d'une situation topographique basse, sauf pour le château situé sur un promontoire. Un panorama vers le nord est possible depuis la terrasse du château.	**Modérée**
Bords de l'Eure, quartier de la Foulerie	Inscrit	Chartres	20,1	Quartier de Chartres situé dans un contexte urbain dense masquant toute perspective en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.	**Faible**
Abords de la porte Guillaume, pont du Bouju et tertre de la Poissonerie	Inscrit	Chartres	20,2	Partie historique du centre de Chartres, située à proximité de l'Eure. La situation topographique en fond de vallée et le contexte urbain dense empêchent les perspectives.	**Faible**
Bords de l'Eure, quartier de la Tannerie	Inscrit	Chartres	20,3	Quartier ancien situé au bord de l'Eure. Contexte urbain dense masquant les vues.	**Faible**
Jardin sous la terrasse de l'ancien évêché	Inscrit	Chartres	20,4	Jardin situé en centre-ville de Chartres. Perspectives masquées par le contexte urbain dense.	**Faible**

ENSEMBLE URBAIN DE CHATEAUDUN

Le site « Ensemble urbain de Châteaudun », inscrit par arrêté en 1948, est articulé autour du centre ancien de la ville de Châteaudun. Il s'agit d'un environnement bâti permettant peu de vues vers l'extérieur du bourg. De plus, en raison de la distance séparant cet élément de la ZIP, les vues vers celle-ci ne sont pas significatives. Néanmoins, cet ensemble urbain est dominé par le château qui permet un large panorama en direction du site de projet, permettant de potentielles vues lointaines.

Photo 98 : Vue lointaine vers le nord depuis la terrasse du château de Châteaudun.

Par conséquent, la sensibilité potentielle du site inscrit ensemble urbain de Châteaudun est considérée comme **modérée.**

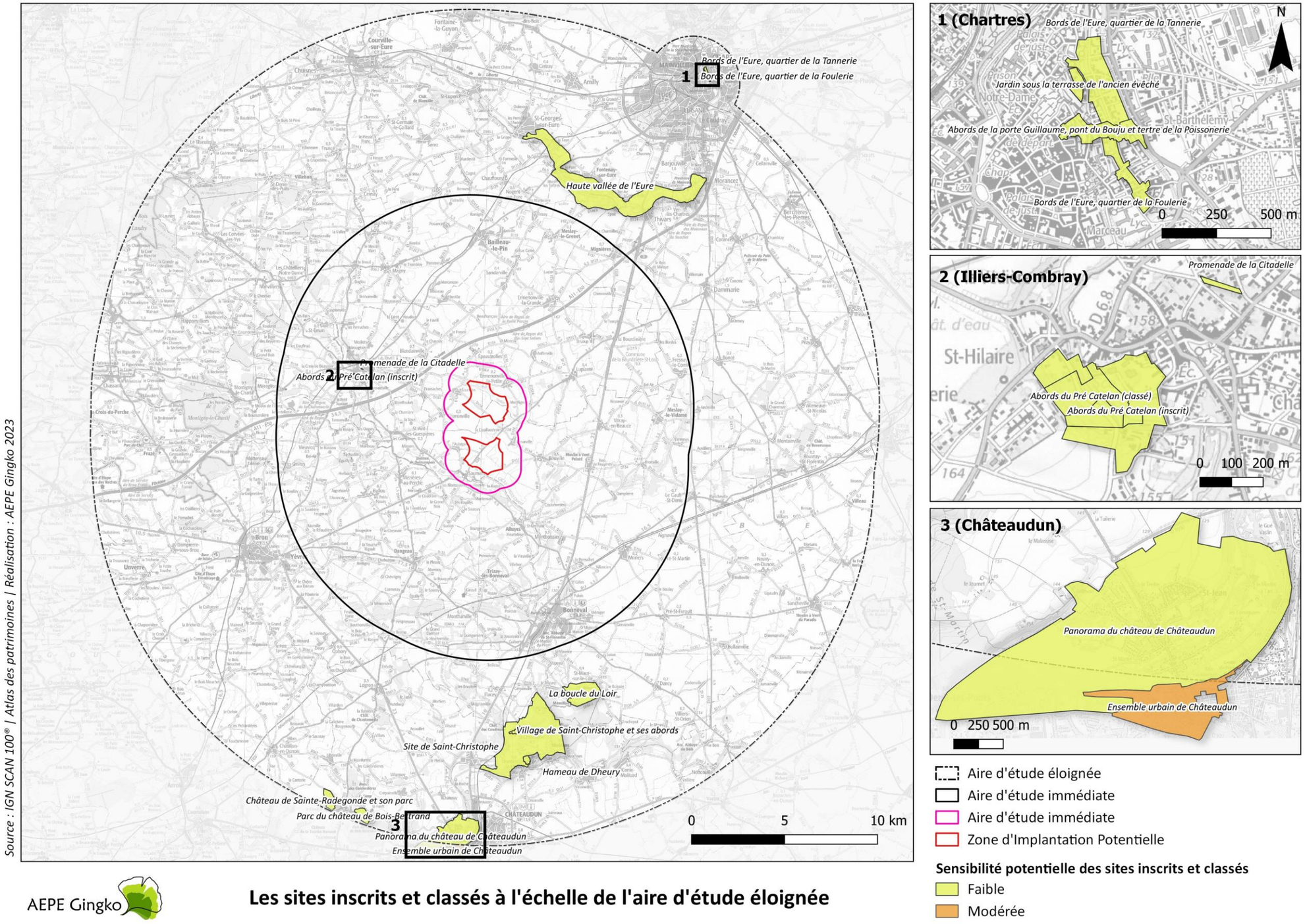

Les sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 50 : Les sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

III.7.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants…) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

III.7.4.1. LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DE LA SENSIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle a été mise en place, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. tableau relatif à l'analyse multi-critères des monuments historiques répertoriés). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritères. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. Les critères sont détaillés ci-après :

- Distance (/6) : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.
  - Plus de 10 km : 0
  - Entre 3 et 10 km : 3
  - Moins de 3 km : 6
- Situation topographique (/4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.
  - Situation en point bas : 0
  - Situation intermédiaire : 2
  - Situation en point haut : 4
- Environnement immédiat (/4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé le risque est plus grand.
  - Végétation ou habitat dense : 0
  - Bocage : 2
  - Espace ouvert : 4
- Hauteur du monument (/2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.
  - < 2 m : 0
  - 2 – 6 m : 1
  - > 6 m : 2
- Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.
  - NON : 0
  - OUI : 2
- Ouverture au public (/2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.
  - Non (uniquement usage privé) : 1
  - Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

III.7.4.2. LES RESULTATS DE L'EVALUATION MULTI-CRITERES

Cette évaluation multi-critères permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle vis-à-vis du projet. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

La carte suivante présente l'ensemble des 113 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (52 classés, partiellement classés ou partiellement inscrits-classés et 61 inscrits ou partiellement inscrits).

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers (cf. ci-après). La répartition de ces monuments dans les différentes aires d'étude est la suivante : 29 monuments historiques au sein de l'aire d'étude rapprochée et 84 au sein de l'aire d'étude éloignée. Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques considérés comme potentiellement sensibles.

Les monuments historiques ressortant de cette analyse font ensuite l'objet d'une étude spécifique afin d'évaluer les zones présentant des risques de visibilité ou de covisibilité (abords des monuments, espaces depuis lesquels la silhouette du monument est perceptible…). Ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet (faible, moyenne ou forte). Les monuments historiques ressortant avec un niveau de sensibilité moyenne ou forte seront ensuite étudiés finement pour déterminer les éventuels impacts liés aux éoliennes envisagées (cf. partie relative aux effets du projet).

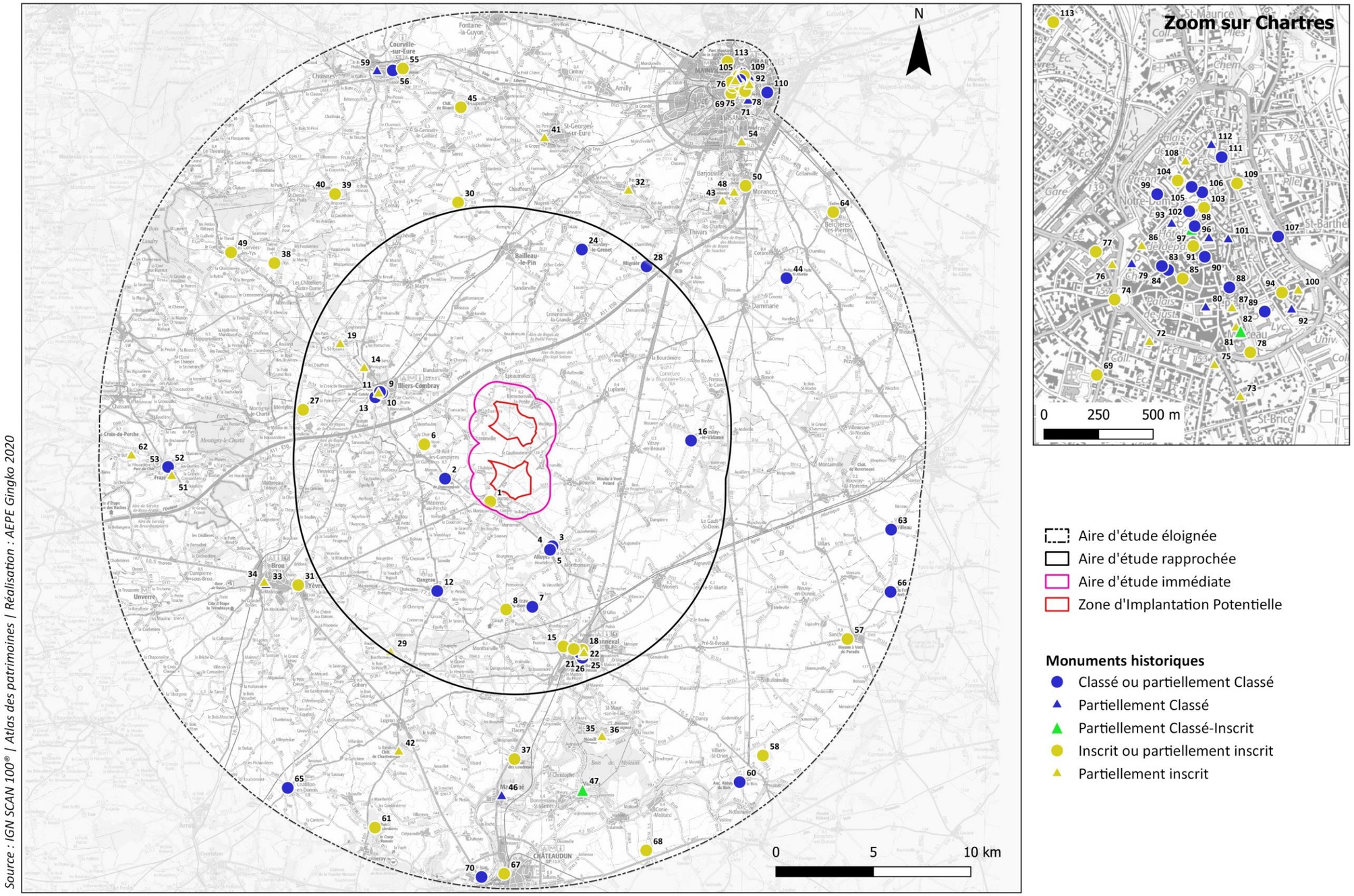

Source : IGN SCAN 100® | Atlas des patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2020

Les monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 51 : Les monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Légende :

Monument historique ressortant de l'analyse multi-critères (note de sensibilité supérieure ou égale à 10)

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle [ZIP] (km)	Monument historique	Commune	Protection	Catégorie	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la ZIP et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité potentielle (/20 points)
1	**0,7**	Église Saint-Jean-Baptiste	Saumeray	Inscrit	*architecture religieuse*	6	2	0	2	2	2	**14**
2	**2,3**	Dolmen de Quincampoix	Saint-Avit-les-Guespières	Classé	*architecture funéraire - commémorative - votive*	6	2	2	1	0	1	**12**
3	**2,9**	Église Notre-Dame	Alluyes	Classé	*architecture religieuse*	6	2	0	2	1	2	**13**
4	**3,0**	Château d'Alluyes	Alluyes	Inscrit	*architecture domestique*	3	2	0	2	2	1	**10**
5	**3,0**	Château d'Alluyes	Alluyes	Classé	*architecture domestique*	3	2	0	2	2	1	**10**
6	**3,4**	Domaine de Rabestan	Saint-Avit-les-Guespières	Inscrit	*architecture domestique*	3	2	2	2	0	1	**10**
7	**5,6**	Dolmen dit Pierre de Villebon ou de Beaumont	Trizay-lès-Bonneval	Classé	*architecture funéraire - commémorative - votive*	3	2	2	1	0	1	**9**
8	**5,7**	Église Saint-Martin	Trizay-lès-Bonneval	Inscrit	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
9	**5,7**	Église paroissiale Saint-Jacques	Illiers-Combray	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	2	2	**11**
10	**5,9**	Maison dite de Tante Léonie	Illiers-Combray	Classé	*architecture domestique*	3	2	0	2	0	2	**9**
11	**5,9**	Château (ancien)	Illiers-Combray	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	3	2	2	1	0	1	**9**
12	**6,0**	Église paroissiale Saint-Pierre	Dangeau	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	2	2	**11**
13	**6,0**	Jardin du Pré-Catelan	Illiers-Combray	Classé	*architecture de jardin*	3	2	0	0	0	2	**7**
14	**6,9**	Manoir de Mirougrain	Illiers-Combray	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	3	2	0	2	0	1	**8**
15	**7,9**	Moulin de Couture	Bonneval	Inscrit	*architecture industrielle*	3	2	0	2	0	1	**8**
16	**8,0**	Église Saint-Etienne	Meslay-le-Vidame	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
17	**8,2**	Fortifications (vestiges)	Bonneval	Inscrit	*architecture militaire*	3	2	0	2	0	2	**9**
18	**8,4**	Cave d'une maison gothique	Bonneval	Inscrit		3	2	0	0	0	1	**6**
19	**8,5**	Église Saint-Eman	Saint-Éman	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
20	**8,5**	Justice de Paix (ancienne)	Bonneval	Classé	*architecture judiciaire - pénitentiaire - de police*	3	2	0	2	0	2	**9**
21	**8,6**	Église Notre-Dame	Bonneval	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
22	**8,6**	Maison	Bonneval	Inscrit		3	2	0	2	0	1	**8**
23	**8,6**	Maison médiévale	Bonneval	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	3	2	0	2	0	1	**8**

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle [ZIP] (km)	Monument historique	Commune	Protection	Catégorie	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la ZIP et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité potentielle (/20 points)
24	**8,6**	Église Saint-Orien	Meslay-le-Grenet	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
25	**8,7**	Maison médiévale	Bonneval	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	3	2	0	2	0	1	**8**
26	**8,8**	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	Bonneval	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	2	0	2	**9**
27	**9,6**	Château de Méréglise	Méréglise	Inscrit	*architecture domestique*	3	2	0	2	0	1	**8**
28	**9,7**	Chapelle dite des Trois-Maries	Mignières	Classé	*architecture religieuse*	3	2	0	1	0	2	**8**
29	**10,0**	Château de Bouthonvilliers	Dangeau	Partiellement inscrit		3	2	0	2	0	1	**8**
30	**10,4**	Ferme	Ollé	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	2	1	0	1	**6**
31	**11,1**	Église Notre-Dame	Yèvres	Inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
32	**12,4**	Église paroissiale Saint-Séverin	Fontenay-sur-Eure	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
33	**12,6**	Maison en pans de bois	Brou	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
34	**12,7**	Maison à pans de bois	Brou	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
35	**13,0**	Domaine de Mémillon	Saint-Maur-sur-le-Loir	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	4	2	2	0	1	**9**
36	**13,1**	Domaine de Mémillon	Saint-Maur-sur-le-Loir	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	4	2	2	0	1	**9**
37	**13,3**	Château des Coudreaux	Marboué	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
38	**13,4**	Église Saint-Pierre	Corvées-les-Yys	Inscrit	*architecture religieuse*	0	4	2	2	0	2	**10**
39	**13,5**	Château de Villebon	Villebon	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	2	2	0	2	**8**
40	**13,6**	Château de Villebon	Villebon	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	2	2	0	2	**8**
41	**13,7**	Église Saint-Georges	Saint-Georges-sur-Eure	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
42	**14,3**	Château de Chantemesle	Logron	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
43	**14,7**	Ancienne abbaye de l'Eau	Ver-lès-Chartres	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	0	2	2	2	0	1	**7**
44	**14,8**	Polissoir dit Pinte de Saint-Martin	Corancez	Classé	*architecture artisanale*	0	2	4	0	0	2	**8**
45	**15,2**	Château de Blanville	Saint-Luperce	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	2	**6**
46	**15,3**	Église Saint-Pierre	Marboué	Partiellement Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
47	**15,3**	Château de Moléans	Moléans	Partiellement Classé-Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	2	**6**
48	**15,5**	Prestrière de Moineaux	Barjouville	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
49	**15,6**	Église Saint-Georges	Corvées-les-Yys	Inscrit	*architecture religieuse*	0	4	0	2	0	2	**8**

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle [ZIP] (km)	Monument historique	Commune	Protection	Catégorie	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la ZIP et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité potentielle (/20 points)
50	**16,1**	Dolmen dit La Pierre qui Tourne	Morancez	Inscrit	*architecture funéraire - commémorative - votive*	0	2	0	0	0	2	**4**
51	**16,3**	Manoir du Châtelier	Frazé	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
52	**16,4**	Église paroissiale Notre-Dame	Frazé	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
53	**16,5**	Château et parc	Frazé	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	2	**6**
54	**17,7**	Séminaire des Barbelés	Coudray	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	1	0	2	**5**
55	**17,8**	Eolienne	Courville-sur-Eure	Inscrit	*architecture agricole*	0	2	2	2	0	2	**8**
56	**17,8**	Église Saint-Pierre	Courville-sur-Eure	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
57	**17,9**	Moulin à vent du Paradis	Sancheville	Inscrit	*architecture artisanale*	0	2	4	2	0	2	**10**
58	**18,0**	Château de la Brosse	Nottonville	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
59	**18,0**	Hôpital	Courville-sur-Eure	Partiellement Classé	*architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale*	0	2	0	2	0	1	**5**
60	**18,3**	Abbaye du Bois (ancienne)	Nottonville	Classé	*architecture religieuse*	0	2	2	2	0	2	**8**
61	**18,3**	Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain	Lanneray	Inscrit	*catégorie non connue*	0	2	0	0	0	1	**3**
62	**18,3**	Manoir du Cormier	Frazé	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
63	**18,6**	Église Saint-Jean	Villeau	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
64	**18,7**	Eolienne Bollée	Berchères-les-Pierres	Inscrit	*architecture agricole*	0	2	0	2	0	2	**6**
65	**18,7**	Église Saint-Hilaire	Châtillon-en-Dunois	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
66	**19,1**	Église de la Folie-Herbault	Eole-en-Beauce	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
67	**19,2**	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière (ancienne commanderie du Temple)	Châteaudun	Inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
68	**19,2**	Dolmen sous tumulus	Lutz-en-Dunois	Inscrit	*architecture funéraire - commémorative - votive*	0	2	4	0	0	1	**7**
69	**19,4**	Centre hospitalier | conciergerie	Chartres	Inscrit	*architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale*	0	2	0	1	0	1	**4**
70	**19,4**	Église Saint-Jean-de-la-Chaîne	Châteaudun	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
71	**19,6**	Prieuré de Saint-Martin-au-Val	Chartres	Partiellement Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
72	**19,7**	Théâtre municipal	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture de culture - recherche - sport - loisir*	0	2	0	2	0	2	**6**

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle [ZIP] (km)	Monument historique	Commune	Protection	Catégorie	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la ZIP et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité potentielle (/20 points)
73	**19,7**	Maison	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
74	**19,7**	Monument à Marceau	Chartres	Inscrit	*catégorie non connue*	0	2	0	1	0	2	**5**
75	**19,8**	Maison	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
76	**19,9**	Hôtel des Postes	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture fiscale - financière*	0	2	0	2	0	2	**6**
77	**19,9**	Monument à Pasteur	Chartres	Inscrit	*catégorie non connue*	0	2	0	1	0	2	**5**
78	**19,9**	Monument à Noël Ballay	Chartres	Inscrit	*catégorie non connue*	0	2	0	1	0	2	**5**
79	**19,9**	Église Sainte-Foy (ancienne)	Chartres	Partiellement Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
80	**19,9**	Hôtel Montescot	Chartres	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	2	**6**
81	**19,9**	Ancienne abbaye de Saint-Père-en-Vallée	Chartres	Partiellement Classé-Inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
82	**19,9**	Ancien lycée Marceau	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture scolaire*	0	2	0	2	0	2	**6**
83	**20,0**	Immeuble	Chartres	Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
84	**20,0**	Maison	Chartres	Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
85	**20,0**	Monument à Marceau	Chartres	Inscrit	*édicule*	0	2	0	2	0	2	**6**
86	**20,0**	Maison	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
87	**20,0**	Couvent des Cordeliers (ancien)	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
88	**20,1**	Église Saint-Aignan	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
89	**20,1**	Église Saint-Pierre	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
90	**20,1**	Maison du 13, rue des Changes	Chartres	Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
91	**20,1**	Devanture commerciale	Chartres	Inscrit	*architecture commerciale*	0	2	0	1	0	1	**4**
92	**20,2**	Moulin de Saint-Père	Chartres	Partiellement Classé	*architecture artisanale*	0	2	0	1	0	2	**5**
93	**20,2**	Maison canoniale	Chartres	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
94	**20,2**	Pont Saint-Hilaire	Chartres	Inscrit	*génie civil*	0	2	0	0	0	2	**4**
95	**20,2**	Maison canoniale	Chartres	Partiellement Classé-Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
96	**20,2**	Maison en pans de bois	Chartres	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
97	**20,2**	Maison canoniale	Chartres	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
98	**20,2**	Maison canoniale	Chartres	Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
99	**20,2**	Cellier de Loëns (ancien)	Chartres	Classé	*architecture agricole*	0	2	0	2	0	2	**6**
100	**20,3**	Maison	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**

Numéro	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle [ZIP] (km)	Monument historique	Commune	Protection	Catégorie	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction de la ZIP et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité potentielle (/20 points)
101	**20,3**	Maison dite de la Reine Berthe	Chartres	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
102	**20,3**	Cathédrale Notre-Dame	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	4	2	2	2	**12**
103	**20,3**	Maison canoniale	Chartres	Inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
104	**20,4**	Ancien séminaire Saint-Charles	Chartres	Inscrit	*architecture de culture - recherche - sport - loisir*	0	2	0	2	0	2	**6**
105	**20,4**	Évêché (ancien) et ses jardins | Bâtiments de l'ancien évêché	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
106	**20,4**	Évêché (ancien) et ses jardins | Partie des jardins, délimitée par un tracé rouge	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
107	**20,4**	Porte Guillaume (vestiges)	Chartres	Classé	*architecture militaire*	0	2	0	2	0	2	**6**
108	**20,4**	Maison	Chartres	Partiellement inscrit	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
109	**20,5**	Ateliers Lorin	Chartres	Inscrit	*architecture artisanale*	0	2	0	2	0	2	**6**
110	**20,5**	Maison Picassiette	Chartres	Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	2	**6**
111	**20,6**	Église Saint-André	Chartres	Classé	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**
112	**20,6**	Maison	Chartres	Partiellement Classé	*architecture domestique*	0	2	0	2	0	1	**5**
113	**20,7**	Église Saint-Jean-Baptiste	Chartres	Inscrit	*architecture religieuse*	0	2	0	2	0	2	**6**

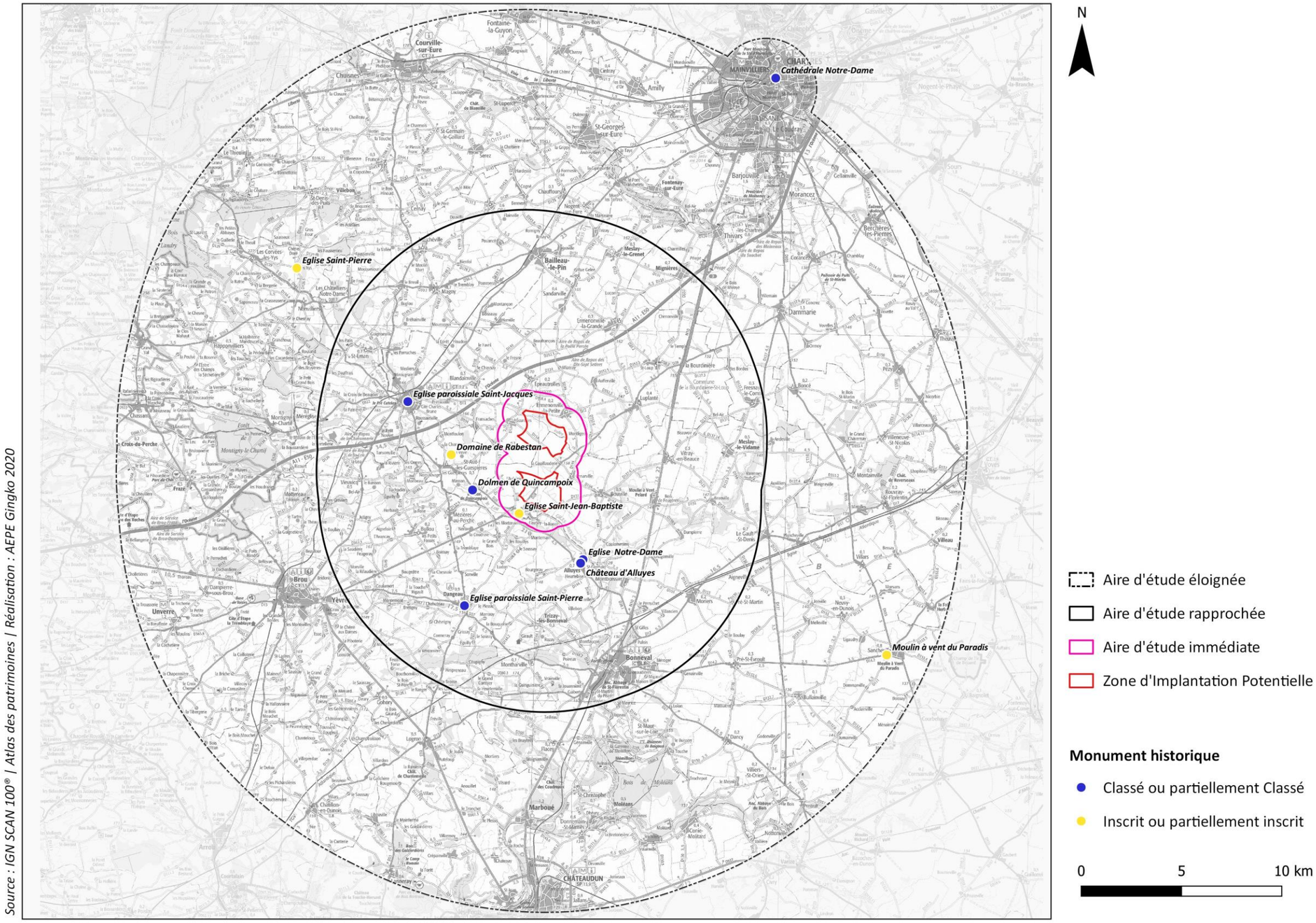

Source : IGN SCAN 100® | Atlas des patrimoines | Réalisation : AEPE Gingko 2020

Les monuments historiques potentiellement sensibles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 52 : Les monuments historiques ressortant de l'analyse multi-critères

III.7.4.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES RESSORTANT DE L'ANALYSE MULTI-CRITERES

ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAUMERAY (N°1)

Cette église, construite au XIIIème siècle, est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 20 octobre 1971. Sa flèche en ardoise est visible depuis les alentours du bourg de Saumeray. Depuis les abords du monument, le contexte densément bâti masque en partie les vues en direction du site de projet. Cependant, des ouvertures dans le bâti permettent des perspectives potentielles franches en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sud distante de 0,7 km. Depuis le sud du bourg, de l'autre côté de la vallée du Loir, il existe un risque de covisibilité en cas d'installation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Pour ces raisons, sa sensibilité potentielle est considérée comme **forte**.

Photo 99 : Église Saint-Jean-Baptiste et ouverture visuelle depuis ses abords

Photo 100: Depuis le sud du bourg, la silhouette de l'église se détache en direction du site de projet

DOLMEN DE QUINCAMPOIX (N°2)

Cet élément de patrimoine est un dolmen du néolithique, classé au titre des monuments historiques depuis 1889. Ce petit édifice est situé non loin du Loir dans un environnement relativement boisé. Une haie située entre le monument et la Zone d'Implantation Potentielle (à 2,3 km), associée à une topographie légèrement bombée, filtre les perspectives en direction de cette dernière. Cependant, une ouverture visuelle vers le site de projet reste possible depuis les abords du dolmen, et sa sensibilité potentielle est considérée comme **modérée**.

Photo 101 : Le dolmen de Quincampoix

Photo 102; Perspective en direction de la zone d'étude depuis les abords du dolmen

ÉGLISE NOTRE-DAME D'ALLUYES (N°3)

Monument du XIIème siècle, remanié jusqu'au XVIème siècle. Seule la flèche en ardoise a ensuite été reconstruite au XIXème siècle. Cette église, située à 2,9 km du site de projet, est classée au titre des monuments historiques depuis le 2 septembre 1994. Implantée au sein du bourg d'Alluyes, elle bénéficie d'un environnement relativement bâti et boisé par la vallée du Loir. Néanmoins, elle reste assez proche du site d'implantation et soulève tout de même une sensibilité potentielle **modérée.**

Photo 103: L'église Notre-Dame d'Alluyes (source monumentum.fr)

Photo 104: Depuis le bourg, la visibilité en direction de la Zone d'Implantation Potentielle est masquée par l'église et la végétation qui l'entoure

CHATEAU D'ALLUYES (N°4 ET N°5)

Important ensemble patrimonial né au XIIème siècle, le château d'Alluyes relève à la fois de l'inscription et du classement au titre des monuments historiques. Son portail d'entrée et ses deux tours ainsi que la chapelle Saint-Nicolas attenante sont classés depuis le 15 décembre 1980. Son donjon est quant à lui inscrit depuis le 21 décembre 1925. Installé au bord d'une dérivation du Loir dans un environnement bien végétalisé, le château se situe à l'abri des regards et les perspectives en direction de la Zone d'Implantation Potentielle située à 3 km sont rares. Cependant, son donjon, qui domine l'ensemble, est visible de loin. Celui-ci n'est pas visitable actuellement pour des raisons de sécurité. Deux covisibilités avec le donjon sont cependant possibles en cas d'installation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle, depuis la RD 28.1 au sud-est du bourg d'Alluyes et la RD 144 au sud. La partie classée du château relève donc d'une sensibilité potentielle **faible**, et la partie inscrite (donjon), d'une sensibilité potentielle **modérée**.

Photo 105: Le donjon et la chapelle Saint-Nicolas du château d'Alluyes.

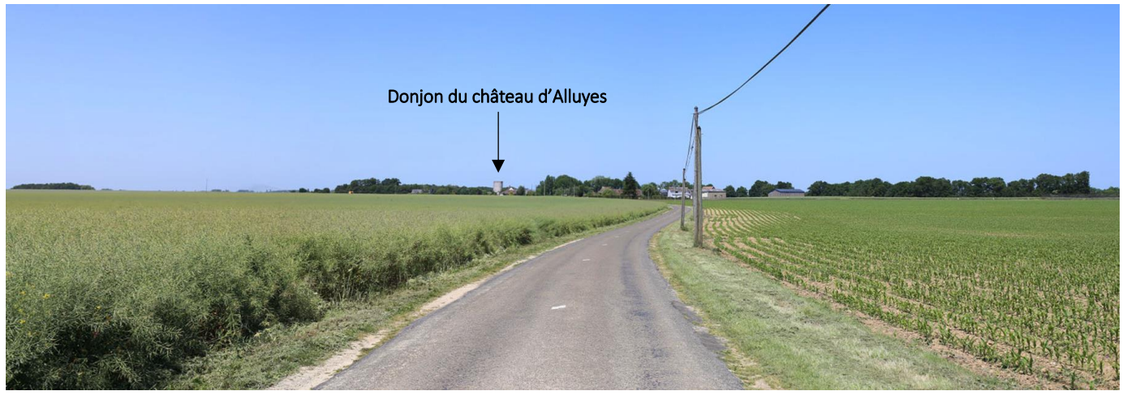

Photo 106: Depuis la RD 144, la silhouette du donjon est visible en direction du site de projet.

DOMAINE DE RABESTAN (N°6)

Cet ensemble architectural installé à 3,4 km de la Zone d'Implantation Potentielle est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 17 février 1987. Le domaine est ceint d'une dense frange boisée qui laisse peu de place pour les ouvertures visuelles et ne permet pas de covisibilité. En revanche, depuis l'allée plantée conduisant au portail du domaine, l'environnement ouvert permet une percée visuelle en direction de la zone de projet. Par conséquent, la sensibilité potentielle de cet élément est considérée comme **modérée.**

Photo 107: Le portail d'entrée du domaine de Rabestan

Photo 108: Les denses boisements du domaine empêchent les potentielles covisibilités avec le bâti.

Photo 109: Ouverture visuelle en direction de la zone d'étude depuis l'allée d'accès au domaine

ÉGLISE SAINT-JACQUES D'ILLIERS-COMBRAY (N°9)

Ce monument situé en centre-ville d'Illiers-Combray est distant de 5,7 km du site d'étude. Classée au titre des monuments historiques depuis le 13 avril 1907, l'église a été érigée dès le XIVème siècle puis remaniée régulièrement jusqu'au XXème siècle. Depuis ses abords immédiats, aucune perspective en direction du site d'étude n'est possible en raison du bâti dense du bourg. Néanmoins, depuis le nord-ouest d'Illiers-Combray, la silhouette élancée de la flèche de l'église peut potentiellement se superposer avec le site de projet. Par conséquent, sa sensibilité potentielle est considérée comme **modérée**. Comme vu plus haut dans le dossier, ce monument est également inclus dans le périmètre de protection du SPR d'Illiers-Combray.

Photo 110: L'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray

Photo 111: Depuis la RD 941 au nord-ouest d'Illiers-Combray, le clocher de l'église apparaît dans la direction de la zone de projet

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE DANGEAU (N°12)

Cette église romane du XIIème siècle, remaniée jusqu'au XVIème siècle, est située à 6 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Elle est classée au titre des monuments historiques depuis le 24 décembre 1959. À l'intérieur du centre-bourg de Dangeau, où le monument se situe, la visibilité en direction de la zone de projet n'est pas possible en raison de la trame bâtie dense. Depuis la RD 941 au sud-du village, une covisibilité est à attendre. Par conséquent, la sensibilité potentielle de l'église est considérée comme **modérée**.

Photo 112: L'église paroissiale Saint-Pierre de Dangeau

Photo 113: Le clocher est visible depuis la RD 941, dans l'axe du site de projet (source Google Street View)

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CORVEES-LES-YYS (N°38)

Située à une distance de 13,4 par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle, l'église Saint-Pierre de Corvées-les-Yys est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 8 juillet 2008. Erigée en bordure d'un hameau (Les Yys), ce monument bénéficie d'un environnement semi-ouvert sur la campagne aux alentours. Depuis ses abords, la visibilité en direction du site d'étude est masquée par le Bois des Yys situé dans l'axe visuel. Le contexte légèrement plus boisé et la distance par rapport à la zone d'étude ne permettent pas non plus de covisibilités significatives. Par conséquent, bien que ce monument ait été sélectionné par l'analyse multi-critères précédente, sa sensibilité potentielle est considérée comme **faible.**

Photo 114 : Église Saint-Pierre de Corvées-les-Ys (sources : monumentum.fr, perche-gouet.net)

Photo 115: Visibilité masquée par le Bois d'Yys aux abords de l'église (source Google Street VIew)

MOULIN A VENT DU PARADIS (N°57)

Ce moulin à vent du XVIIème siècle se situe à 17,9 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle. Il est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 4 juillet 1988. Situé sur la sortie ouest du bourg de Sancheville, il bénéficie d'un environnement dégagé. Cependant, la distance importante qui le sépare du site de projet et la silhouette du bourg de Ligaudry dans l'axe visuel ne permettent pas de perceptions significatives. D'autre part, la présence de parcs éoliens proches (Bonneval, Canton de Bonneval, Moulin de Pierre Sud & Nord) fait apparaître le motif éolien sur un plan rapproché et renvoie le site de projet à l'arrière-plan. Pour ces raisons, et malgré la sélection du moulin par l'analyse multi-critères, sa sensibilité potentielle est considérée comme **faible.**

Photo 116: Moulin à vent du Paradis (sources tourisme28.com, monumentum.fr)

Photo 117: Vue lointaine en direction de la ZIP, silhouette du bourg de Ligaudry à l'horizon (source Google Street View)

CATHEDRALE NOTRE-DAME DE CHARTRES (N°102)

La cathédrale Notre-Dame de Chartres, monument emblématique de la Beauce, est classée au titre des monuments historiques depuis 1862. Comme indiqué plus haut dans ce document (Cf. partie sur les sites UNESCO), la visibilité depuis les abords du monument n'est pas significative, mais depuis la tour nord, une perception en direction du site de projet est possible quoique très lointaine (20,3 km). Par conséquent, sa sensibilité potentielle est considérée comme **modérée.**

Photo 118: La cathédrale Notre-Dame de Chartres (source Chartres Tourisme)

III.7.5. SYNTHESE DES SENSIBILITES PATRIMONIALES

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée sont recensés un site UNESCO, 2 sites patrimoniaux remarquables, 17 sites classés et inscrits et 113 monuments historiques. Le contexte paysager de chacun de ces éléments a fait l'étude d'une analyse pour ensuite les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet. Ressortent ainsi (cf. carte-ci-après) :

Avec une sensibilité potentielle **forte :**

- **L'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray (monument historique inscrit)**

Avec une sensibilité potentielle **modérée :**

- **La cathédrale de Chartres (monument historique classé, site UNESCO)**
- **L'ensemble urbain de Châteaudun (site inscrit)**
- **Le SPR d'Illiers-Combray (site patrimonial remarquable)**
- **Le dolmen de Quincampoix (monument historique classé),**
- **L'église Notre-Dame d'Alluyes (monument historique classé),**
- **Le château d'Alluyes (partie inscrite du monument historique),**
- **Le domaine de Rabestan (monument historique inscrit),**
- **L'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray (monument historique classé),**
- **L'église Saint-Pierre de Dangeau (monument historique classé)**

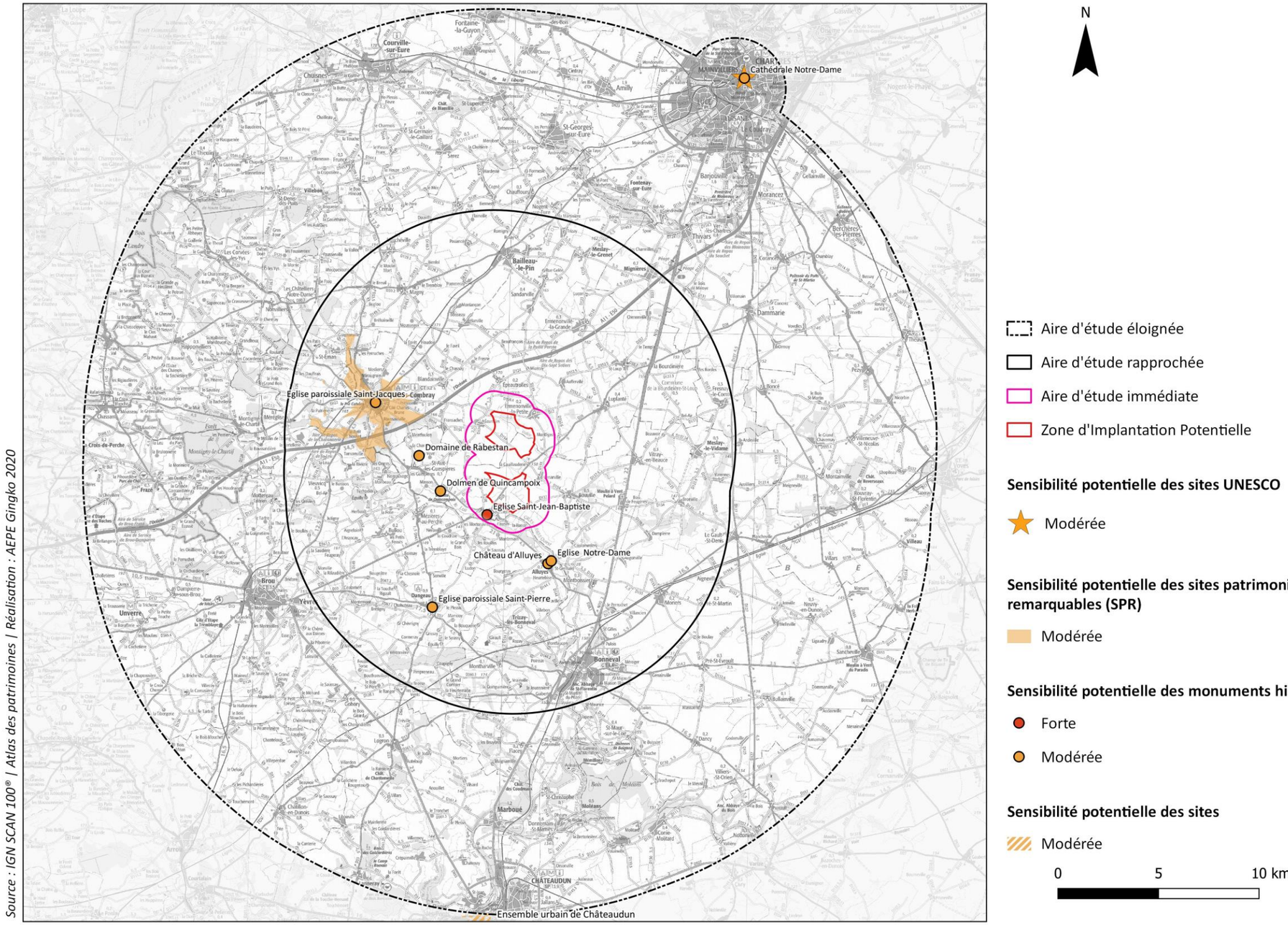

Synthèse des sensibilités patrimoniales potentielles

Photo 119: Synthèse des sensibilités patrimoniales potentielles

III.8. LA SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet de parc éolien « Les Onze Septiers » prend place au sein de l'unité paysagère de la Beauce, caractérisée par sa vaste plaine agricole ouverte, et à proximité de l'unité paysagère de la Vallée du Loir, au caractère plus boisé et intimiste.

La topographie du territoire est globalement très peu marquée. Les vallées importantes (le Loir et l'Eure) creusent doucement cette plaine en y apportant un très léger vallonnement. À l'ouest du Loir, le relief s'accentue sur le territoire du Perche Gouët, qui annonce les contreforts des collines du Perche (hors de la zone étudiée). Les ouvertures visuelles sont donc nombreuses et peuvent amener des perceptions lointaines.

La plaine agricole moderne et ouverte de la Beauce se prête à l'implantation raisonnée d'éoliennes, dont le motif est d'ailleurs déjà bien présent. Sa sensibilité potentielle est considérée comme modérée, une attention particulière devant être portée à la multiplication des parcs éoliens sur ce territoire. En proposant une extension du parc autorisé Les Prieurés, le présent projet répond aux recommandations des documents de cadrage, recommandant d'éviter le mitage du territoire par l'augmentation du nombre de parcs.

La vallée du Loir, espace de respiration boisé et intimiste, présente quant à elle une sensibilité potentielle forte par rapport au site de projet. Une attention particulière sera à porter aux covisibilités potentielles avec la vallée depuis le sud en veillant à trouver une intégration satisfaisante du projet dans le paysage en termes de lisibilité et de rapport d'échelle.

La Zone d'Implantation Potentielle, scindée en deux parties au nord et au sud du projet autorisé « Les Prieurés » est caractérisée par une occupation du sol agricole intensive, pauvre en boisements, à part sur sa frange nord. Ce paysage très ouvert offre des vues franches depuis de nombreux points de vue aux alentours, et notamment depuis les lieux de vie.

Les principales sensibilités potentielles sont synthétisées ci-après (Cf. cartes pages suivantes).

- Les lieux de fréquentation (villages, routes…) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **forte** sont les suivants :
    - Les lieux de vie suivants : les bourgs de Saumeray, Ermenonville-la-Petite, Charonville et les hameaux d'Écurolles, l'Aubépine, Launay, La Couillauderie, Genarville, Moulin de Crouzet, Les Courtils, Argançon, La Ronce.
    - L'élément patrimonial suivant : L'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray (monument historique inscrit).
- Les lieux de fréquentation (villages, routes…) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **globalement forte et ponctuellement modérée** sont les suivants :
    - Les lieux de vie suivants : les bourgs d'Épeautrolles, Bouville et le hameau de Montabizard.
    - Les axes suivants : l'autoroute A11-E50, la RD 12, la RD 28, la RD 28.1, la RD 941.
    - Les éléments touristiques suivants : La vallée du Loir, le GR 35 et le GR 655.
- Les lieux de fréquentation (villages, routes…) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **modérée** sont les suivants :
    - Les lieux de vie suivants : Les bourgs de Blandainville, Alluyes, Saint-Avit-les-Guespières, Luplanté et le hameau de Mortoeuvres.
    - L'élément touristique suivant : le Moulin Pelard.
    - Les éléments patrimoniaux suivants : La cathédrale de Chartres (monument historique classé, site UNESCO), l'ensemble urbain de Châteaudun (site inscrit), le SPR d'Illiers-Combray (site patrimonial remarquable), le dolmen de Quincampoix (monument historique classé), l'église Notre-Dame d'Alluyes (monument historique classé), le château d'Alluyes (partie inscrite du monument historique), le domaine de Rabestan (monument historique inscrit), l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray (monument historique classé), l'église Saint-Jacques de Dangeau (monument historique classé).
- Les lieux de fréquentation (villages, routes…) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle **globalement faible et ponctuellement modérée** sont les suivants :
    - Les lieux de vie suivants : Les bourgs de Luplanté, Vitray-en-Beauce, Ermenonville-la-Grande, Illiers-Combray, Sandarville, Saint-Loup, La Bourdinière, Dangeau, Trizay-lès-Bonneval, Bailleau-le-Pin, Magny, Moriers, Bonneval, Vieuvicq, Meslay-le-Grenet, Marchéville, Mignières.
    - Les axes suivants : La RN 10, la RD 921, la RD 27 et la RD 30.2.
    - Les éléments touristiques suivants : la ville touristique d'Illiers-Combray, et les itinéraires de la Véloscénie, à la recherche du Combray de Marcel Proust, les sites proustiens, les sources du Loir et le côté de Méséglise.

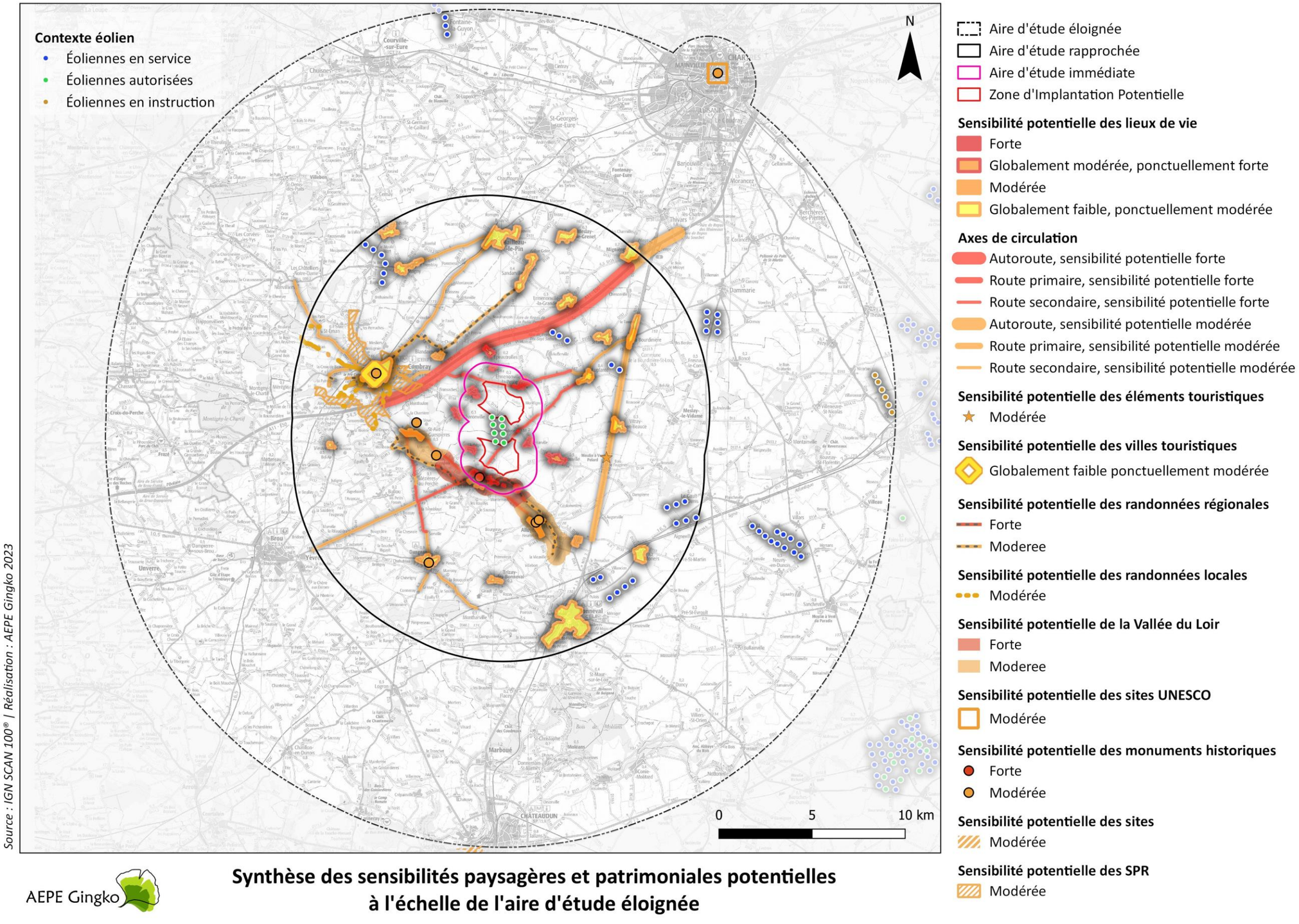

Carte 53 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

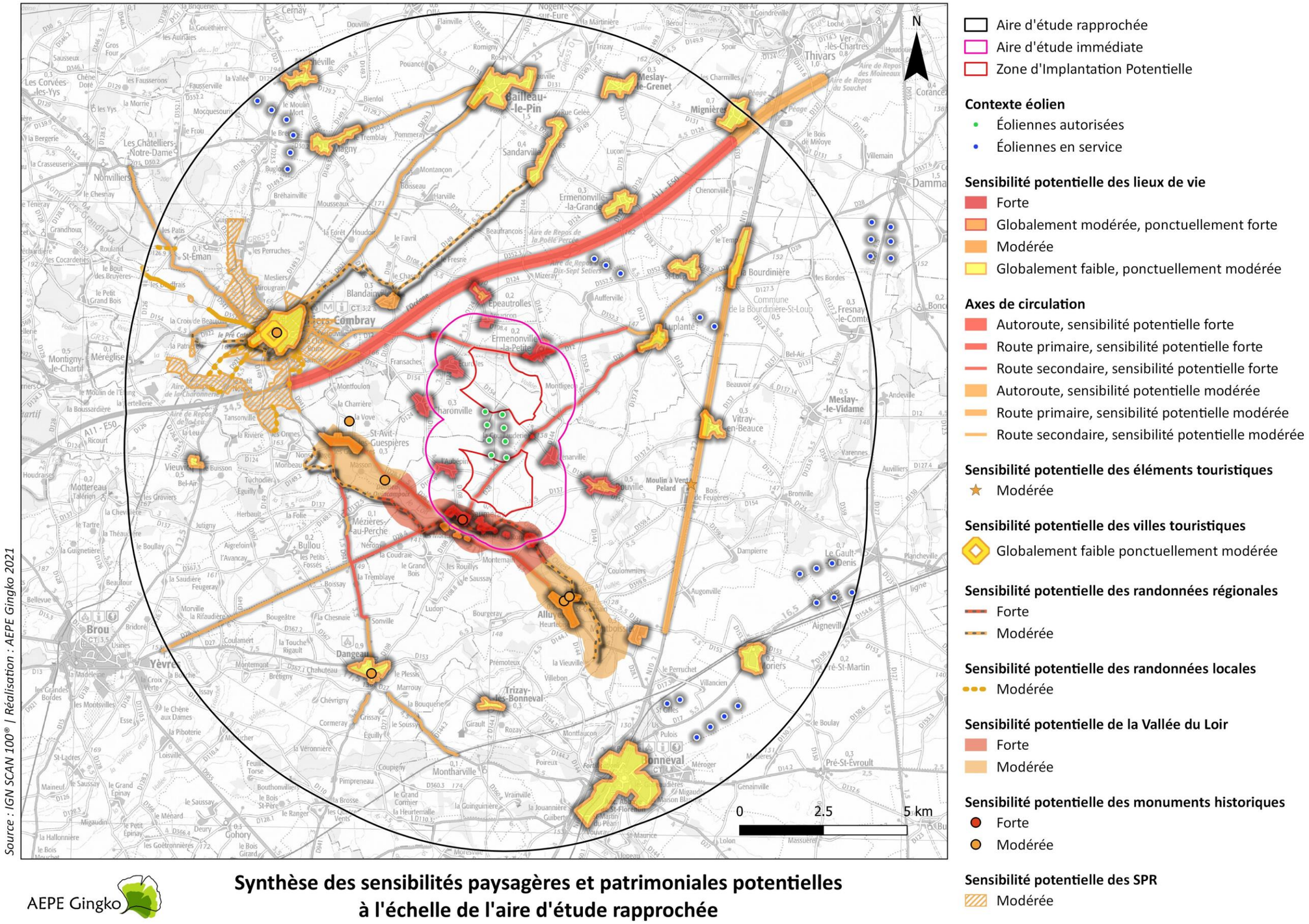

Carte 54 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

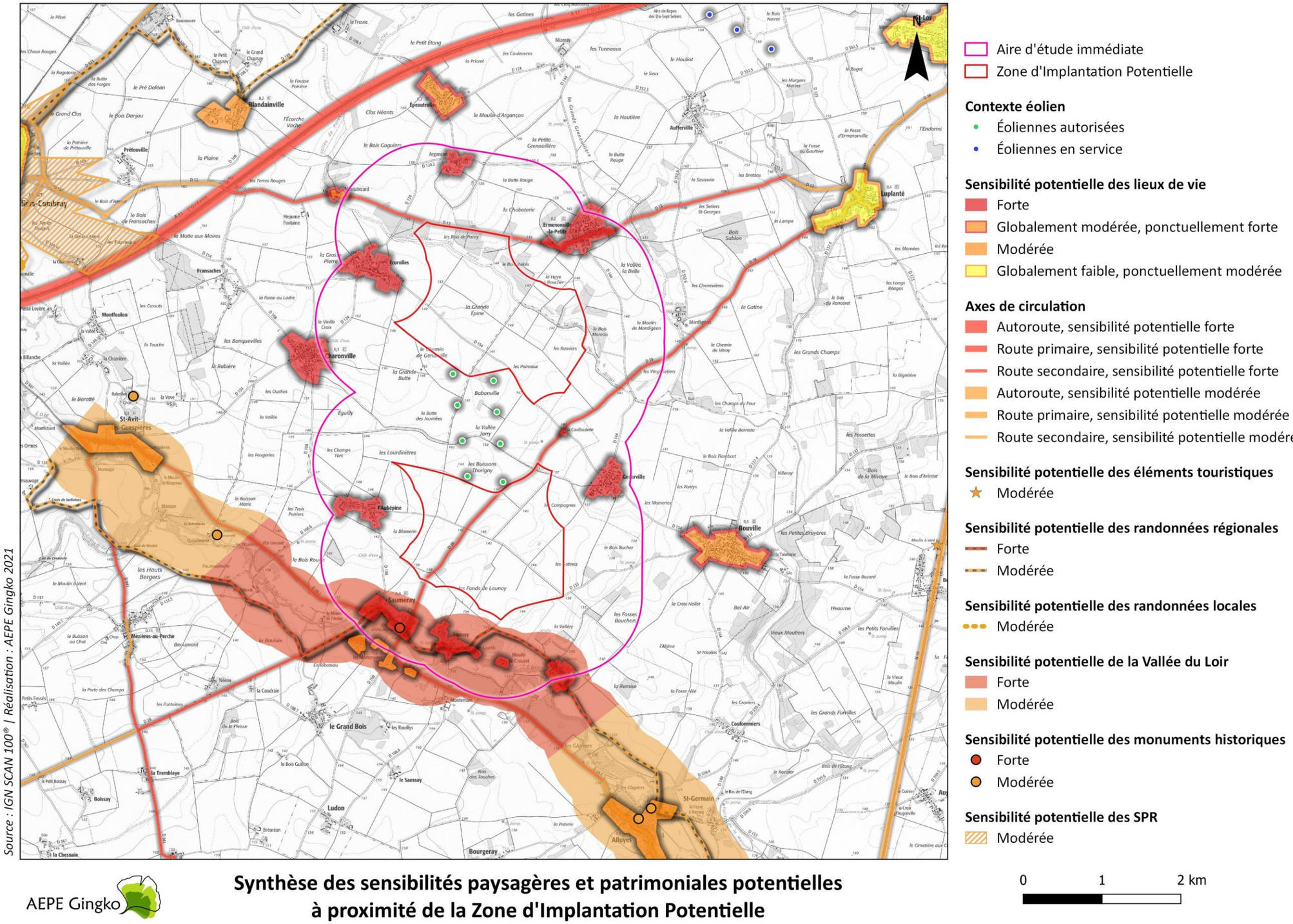

AEPE Gingko

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 55 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle

IV. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations résultant de l'état initial, concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, illustrées par la carte ci-après.

Tableau 11 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

PAYSAGE ET PATRIMOINE	
Intitulé de la recommandation	**Détail de la recommandation**
Choix d'une implantation s'appuyant sur celle du parc « Les Prieurés »	Les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle pour le projet d'extension se situent de part et d'autre du parc éolien autorisé « Les Prieurés », au nord et au sud. Ce dernier étant organisé sur **deux lignes parallèles** orientées sur un **axe nord /sud**, il est recommandé de les suivre pour rester en cohérence avec celui-ci. Dans le même objectif, il est recommandé d'utiliser un modèle d'éolienne présentant un design et un gabarit similaire à celui du parc autorisé.
Lisibilité du parc éolien dans le paysage	Respecter les mêmes **interdistances homogènes** et suivre les **lignes franches** utilisées par le parc « Les Prieurés ».
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones identifiées comme potentiellement sensibles dans l'état initial pour assurer une **intégration paysagère optimale** dans le contexte particulier de ce territoire (topographie, structures paysagères, acceptabilité du rapport d'échelle, etc.). Les points les plus sensibles ont été relevés aux abords de la ZIP, et concernent notamment les lieux de vie (hameaux proches et bourgs de Saumeray, Charonville, Ermenonville-la-Petite), les axes de circulation (dont l'autoroute A11, la RD 28, la RD 28.1 et la RD 941) et des éléments d'intérêt touristique (en particulier la vallée du Loir et les GR 655 et GR 35 qui l'empruntent).
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux identifiés comme potentiellement sensibles dans l'état initial, en particulier depuis les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray, situé à proximité immédiate de la Zone d'Implantation Potentielle. Prêter une attention particulière aux visibilité et covisibilités depuis le SPR d'Illiers-Combray, ensemble patrimonial proche du site de projet. La visibilité depuis la cathédrale de Chartres, emblématique du territoire, sera également à étudier.
Prise en compte du contexte éolien et de la problématique des effets cumulés	Étudier l'insertion paysagère du projet vis-à-vis du **contexte éolien.** Analyser les effets cumulés du parc éolien projeté avec les autres parcs du contexte éolien. Porter une attention particulière aux effets cumulés avec le parc Moisson de Beauce I, le plus proche du projet d'extension. Vérifier la bonne articulation paysagère du projet retenu avec les parcs éoliens du territoire.
Préservation des caractéristiques de la Zone d'Implantation Potentielle	**Préserver** au maximum les **boisements** présents sur la Zone d'Implantation Potentielle. Utiliser autant que possible les **chemins existants** comme chemins d'accès pour l'implantation d'éoliennes.

PAYSAGE ET PATRIMOINE	
Intitulé de la recommandation	**Détail de la recommandation**
Prise en compte des risques de covisibilité et du rapport d'échelle	Les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle présentent des risques de covisibilité. La **zone nord** présente un risque de covisibilité depuis le nord-ouest d'Illiers-Combray entre les aérogénérateurs et le clocher de l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray. Dans cette partie de la zone de projet, il est conseillé d'implanter les éoliennes au plus proche des éoliennes autorisées pour minimiser ce phénomène. **La partie sud,** la plus proche de la vallée du Loir, présente de potentielles covisibilités avec celle-ci depuis le coteau sud. Privilégier une implantation en retrait par rapport à la vallée pour limiter la prégnance des éoliennes vis-à-vis de la frange boisée du cours d'eau et veiller à l'acceptabilité de l'intégration paysagère du projet en termes de rapport d'échelle et de lisibilité par rapport à la vallée.

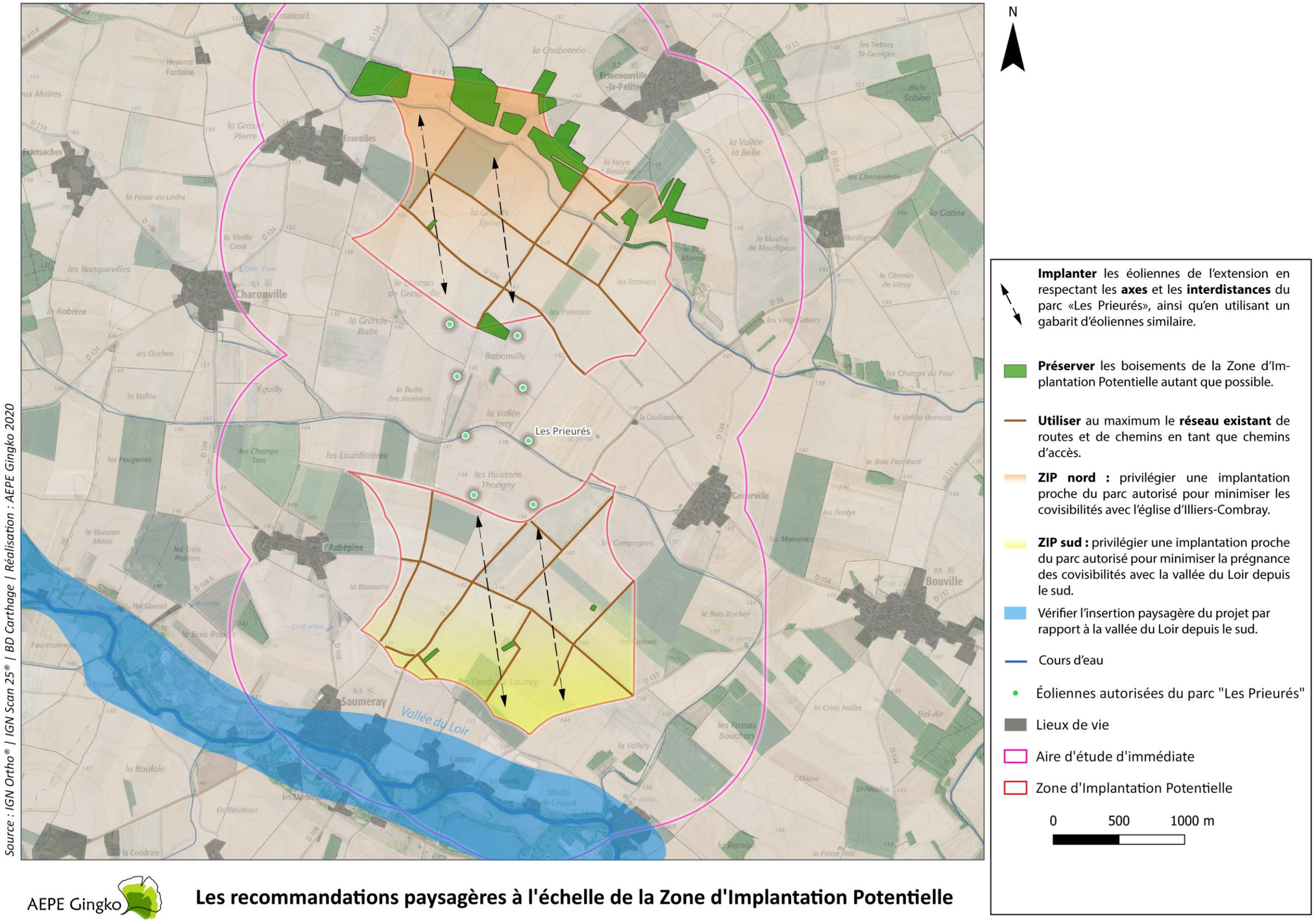

Carte 56 : Les recommandations paysagères à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle

PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES

V. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Les éoliennes sont des infrastructures qui se caractérisent par une hauteur importante et qui ont donc tendance à ressortir dans les paysages, de façon plus ou moins prégnante en fonction de leur gabarit, du relief, du contexte paysager, etc. Le dossier d'étude d'impact a pour objectif d'évaluer le niveau d'impact du projet sur les éléments considérés comme sensibles par l'état initial.

L'état initial paysager et patrimonial présenté précédemment a permis d'identifier les zones potentiellement sensibles, depuis lesquelles l'impact du projet devra être évalué précisément et d'établir un certain nombre de recommandations, en fonction des éléments d'analyse relatifs au paysage et au patrimoine.

Ces recommandations associées à celles des autres thématiques ont permis au porteur de projet de travailler sur différentes variantes d'implantation en suivant le principe « éviter, réduire, compenser » (ERC)[4].

L'objectif du travail des variantes est d'aboutir à un projet de moindre impact. Pour cela, le porteur de projet s'appuie sur les états initiaux réalisés sur l'ensemble des thématiques pour définir un projet respectant au mieux les sensibilités relevées et les recommandations faites. Ce travail constitue après le choix du site, une des premières étapes de la démarche ERC car cela permet d'éviter ou réduire un certain nombre d'impacts en privilégiant par exemple une implantation, un nombre d'éoliennes ou des caractéristiques techniques moins impactantes.

V.1. L'EVOLUTION DU PAYSAGE « AU FIL DE L'EAU »

Conformément à l'article : R122-5 : Modifié par Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 2, en application du 2° de l'article L122-3 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter :

Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée "scénario de référence ", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.

Ainsi, est défini par "scénario au fil de l'eau" l'aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.

La *Convention européenne du paysage* (Conseil de l'Europe, 2000) établit que :

"Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Dans la mesure où les paysages de la Zone d'Implantation Potentielle sont situés au sein de la plaine de la Beauce et présentent une dominante rurale, il est probable que la dynamique agricole du territoire reste comparable dans les années à venir. Le caractère très ouvert de cette plaine dominée par les grandes cultures céréalières est lié aux pratiques agricoles modernes qui ont conduit à la mise en place de larges parcelles. Sauf brusque changement de ces pratiques, le contexte paysager devrait peu changer dans le futur.

À l'échelle des plaines de la Beauce, de nombreux parcs éoliens sont déjà implantés et représentent un motif connu et identifié dans le paysage.

L'absence de l'installation des éoliennes du projet jouera donc peu sur l'évolution du paysage, étant donné que le motif éolien est déjà présent sur le territoire concerné et que le projet vient se placer en extension d'un parc autorisé.

D'autre part, considérant que la durée de vie moyenne d'un parc éolien est d'une vingtaine d'années, et puisqu'il s'agit d'aménagements réversibles, il convient de relativiser l'évolution des paysages induites par le parc éolien projeté. Autrement dit, la transformation de paysages n'est pas permanente et définitive.

[4] *Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, Commissariat général au développement durable – Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013*

V.2. LES VARIANTES COMPAREES

Les variantes comparées sont les suivantes :

- La **variante n°1** vient compléter l'implantation du parc autorisé des Prieurés avec deux lignes de 3 éoliennes dans la zone de projet nord et deux lignes de 2 éoliennes dans la zone de projet sud, soit dix aérogénérateurs. Le gabarit d'éolienne envisagé est le suivant : 150 m de hauteur maximale en bout de pale, 81 m de hauteur de moyeu maximale et 138 m de diamètre maximal de rotor.

- La **variante n°2** complète également l'implantation du parc des Prieurés, avec deux lignes de deux éoliennes dans la zone de projet nord et deux lignes de deux éoliennes dans la zone de projet sud, soit huit aérogénérateurs. Le gabarit d'éolienne envisagé est le suivant : 150 m de hauteur maximale en bout de pale, 81 m de hauteur de moyeu maximale et 138 m de diamètre maximal de rotor.

- La **variante n°3** (retenue) propose une extension du parc des Prieurés dans la continuité de son implantation vers le sud, avec deux lignes de deux éoliennes dans la zone de projet sud, soit quatre aérogénérateurs. Le gabarit d'éolienne envisagé est le suivant : 150 m de hauteur maximale en bout de pale, 91,5 m de hauteur de moyeu maximale et 117 m de diamètre maximal de rotor.

La carte page suivante permet de comparer les variantes d'un point de vue cartographique.

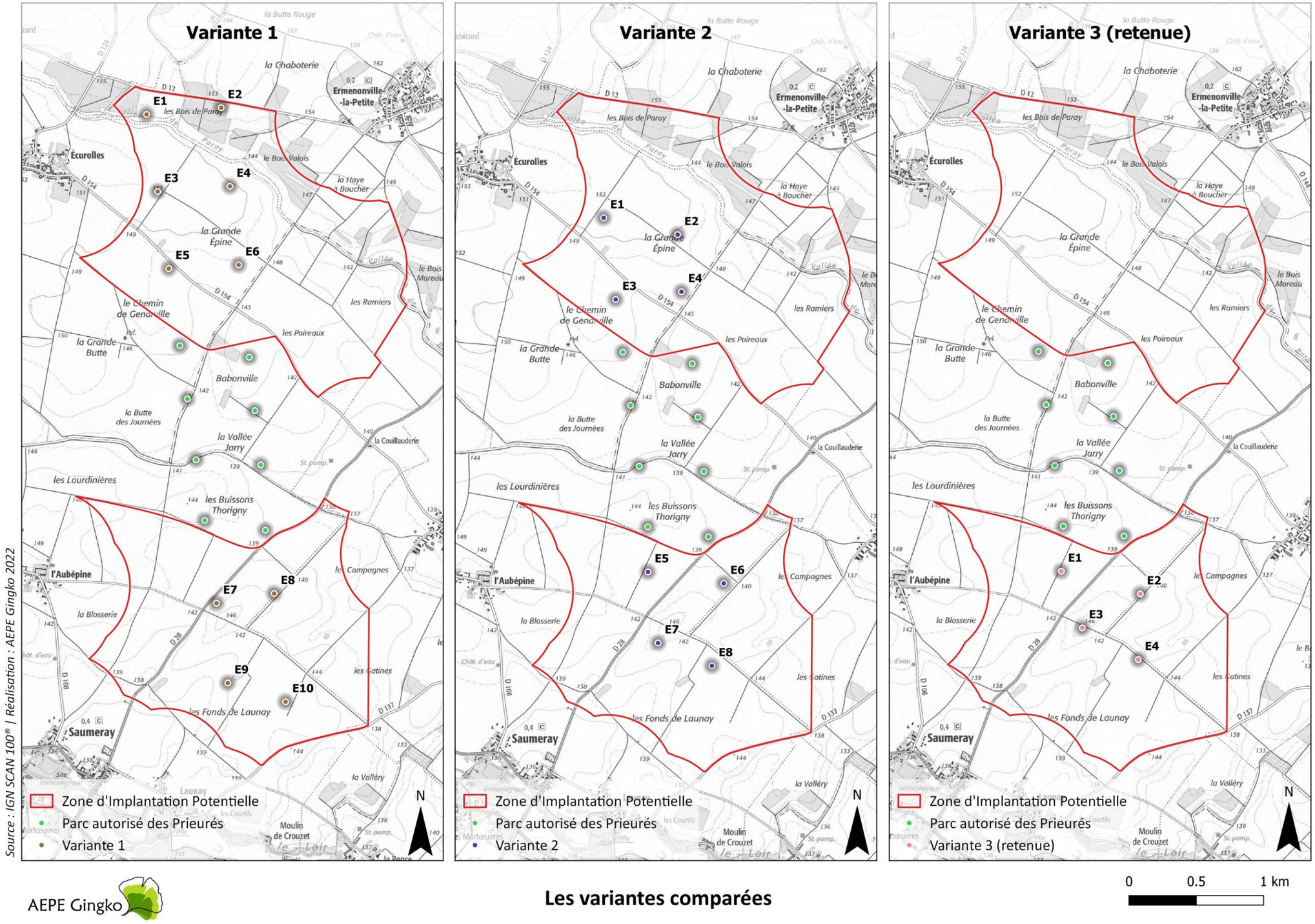

Carte 57 : Les variantes comparées

V.3. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISES POUR LA COMPARAISON PAYSAGERE DES VARIANTES

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison des variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux en vue proche et semi-rapprochée. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, Monuments Historiques, etc.) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

Les prises de vue retenues sont les suivantes :

- PM 01 : RD 12 au sud d'Ermenonville-la-Petite, au nord-est de la zone de projet ;
- PM 07 : Sortie nord de Saumeray, au sud-ouest de la zone de projet ;
- PM 13 : Sortie nord-est de Charonville, à l'ouest de la zone de projet ;
- PM 20 : Sortie ouest de Bouville, à l'est du projet ;
- PM 43 : Entrée ouest d'Illiers-Combray, au nord-ouest du projet.

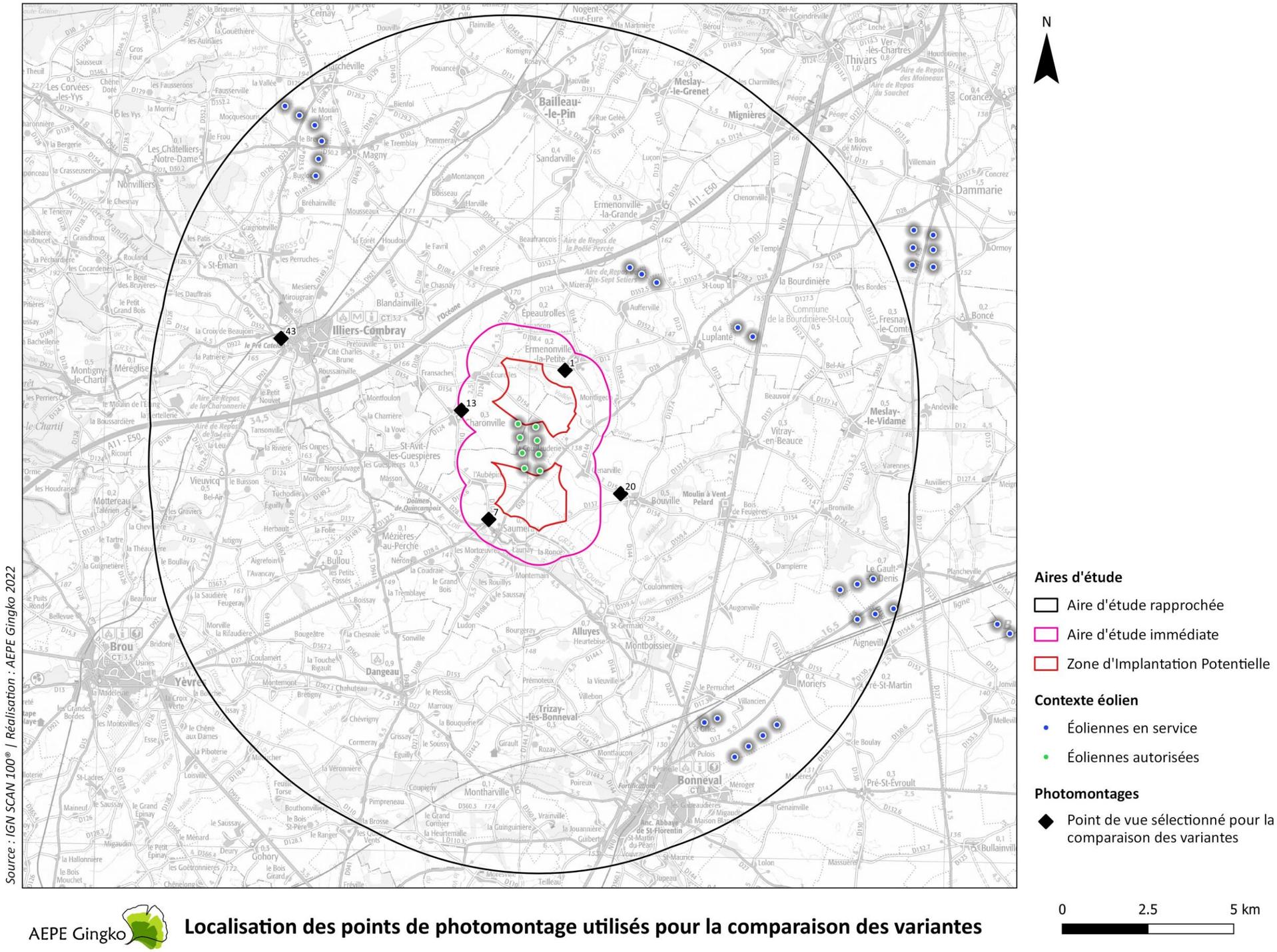

Localisation des points de photomontage utilisés pour la comparaison des variantes

Carte 58 : Localisation des points de photomontage utilisés pour la comparaison des variantes

V.4. LES PHOTOMONTAGES UTILISES POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES

Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes sont présentés ci-après.

LE PHOTOMONTAGE N°01 : DEPUIS LA RD 12 AU SUD D'ERMENONVILLE-LA-PETITE

Cette simulation visuelle prend place au sud du bourg d'Ermenonville-la-Petite et permet d'observer toutes les variantes en intégralité depuis le nord-est.

La variante n°1 se place ici sur deux plans distincts : un ensemble de six éoliennes très proches, à droite du parc autorisé des Prieurés, et un ensemble de quatre éoliennes sur un plan plus éloigné, à l'arrière du parc autorisé. La lisibilité de cette variante est correcte. Lorsque l'on prend en compte l'ensemble qu'elle forme avec les éoliennes des Prieurés, la lisibilité est moins bonne en raison du grand nombre d'éoliennes et des superpositions de silhouettes. La variante n°1 élargit drastiquement l'angle visuel horizontal occupé par le parc autorisé des Prieurés et renforce très nettement sa prégnance dans le paysage.

Concernant la variante n°2, la même organisation en deux parties est observable, avec quatre éoliennes proches à droite du parc autorisé des Prieurés et quatre plus éloignées à l'arrière de ce dernier. Cette implantation est assez lisible, même si des effets de brouillage dus aux superpositions de silhouette sont observables, notamment concernant les éoliennes les plus éloignées. Elle élargit vers la droite et légèrement vers la gauche le parc des Prieurés et renforce nettement sa prégnance, avec une emprise visuelle horizontale de l'ensemble un peu moins importante que pour la variante n°1. D'autre part, des superpositions de silhouettes avec les éoliennes du parc autorisé des Prieurés brouillent la lisibilité de l'ensemble.

La variante n°3 (retenue) montre quatre éoliennes à l'arrière du parc autorisé des Prieurés. Elles forment une ligne assez lisible malgré un effet de brouillage entre les deux aérogénérateurs les plus à gauche. L'ensemble formé par le parc autorisé et le projet est moyennement lisible en raison du léger renforcement des superpositions de silhouettes. Cette variante élargit légèrement l'emprise visuelle du parc autorisé des Prieurés, mais ne renforce pas sa prégnance visuelle en raison de sa situation à l'arrière des éoliennes autorisées.

La variante n°3 (retenue) est celle qui élargit le moins l'angle visuel horizontal total et la seule qui n'augmente pas nettement la prégnance du parc autorisé des Prieurés. Elle apparaît donc comme la variante de moindre impact depuis ce point de vue.

Figure 16 : L'état initial depuis le point de vue n°01

Figure 17 : La variante 1 vue depuis le point de vue n°01

Figure 18 : La variante 2 vue depuis le point de vue n°01

Figure 19 : La variante 3 (retenue) vue depuis le point de vue n°01

LE PHOTOMONTAGE N°07 : DEPUIS LA SORTIE NORD DE SAUMERAY

Ce point d'observation installé au niveau de la sortie nord de Saumeray offre un contexte dégagé permettant de bien visualiser les différentes variantes.

La variante n°1 se place en extension de part et d'autre du parc autorisé des Prieurés, avec quatre éoliennes proches à sa droite, et six éoliennes dans un plan plus éloigné sur sa gauche. La lisibilité de cette variante est correcte, malgré une superposition entre deux des éoliennes les plus éloignées. L'ensemble qu'elle forme avec le parc autorisé des Prieurés, moyennement lisible, occupe une large emprise visuelle horizontale. Ceci renforce nettement la prégnance de l'ensemble et le rapproche de la silhouette du hameau de l'Aubépine à gauche de l'image sans toutefois causer de contraste d'échelle.

L'implantation de la variante n°2 fait apparaître quatre éoliennes proches à droite du parc des Prieurés et quatre éoliennes plus lointaines sur sa gauche. Cette variante est assez lisible. Lorsqu'elle est considérée avec le parc autorisé, elle occasionne cependant quelques superpositions de silhouette qui brouillent la lisibilité. Cet ensemble occupe une emprise visuelle horizontale moins large que pour la variante n°1, qui renforce tout de même assez nettement la présence du motif éolien et le rapproche légèrement du hameau de l'Aubépine,

La variante n°3 (retenue) propose quatre éoliennes en extension à droite du parc autorisé des Prieurés. Elles apparaissent sur un plan proche, de manière assez lisible malgré un effet de brouillage dû à la superposition de la silhouette de deux éoliennes. L'ensemble formé par le parc autorisé des Prieurés et la variante n°3 ne rapproche pas le motif éolien du hameau de l'Aubépine contrairement aux deux autres variantes. Il occupe également l'emprise visuelle la moins large des trois variantes.

La variante n°3 (retenue) est ici la moins impactante car c'est la proposition qui occupe l'emprise visuelle la moins large en raison de son nombre d'éoliennes plus faible. De plus, son implantation limitée à une seule partie de la Zone d'Implantation Potentielle permet de limiter les impacts sur le hameau de l'Aubépine.

Figure 20 : L'état initial depuis le point de vue n°07

Figure 21 : La variante 1 vue depuis le point de vue n°07

Figure 22 : La variante 2 vue depuis le point de vue n°07

Figure 23 : La variante 3 (retenue) vue depuis le point de vue n°07

LE PHOTOMONTAGE N°13 : DEPUIS LA SORTIE NORD-OUEST DE CHARONVILLE

Installé au nord-ouest de Charonville, ce photomontage permet d'observer les trois variantes depuis un point de vue dégagé à l'ouest de la zone de projet.

La variante n°1 vient étendre le parc autorisé des Prieurés sur la droite avec quatre éoliennes et sur la gauche avec six éoliennes. En raison de plusieurs superpositions de silhouettes, l'implantation n'est pas très lisible. Cette variante élargit très fortement le parc des Prieurés, puisque l'ensemble qu'elle forme avec ce parc couvre presque les 120° de la simulation visuelle. De plus, elle occasionne une covisibilité directe et un fort contraste d'échelle avec la silhouette du hameau d'Écurolles sur la gauche de l'image. Elle renforce donc nettement la prégnance du motif éolien dans le paysage.

La variante n°2 fait apparaître quatre éoliennes de part et d'autre du parc autorisé des Prieurés. La superposition des silhouettes rend l'implantation moyennement lisible. Additionnée au parc autorisé, cette variante élargit nettement l'emprise visuelle horizontale du motif éolien et sa prégnance dans le paysage, dans une moindre mesure cependant que pour la variante n°1 étant donné qu'elle ne superpose pas avec la silhouette du hameau d'Écurolles et que cette emprise visuelle est plus réduite.

La variante n°3 (retenue) vient se placer à droite du parc autorisé des Prieurés avec quatre aérogénérateurs. Ceux-ci apparaissent dans une implantation assez lisible, ne se superposent pas au hameau d'Écurolles et présentent une plus faible emprise visuelle horizontale que les deux variantes précédentes. L'ensemble formé par la variante et le parc autorisé est moyennement lisible mais l'organisation en deux lignes est compréhensible.

En raison de sa plus faible emprise visuelle horizontale et de sa moindre prégnance dues à son plus grand éloignement et au plus faible nombre de machines, la variante n°3 (retenue) est la moins impactante depuis ce point d'observation.

Figure 24 : L'état initial depuis le point de vue n°13

Figure 25 : La variante 1 vue depuis le point de vue n°13

Figure 26 : La variante 2 vue depuis le point de vue n°13

Figure 27 : La variante 3 (retenue) vue depuis le point de vue n°13

LE PHOTOMONTAGE N°20 : DEPUIS LA SORTIE OUEST DE BOUVILLE

L'environnement dégagé de ce photomontage situé sur la sortie ouest de Bouville permet d'observer les différentes variantes depuis l'est de la Zone d'Implantation Potentielle.

La variante n°1 se place de part et d'autre du parc autorisé des Prieurés, avec quatre éoliennes à gauche et six à droite. L'implantation de la variante est assez lisible, même si des superpositions de silhouettes apportent un léger brouillage. L'ensemble formé par le parc autorisé des Prieurés et la variante n°1 occupe un angle visuel horizontal très large et renforce la covisibilité avec le hameau de Genarville tout en étant moyennement lisible.

La variante n°2 propose quatre éoliennes de part et d'autre du parc autorisé des Prieurés. Plusieurs superpositions de silhouettes rendent son implantation peu lisible. L'addition de cette variante et du parc autorisé occupe un angle visuel horizontal large et propose une implantation peu lisible. La covisibilité avec la silhouette de Genarville est également renforcée.

La variante n°3 propose quatre éoliennes en extension sur la gauche du parc autorisé des Prieurés, dans une implantation lisible permettant également d'éviter de renforcer la covisibilité directe avec le hameau de Genarville. L'ensemble formé par cette variante et le parc autorisé élargit de manière sensible l'angle visuel horizontal occupé par le motif éolien dans le paysage. Son implantation reste assez lisible.

Même si elle renforce la prégnance du motif éolien, la variante n°3 (retenue) est moins impactante que les deux autres variantes car elle occupe un angle visuel horizontal moindre et propose moins d'éoliennes. Elle est donc ici la moins impactante.

Figure 28 : L'état initial depuis le point de vue n°20

Figure 29 : La variante 1 vue depuis le point de vue n°20

Figure 30 : La variante 2 vue depuis le point de vue n°20

Figure 31 : La variante 3 (retenue) vue depuis le point de vue n°20

LE PHOTOMONTAGE N°43 : DEPUIS L'ENTREE OUEST D'ILLIERS-COMBRAY

Cette simulation visuelle se place à l'ouest d'Illiers-Combray et offre une vue cadrée en surplomb du Site Patrimonial Remarquable et de l'église Saint-Jacques, au nord-ouest de la zone de projet. Le parc autorisé des Prieurés n'est pas perceptible depuis ce lieu.

La variante n°1 est fortement filtrée par les talus bordant la route et par l'église. Néanmoins, deux éoliennes apparaissent très légèrement, en covisibilité indirecte avec l'église Saint-Jacques et en arrière-plan d'Illiers-Combray : l'une à hauteur de nacelle, l'autre via l'extrémité de ses pales.

Une partie de la variante n°2 est également masquée par les talus. Néanmoins, les quatre éoliennes situées dans la zone de projet nord apparaissent tout de même très légèrement sur cette vue. Deux éoliennes superposées se dessinent immédiatement à droite de l'église en covisibilité directe avec celle-ci. Deux autres éoliennes sont également perceptibles au-dessus du bâti, l'une à hauteur de nacelle, l'autre uniquement via l'extrémité de ses pales.

La variante n°3 (retenue) est entièrement masquée par le talus à droite de l'image, les éoliennes sont donc invisibles depuis ce point de vue.

La variante n°3 (retenue) est la moins impactante car elle n'est pas visible depuis ce point d'observation, contrairement aux deux autres variantes.

Figure 32 : L'état initial depuis le point de vue n°43

Figure 33 : La variante 1 vue depuis le point de vue n°43

Figure 34 : Figure 35 : La variante 2 vue depuis le point de vue n°43

Figure 36 : La variante 3 (retenue) vue depuis le point de vue n°43

V.5. LA COMPARAISON PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Tableau 12 : Recommandations et comparaison de variantes

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
Choix d'une implantation s'appuyant sur celle du parc « Les Prieurés »	Les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle pour le projet d'extension se situent de part et d'autre du parc éolien autorisé « Les Prieurés », au nord et au sud. Ce dernier étant organisé sur **deux lignes parallèles** orientées sur un **axe nord /sud**, il est recommandé de les suivre pour rester en cohérence avec celui-ci. Dans le même objectif, il est recommandé d'utiliser un modèle d'éolienne présentant un design et un gabarit similaire à celui du parc autorisé.	Les trois variantes proposent une implantation en cohérence avec celle du parc autorisé « Les Prieurés », dans la continuité des deux lignes parallèles dessinées par celui-ci. Les variantes n°1 et 2 prolongent cette implantation à la fois vers le nord et vers le sud, alors que la variante n°3 la prolonge uniquement vers le sud. Le gabarit d'éolienne envisagé pour la variante n°3 est comparable à celui des éoliennes des Prieurés, celui des variantes n°1 et 2 est légèrement différent. **Toutes les variantes respectent le choix d'une implantation et d'un gabarit s'appuyant sur le parc autorisé.**
Lisibilité du parc éolien dans le paysage	Respecter les mêmes **interdistances homogènes** et suivre les **lignes franches** utilisées par le parc « Les Prieurés ».	La variante n°1 présente des interdistances très homogènes entre éoliennes, particulièrement dans la partie nord, et comparables à celles du parc des Prieurés. Elle s'implante sur les mêmes lignes franches que celui-ci. La variante n°2 propose des distances entre éoliennes assez homogènes, semblables à celles du parc des Prieurés. Son implantation suit également les lignes franches du parc autorisé, même si E6 et E8 semblent légèrement désaxées à la lecture cartographique. La variante n°3 présente également des interdistances assez homogènes, comparables à celles du parc des Prieurés. Son implantation suit globalement les lignes franches du parc autorisé, avec cependant un léger décalage pour E1 et E2. **D'un point de vue cartographique, la variante n°1 semble ici la plus adaptée, car elle présente la plus grande homogénéité en termes de régularité de l'implantation. Néanmoins, d'après les photomontages présentés plus haut, les variantes n°2 et 3 sont aussi acceptables. C'est même la variante n°3 qui apparaît comme la mieux adaptée car elle est la plus lisible sur les simulations visuelles, alors que la variante n°1 est celle qui occasionne le plus d'effets de brouillage.**
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones identifiées comme potentiellement sensibles dans l'état initial pour assurer une **intégration paysagère optimale** dans le contexte particulier de ce territoire (topographie, structures paysagères, acceptabilité du rapport d'échelle, etc.). Les points les plus sensibles ont été relevés aux abords de la ZIP, et concernent notamment les lieux de vie (hameaux proches et bourgs de Saumeray, Charonville, Ermenonville-la-Petite), les axes de circulation (dont l'autoroute A11, la RD 28, la RD 28.1 et la RD 941) et des éléments d'intérêt touristique (en particulier la vallée du Loir et les GR 655 et GR 35 qui l'empruntent).	Les variantes n°1 et n°2 proposent une implantation occupant les deux parties de la zone de projet, avec respectivement 10 et 8 éoliennes. La variante n°3 n'occupe que la partie sud de la Zone d'Implantation Potentielle, avec 4 éoliennes. Par conséquent, les éléments paysagers sensibles proches de la ZIP nord seront moins impactés par cette variante. C'est notamment le cas pour Ermenonville-la-Petite (photomontage n°1) et Charonville (photomontage n°13). Concernant la ZIP sud, les variantes n°2 et 3 semblent équivalentes, la variante n°1 apparaissant comme plus impactante du fait de sa proximité avec la vallée du Loir. D'autre part, le plus faible nombre d'éoliennes de la variante n°3 en réduit la prégnance (photomontages n°7 et 20). **En raison de son implantation plus réduite et resserrée, la variante n°3 est la plus adaptée à cette recommandation.**
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux identifiés comme potentiellement sensibles dans l'état initial, en particulier depuis les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray, situé à proximité immédiate de la Zone d'Implantation Potentielle. Prêter une attention particulière aux visibilité et covisibilités depuis le SPR d'Illiers-Combray, ensemble patrimonial proche du site de projet. La visibilité depuis la cathédrale de Chartres, emblématique du territoire, sera également à étudier.	Au sujet de l'élément patrimonial le plus proche, l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray, toutes les variantes semblent équivalentes, même si les variantes n°2 et 3 présentent un léger avantage car elles sont plus éloignées de l'édifice que la variante n°1. Concernant le SPR d'Illiers-Combray, la variante n°3 est celle qui évite le risque de covisibilité avec le clocher de l'église Saint-Jacques (photomontage n°43). D'autre part, sa plus faible emprise visuelle horizontale et son implantation uniquement dans la ZIP sud lui permettent une prégnance visuelle moindre et un éloignement plus important de ce monument. **La variante n°3 apparaît ici la plus adaptée à cette recommandation.**

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
Prise en compte du contexte éolien et de la problématique des effets cumulés	Étudier l'insertion paysagère du projet vis-à-vis du **contexte éolien.** Analyser les effets cumulés du parc éolien projeté avec les autres parcs du contexte éolien. Porter une attention particulière aux effets cumulés avec le parc Moisson de Beauce I, le plus proche du projet d'extension. Vérifier la bonne articulation paysagère du projet retenu avec les parcs éoliens du territoire.	Concernant l'interaction visuelle avec le parc autorisé des Prieurés , les trois variantes viennent s'insérer en extension de celui-ci, permettant d'éviter le mitage du territoire. D'autre part, elles s'insèrent de manière cohérente en respectant sa logique d'implantation. Du fait de son plus faible nombre d'éoliennes et de son implantation plus localisée, la variante n°3 permet une meilleure lisibilité de l'ensemble qu'elle forme avec le parc autorisé des Prieurés. Le parc autorisé Moisson de Beauce I, le plus proche du projet après Les Prieurés, se trouve au nord de la ZIP nord. Les variantes n°1 et 2 sont présentes à la fois dans la ZIP nord et dans la ZIP sud, alors que la variante n°3 n'occupe que la zone de projet sud. Pour cette raison, la variante n°3, qui est plus éloignée de ce parc construit que les autres variantes, réduit les risques d'effets cumulés. Les risques d'effets cumulés avec les autres parcs du contexte éolien sont peu significatifs en raison de leur éloignement. **La variante n°3 est la proposition qui permet la meilleure insertion du projet dans le contexte éolien.**
Préservation des caractéristiques de la Zone d'Implantation Potentielle	**Préserver** au maximum les **boisements** présents sur la Zone d'Implantation Potentielle. Utiliser autant que possible les **chemins existants** comme chemins d'accès pour l'implantation d'éoliennes.	La variante n°1 présente une éolienne au sein d'un boisement (E2 dans le Bois de Paray) ainsi que deux éoliennes proches de la végétation arborée de la zone de projet (E1 et E9). Elle permet d'utiliser les chemins existants pour la moitié de ses aérogénérateurs (E3, E5, E7, E8, E10). La variante n°2 n'impacte pas les boisements de la zone de projet. Son implantation permet d'accéder à certaines éoliennes par des chemins existants (E5). La variante n°3 n'a pas d'effet sur les boisements de la zone de projet. Toutes les éoliennes de cette variante sont accessibles en réutilisant des chemins existants. **La variante n°3 répond donc le mieux à cette recommandation.**
Prise en compte des risques de covisibilité et du rapport d'échelle	Les deux parties de la Zone d'Implantation Potentielle présentent des risques de covisibilité. La **zone nord** présente un risque de covisibilité depuis le nord-ouest d'Illiers-Combray entre les aérogénérateurs et le clocher de l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray. Dans cette partie de la zone de projet, il est conseillé d'implanter les éoliennes au plus proche des éoliennes autorisées pour minimiser ce phénomène. **La partie sud,** la plus proche de la vallée du Loir, présente de potentielles covisibilités avec celle-ci depuis le coteau sud. Privilégier une implantation en retrait par rapport à la vallée pour limiter la prégnance des éoliennes vis-à-vis de la frange boisée du cours d'eau et veiller à l'acceptabilité de l'intégration paysagère du projet en termes de rapport d'échelle et de lisibilité par rapport à la vallée.	La variante n°1 occupe largement les deux zones de projet. Dans la zone nord, elle occasionne une très légère covisibilité avec le clocher de l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray (photomontage n°43), et dans la zone sud elle rapproche le motif éolien de la vallée du Loir d'après une lecture cartographique. La variante n°2 occupe également les deux zones de projet. Elle privilégie une implantation rapprochée par rapport au parc autorisé des Prieurés, ce qui n'empêche pas une très légère covisibilité avec l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray (photomontage n°43). La variante n°3 occupe uniquement la partie sud de la zone de projet. Elle évite le risque de covisibilité avec l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray (photomontage n°43). **La variante n°3 est ici la plus adaptée, car elle évite les risques de covisibilité avec l'église Saint-Jacques d'Illiers-Combray.**
CONCLUSION	**La variante n°3 se dégage comme étant la plus adaptée sur la majorité des recommandations. Son implantation localisée uniquement dans la zone de projet sud, son gabarit se rapprochant des éoliennes autorisées et son nombre d'éoliennes plus faible que pour les autres variantes lui permettent de minimiser les impacts du projet, notamment aux alentours de la zone d'implantation nord.**	

PARTIE 3 - LES EFFETS DU PROJET

VI. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VI.1. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITE DU PARC EOLIEN

VI.1.1. QUELQUES PRINCIPES POUR MIEUX COMPRENDRE LA PERCEPTION DES EOLIENNES

La perception visuelle que l'on peut avoir d'une éolienne varie en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci.

Plus on s'éloigne du parc éolien, plus la probabilité de voir l'ensemble du parc est importante. Plus on se rapproche, plus l'impact visuel est important mais il est souvent limité, par le relief ou la végétation, à la vue d'une ou deux éoliennes.

Ainsi, le projet doit définir le meilleur parti d'aménagement en fonction des caractéristiques du lieu étudié pour **contribuer à son acceptabilité et à son acceptation.**

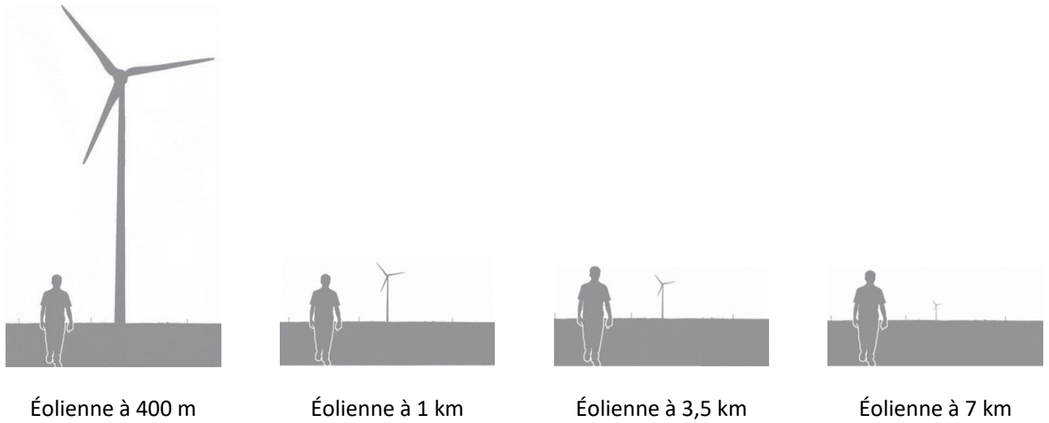

Figure 37 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci [5]

[5] *Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.*

Afin d'évaluer l'impact visuel du projet, la notion de « taille apparente » peut s'avérer utile. Celle-ci correspond à la proportion « occupée » par le parc éolien dans la scène perçue par l'observateur et est illustrée par la figure ci-dessous.

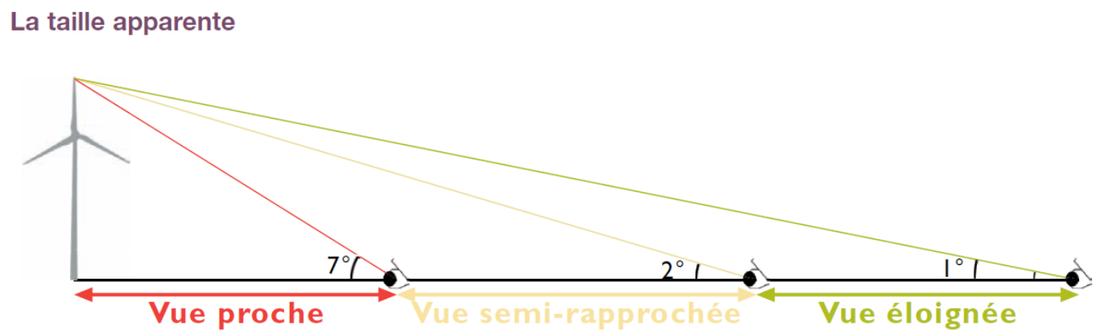

Figure 38 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien[5]

On distingue généralement trois classes de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle,
- Vue semi-rapprochée ou semi-éloignée : l'objet prend une place notoire dans le paysage,
- Vue éloignée : l'objet n'est pas significatif dans le paysage.

VI.1.2. LA REALISATION DE CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Une des principales problématiques paysagères concernant un projet de parc éolien correspond à déterminer d'où celui-ci sera visible, comment il sera perçu, etc. Plusieurs outils existent à cet effet, dont notamment les cartes présentant les zones de visibilité théorique.

La zone de visibilité théorique est la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. L'analyse préalable des zones de visibilité théorique permet de faire un premier tri parmi les points de vue possibles en excluant certains d'entre eux (éoliennes invisibles) ou au contraire en alertant sur des visibilités très lointaines qui ne sont pas soupçonnées au premier abord (Source : *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*, édité par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010).

VI.1.2.1. LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES CARTES DE VISIBILITE

La visibilité du parc éolien est calculée avec le logiciel Wind PRO, à partir d'une analyse spatiale qui tient compte de la topographie, des masques visuels constitués par les grands espaces boisés et des principales structures du maillage bocager, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur.

Le calcul est fait à partir d'un modèle numérique de terrain (MNT), représentation de la topographie d'une zone terrestre créé à partir des données d'altitude de terrain. Ces données d'altitude sont spatialisées sur une grille de maillage régulier carré. Cette donnée est disponible dans la bibliothèque du logiciel Wind PRO.

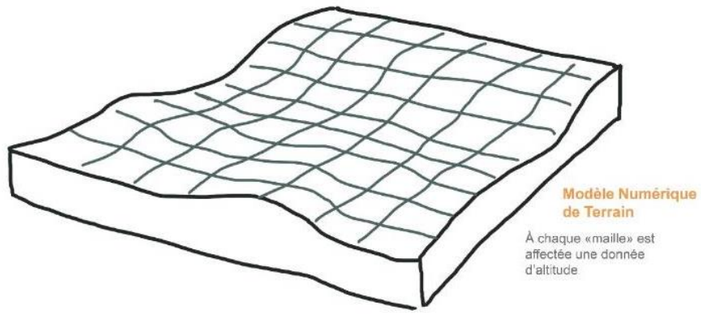

Figure 39 : Schéma d'un modèle numérique de terrain (Source : AEPE, Gingko, 2019)

Les obstacles visuels principaux et les surfaces auxquelles on peut attribuer une hauteur (par exemple : les forêts, les haies, les villages…) peuvent également être inclus dans ce modèle numérique de terrain. Ces données sont préférentiellement issues de la BD TOPO de l'IGN. On obtient alors un MNE (modèle numérique d'élévation) (Cf. schéma ci-après). La hauteur attribuée aux structures végétales est de 10 m, hauteur considérée comme moyenne basse pour des boisements, et de 5 m pour le bâti.

Figure 40 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko, 2019)

Chaque point (ou « carré » de la grille MNT) envoie un « faisceau » vers chaque éolienne. Le calcul se fait idéalement sur 3 hauteurs : la hauteur en bout de pale, la hauteur du moyeu et la hauteur en base de mât. Le module ZVI vérifie si le rayon rencontre un relief, une surface surélevée ou un obstacle, et compte combien de rayons ont atteint leur destination (cf. schéma ci-dessous). Le modèle de calcul peut également tenir compte de l'incurvation de la surface de la terre.

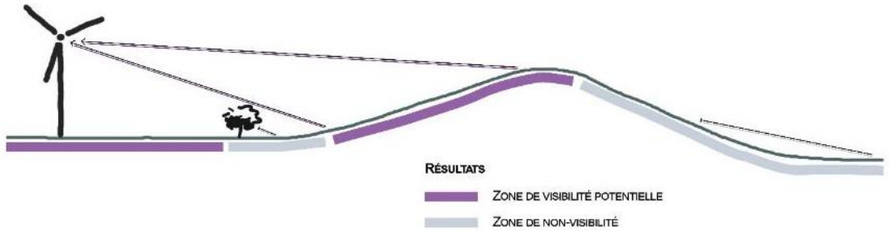

Figure 41 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko, 2019)

Ici, le calcul est effectué avec le gabarit d'éolienne utilisé pour la variante n°3 (retenue). Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Diamètre du rotor : 117 m ;
- Hauteur du mât : 91,5 m ;
- Hauteur en bout de pale : 150 m.

Ce calcul aboutit à un raster ou une couche vecteur géoréférencée montrant tous les points (ou mailles du MNT) du territoire depuis lesquels une ou plusieurs éoliennes sont potentiellement visibles, considérant la structure du relief et les différents masques pris en compte. Les résultats de ce calcul sont cartographiés ci-après.

VI.1.2.2. LES LIMITES DE L'OUTIL « CARTE DE VISIBILITE »

La première limite des cartes de visibilité réside dans la précision des données d'entrée utilisées et de la modélisation elle-même :

- La totalité des masques visuels n'est pas prise en compte : les haies de taille réduite ne sont par exemple pas intégrées au calcul ;
- La résolution de la modélisation correspond à des carrés de 10 m de côté, ce qui ne permet donc pas de porter de conclusion à un niveau extrêmement détaillé ;
- La visibilité des éoliennes est calculée sans prise en compte de la variation du champ visuel selon les individus et les conditions météorologiques. Les cartes réalisées présentent des résultats maximisants puisque l'on se place dans le cas où la météo permettrait une profondeur de champ optimale et que l'acuité visuelle considérée serait parfaite. Par exemple, cet outil présente des cas où l'extrémité des pales est visible depuis des points d'observation distants de 20 km du projet, ce qui est peu probable dans la réalité.

Il convient de garder en tête ces limites tout au long de l'analyse. Les cartes de visibilité doivent être appréhendées davantage comme un outil permettant de déterminer les principaux bassins d'intervisibilité, d'orienter le positionnement des photomontages, etc., et non comme un résultat exact, ferme et définitif. Ce sont les photomontages qui fournissent des éléments d'analyse détaillés permettant de déterminer précisément les effets du projet sur les composantes paysagères du territoire.

VI.1.2.3. L'ANALYSE DES CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Les cartes ci-après présentent les résultats obtenus en différenciant les portions d'éoliennes potentiellement visibles (cf. figure ci-après).

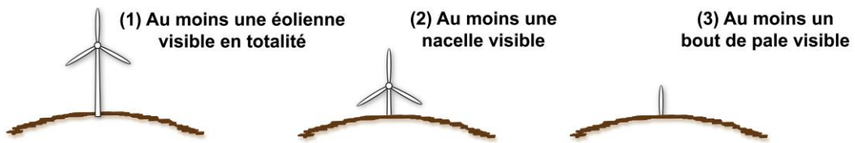

Figure 42 : Les différentes classes de visibilité en fonction de la portion d'éolienne visible

Comme visible sur les cartes pages suivantes, le projet est largement perceptible sur le territoire étudié, en raison de la faible présence de végétation et du relief peu prononcé.

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, la majorité des perceptions correspond à la visibilité d'au moins une éolienne en totalité. Cela s'explique par la proximité du projet et par le faible couvert végétal. Néanmoins, au sud, la ripisylve de la vallée du Loir associée au relief dessine des zones de visibilité partielle (éolienne à hauteur de nacelle, voire seulement des extrémités de pales) et par endroit de petites zones de non-visibilité. Au nord, la succession de bosquets (bois de Paray, bois Valois, bois Moreau) masque également en partie le parc projeté. L'intérieur des hameaux se remarque également par des zones de non-visibilité dues au bâti.

En considérant l'aire d'étude rapprochée, on remarque une variation des types de visibilité selon différents secteurs. Vers l'est et vers l'ouest du projet se dessinent des secteurs où des silhouettes d'éoliennes sont potentiellement visibles en intégralité. Ils correspondent aux points hauts du territoire, depuis lesquels un léger surplomb permet de prendre un peu de hauteur et de voir loin, car les masques visuels sont rares. Ces zones sont cependant relativement fragmentées, et ne représentent pas le type de visibilité le plus souvent rencontré à cette échelle. C'est en effet une visibilité partielle à hauteur de nacelle que l'on rencontre le plus à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est donc la plus répandue sur ce territoire, particulièrement au sein des paysages de la plaine de la Beauce. Des masques visuels permettent cependant d'atténuer les perceptions voire d'occulter totalement le projet. Parmi ceux-ci, on remarque les vallées et leur végétation ripisylve : le Loir à l'ouest et au sud du projet, l'Ozanne encore plus au sud, ainsi que de multiples affluents de ces rivières. Des boisements groupés forment également des filtres visuels conséquents, notamment au sud et à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée. L'autoroute A11, au nord du projet, occulte également la visibilité en direction des éoliennes projetées sur certaines de ses sections aux abords végétalisés.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les zones de visibilité sont de plus en plus morcelées. On ne retrouve quasiment plus de secteurs où les silhouettes des éoliennes sont susceptibles d'être observées en intégralité. La visibilité partielle domine encore ici, et elle semble encore bien présente dans les parties nord-est, sud-est et sud-ouest. De larges zones de non-visibilité se dessinent également, notamment à l'ouest et au sud en raison de boisements importants ainsi qu'au nord grâce au relief et la végétation de la vallée de l'Eure.

Étant donné les limites des résultats des cartes de visibilité, ce sont avant tout les photomontages qui permettent de déterminer précisément les effets du projet sur le paysage du territoire étudié.

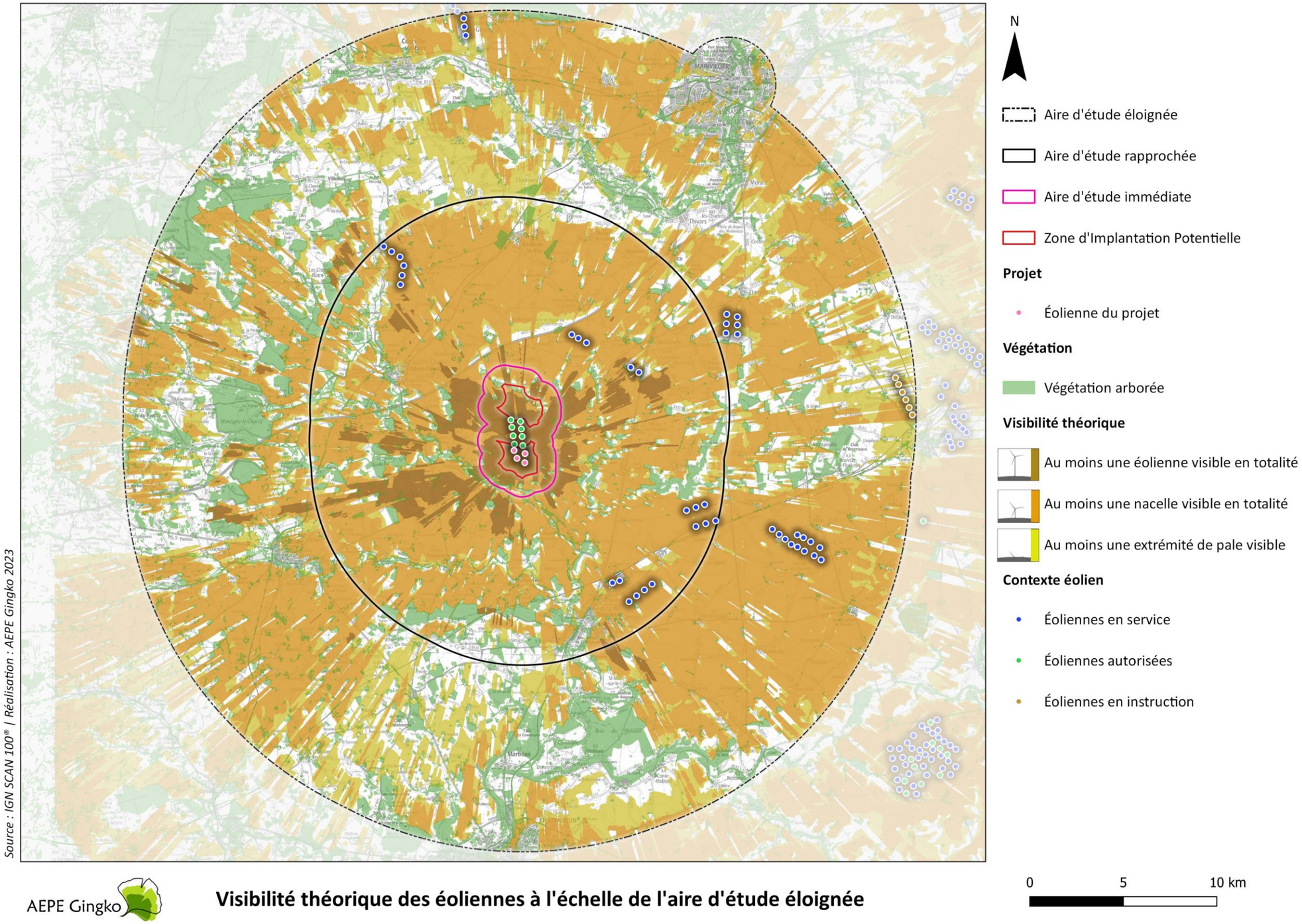

Carte 59 : Visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

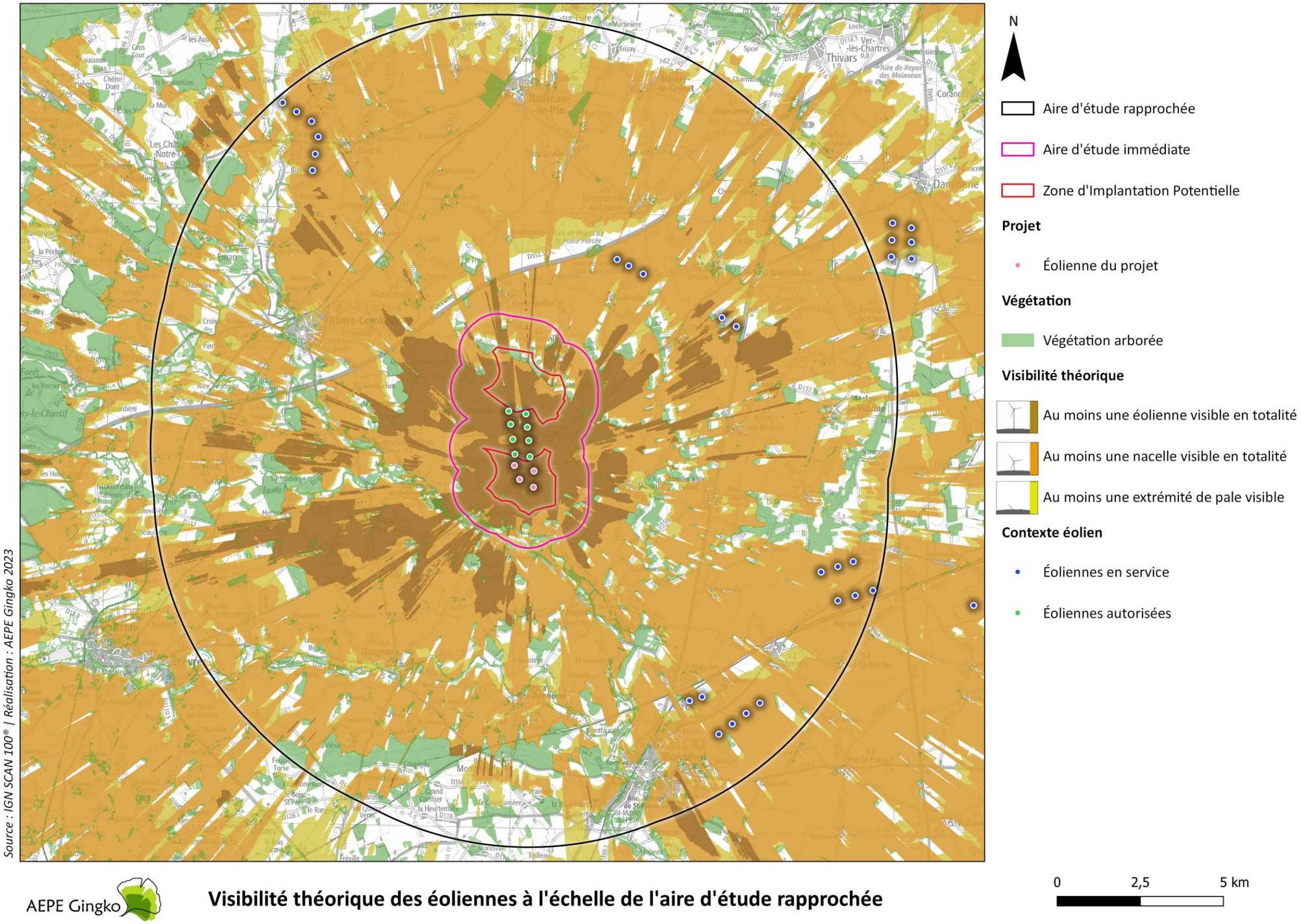

Carte 60 : Visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

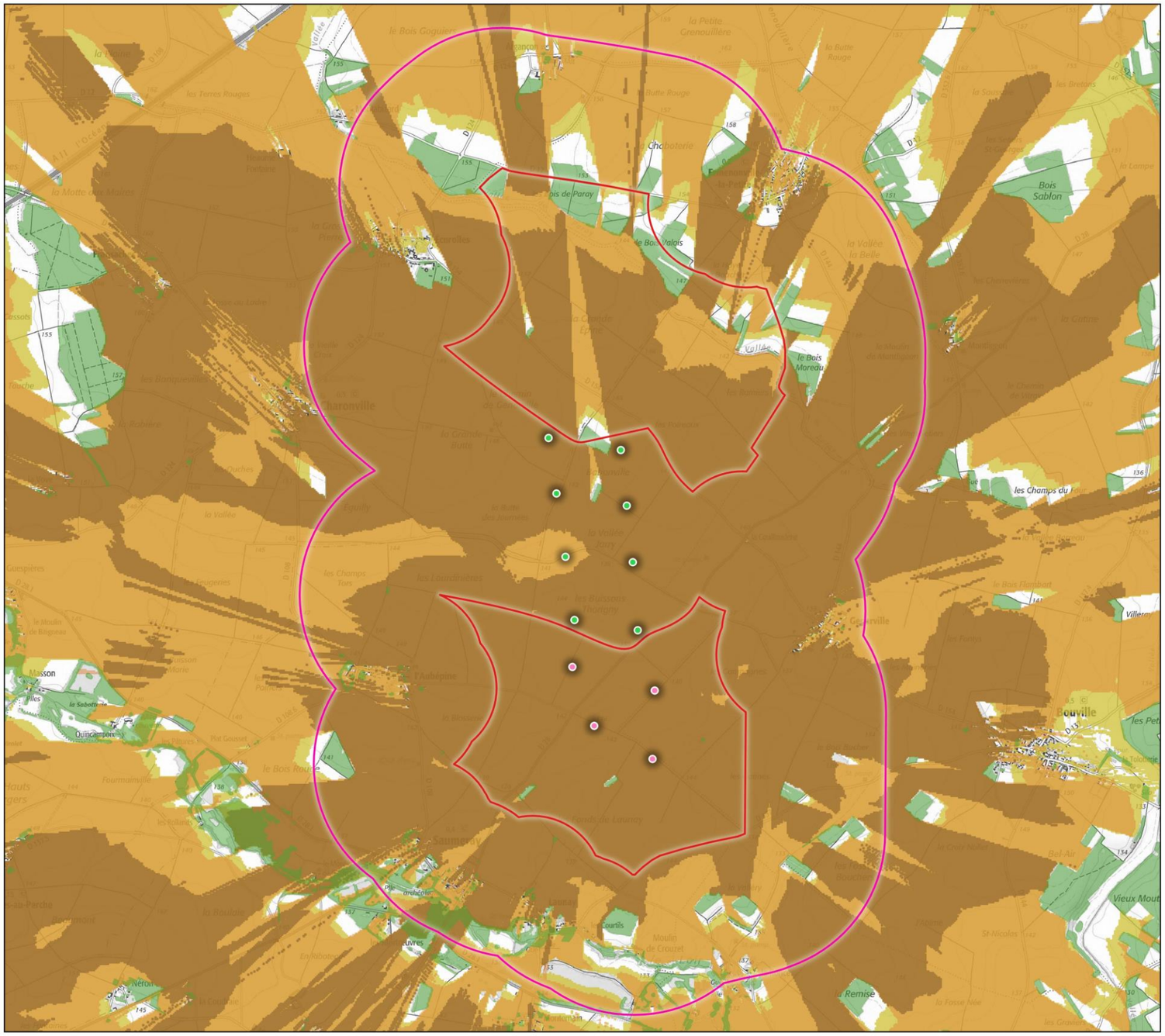

N

Aire d'étude immédiate

Zone d'Implantation Potentielle

Projet

Éolienne du projet

Végétation

Végétation arborée

Visibilité théorique

Au moins une éolienne visible en totalité

Au moins une nacelle visible en totalité

Au moins une extrémité de pale visible

Contexte éolien

Éoliennes autorisées

0 1 2 km

AEPE Gingko

Visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 61 : Visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

VI.2. LA REALISATION DES PHOTOMONTAGES

VI.2.1. LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages ont été réalisés par la société ALTERRIC. Leur réalisation ainsi que leur mise en page dans un cahier de photomontages s'inspirent des recommandations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Un photomontage doit permettre à un observateur de se faire une opinion, aussi précise que possible, de la perception visuelle d'un futur parc éolien dans son environnement. Pour que cette opinion ne soit pas faussée, il est impératif que les photomontages soient réalisés, présentés et observés selon une méthode fondée, précise et rigoureuse.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste suite à l'évaluation des zones à enjeux et sensibilités dans le cadre de l'état initial (ou scénario de référence) paysager. Les points du vue choisis sont en étroite adéquation avec les enjeux paysagers.

Une fois sur le terrain, la localisation réelle peut différer légèrement de la localisation théorique du fait des nombreux masques naturels réduisant la visibilité en direction du futur parc. Une fenêtre de visibilité ou ouverture paysagère est toujours recherchée afin d'obtenir le point de vue « où on voit le plus », correspondant à l'impact le plus fort.

LA REALISATION DES PRISES DE VUE

Les prises de vue doivent refléter l'observation de l'œil humain. Pour cela, le photographe s'inspire notamment des recommandations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Les campagnes de prise de photo sont réalisées de préférence lorsque la visibilité est optimale, par beau temps ou lorsque la visibilité de l'horizon est bien dégagée. Lorsque les enjeux l'obligent, les photographies sont faites en hiver, en l'absence de feuillage.

Les prises de vue sont réalisées de préférence avec le soleil dans le dos pour que les contrastes soient optimaux.

L'appareil photo utilisé est de type Reflex Canon EOS 2000D, doté d'un capteur APS-c (22x15 mm), avec une définition à 24 millions de pixel. La focale normale de l'objectif est de 35mm (équivalent à 50mm sur boitier 24x36), focale restituant la même perspective que la vision humaine. Cet appareil est un matériel semi-professionnel produisant des photos de grande qualité. Il est tout à fait satisfaisant pour les besoins des études paysagères liées aux parcs éoliens. En effet, les prises de vue ne ciblent que le grand paysage dans de bonnes conditions climatiques. Les prises de vue ne cherchent pas une qualité artistique mais simplement à représenter le réel, la vue quotidienne. Ainsi les caractéristiques de cet appareil photo sont tout à fait adaptées voire bien supérieures aux besoins de la photographie de paysage (profondeur de champ importante, plage dynamique moyenne à faible, gestion du bruit).

L'appareil permet de produire des images au format brut (RAW).

Sur le terrain le photographe :

- Place l'appareil photo à hauteur d'individu (entre 1,55m et 1,70m) sur un trépied ;
- Règle la focale de l'objectif sur 35mm (équivalent à 50mm sur boitier 24x36, restituant la perspective de l'«œil humain ») sur les appareils photo numériques de type réflex ;
- Règle la sensibilité ISO, la vitesse d'ouverture, l'ouverture du diaphragme et ajuste l'exposition ; ces réglages sont propres à l'appareil photo et diffèrent en fonction des conditions climatiques ;
- Prend une série de photos visant à réaliser un panoramique à 360° ;
- Note les coordonnées géographiques précises du point de vue, relevées à l'aide d'un GPS ;
- Note les conditions météorologiques, l'heure et l'axe de prise de vue.

LA REALISATION DES PHOTOMONTAGES

Suite à ces prises de vue, des simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage sont réalisées à l'aide du logiciel WindPRO.

Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (Modèle Numérique d'Élévation, IGN).

La série de photos d'environ 3 photos de 40°, est assemblée manuellement de manière à obtenir un panorama représentant un angle horizontal de 120°, tout en conservant la focale originale. Les étapes d'assemblage sont rigoureusement suivies pour que les photos originales ne soient pas déformées et conservent leur proportion. L'assemblage manuel permet de limiter les déformations qu'aurait un panorama pris directement par l'appareil-photo. Ce panorama est ensuite inséré dans le logiciel WindPro pour que celui-ci y simule les éoliennes.

Le logiciel WindPro a ensuite besoin qu'un opérateur humain lui indique manuellement des points de repères géoréférencés sur les photographies pour mieux apprécier où se situeront les éoliennes et qu'elles seront leurs proportions. Cette étape technique s'appelle « le calage du photomontage ». Le logiciel WindPro a besoin de plusieurs points de repère fiables pour s'assurer que la projection des éoliennes ne soit pas erronée. Ainsi, il est difficile pour cette étape technique de ne travailler que sur une seule photographie comme le préconise le Guide de l'étude d'impact (2020). En effet, une seule photo comporte généralement très peu de point de repère fiable. Il est bien plus rigoureux de travailler sur la base de panorama à 120° pour avoir un maximum de points de repère.

Dans certains cas particuliers, lorsque le point de vue est très proche du futur parc, il est même nécessaire de travailler sur un panorama plus large qu'une simple photo, pour que l'entièreté du projet soit simulée sans erreur du logiciel WindPro.

Ces contraintes techniques sont essentielles et déterminent de manière prioritaire le bon placement des éoliennes dans le panorama. L'impact du non-respect des contraintes du logiciel Windpro serait beaucoup plus dommageable qu'une légère déformation due à l'assemblage des 3 photos. En effet, les éoliennes pourraient ne pas avoir les bonnes proportions et/ou mal situées dans les photographies.

Cette technique de calage permet aussi un gain de temps très important pour l'opérateur tout en permettant un rendu de meilleure qualité. Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d'éoliennes d'une hauteur totale de 150 m en bout de pale.

Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées et cet outil permet d'orienter le développement du projet vers l'implantation présentant la meilleure insertion paysagère.

MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Dans le Cahier de photomontages annexé au format A3, la mise en page est au plus proche des préconisations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Choix de la modélisation

Comme préconisé, l'ensemble des photomontages couvrent un angle de 120° (vision humaine binoculaire). Il a été choisi de travailler sur panorama, c'est-à-dire 3 photos à 40° assemblées manuellement entre elles par un opérateur.

Le choix du panorama à 120° découle des contraintes techniques du logiciel WindPro explicitées ci-avant.

Tous les panoramas représentent, malgré tout, les 40° originaux de chaque photographie faisant partie du panorama.

Distance d'observation pour la lecture des photomontages

Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle, une distance orthoscopique est appliquée pour chaque photomontage. Ainsi les photomontages sont dimensionnés de telle manière qu'une distance de lecture orthoscopique de 40 cm entre l'œil et le panorama est nécessaire pour se rendre compte au mieux des proportions. Le lecteur se plaçant à 40 cm du cahier photomontage percevra les éoliennes avec le même rapport d'échelle que s'il se trouvait à l'endroit où a été pris la photographie. Cette technique permet de limiter l'effet d'écrasement que pourrait avoir un panoramique. Le schéma ci-après représente la technique de calcul pour la représentation orthoscopique.

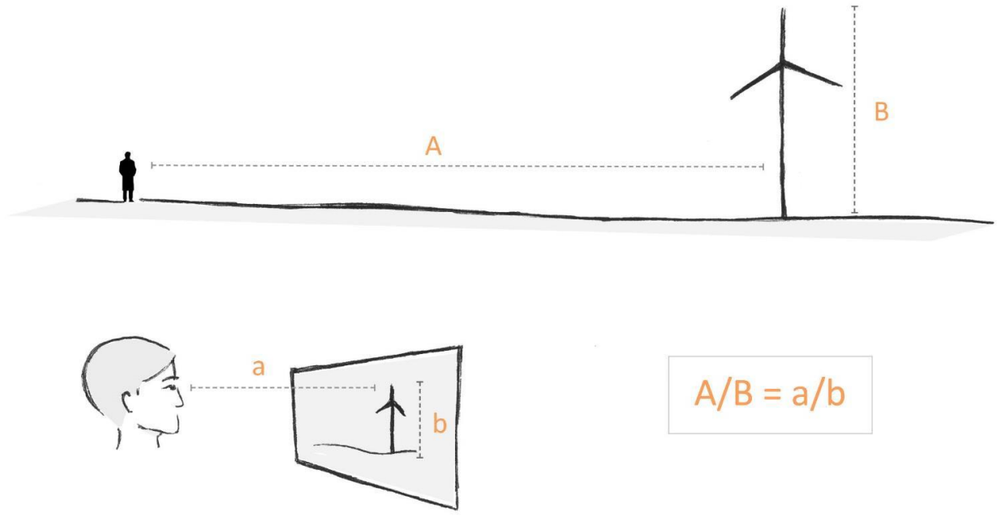

Figure 43 : Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation orthoscopique

Sur la base de ce schéma la hauteur b de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $a/b = A/B$ soit b = (axB)/A

Ainsi, deux planches au format A3 (en vis-à-vis) sont nécessaires pour représenter un panorama. Le panorama est inséré de manière à couvrir quasi entièrement la largeur des deux A3. Il est nécessairement coupé au milieu par la reliure. Cette mise en page est bien plus pratique pour un lecteur que les propositions de mise en page du Guide de l'étude d'impact (2020). Pour rappel, celles-ci sont la mise en page des 3 photographies à 40° (d'un même panorama) au format A4, une photographie par page.

La mise en page sur deux A3 en vis-à-vis permet au lecteur d'apprécier l'entièreté du panorama en une fois sans avoir besoin de tourner les pages. L'appréciation du point de vue n'est donc pas du tout fractionnée, mais entier, comme dans la réalité.

Cette technique permet aussi une économie de page non négligeable. Le nombre de page d'un cahier de photomontages est déjà très exhaustif pour un lecteur (dû aux nombreux photomontages). Il y a un intérêt certain à maintenir sa concentration et lui faciliter la lecture.

Par ailleurs, on pourra remarquer que cette mise en page en 2xA3 permet de présenter chaque 40° avec quasiment la même échelle que s'il était présenté en A4. Si on place une feuille A4 au format paysage sur le photomontage, on remarque que chaque 40° remplit quasiment la feuille.

Ainsi, formellement, la mise en page en 2xA3 est tout aussi rigoureuse et très proche des recommandations du Guide l'étude d'impact (2020) tout en facilitant la lecture.

Mise en page

Pour chacun des points de vue étudiés figure une première planche A3 avec :

- Une fiche technique du point de vue :
  - Les coordonnées GPS et son altitude ;
  - La distance entre l'observateur et la première éolienne visible sur le photomontage ;
  - La date et l'heure ;
  - Le réglage de la focale de l'appareil photo ;
- Une carte dézoomée situant le point de vue par rapport aux aires d'étude et au contexte éolien. Y figure le trait de coupe ainsi que l'angle de prise de vue ;
- Une carte zoomée sur l'environnement immédiat du point de vue. L'angle de prise de vue est plus détaillé et figure en plan l'angle de champs respectif des parties du panorama ;
- Une vue aérienne de l'environnement immédiat du point de vue ;
- Une coupe topographique figurant les éoliennes ;

Une seconde planche A3 (en vis-à-vis de la 1ère) présente :

- Une comparaison AVANT/APRES à l'aide de 2 panoramas à 120° ;
- Un commentaire paysager.

Une troisième et quatrième planche (2xA3 en vis-à-vis) présentent le photomontage AVANT en vue orthoscopique où on peut repérer les 3x40° des photographies constituant le panorama.

Une cinquième et sixième planche (2xA3 en vis-à-vis) présentent le photomontage APRES en vue orthoscopique où on peut repérer les 3x40° des photographies constituant le panorama.

Pour l'ensemble des points de vue, tous les parcs éoliens visibles sont annotés afin de bien les situer.

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Le photomontage s'avère être un outil essentiel car il permet non seulement d'anticiper le nouveau paysage mais aussi d'illustrer et d'évaluer l'impact du projet. Cependant, le photomontage présente certaines limites quant au réalisme du montage de l'image qu'il est important de préciser :

- Absence de cinétique des éoliennes ;
- Déformation liée à la réalisation de panoramas (échelle, texture, couleurs, luminosité et contraste). Il y a nécessairement des différences entre photomontages et œil humain liées aux modes de visualisations et de mécanismes de mise au point différents, optiques ou figuratifs. L'œil bouge et donne une vision binoculaire dynamique que ne peut pas représenter un panorama. De plus, les photomontages biaisent toujours un peu la véritable apparence d'un parc éolien, réduisant les éléments d'arrière-plan comme les éoliennes et au contraire, augmentant la taille du sujet en premier plan ;
- Le choix des meilleurs capteurs et objectifs, aux dimensions spécifiques ne pourront jamais égaler la vision humaine mais seulement s'en approcher ;
- Absence de visualisation des travaux de chantier réalisés et du poste de livraison ;
- Qualité du rendu variable selon l'heure de la prise de vue, le matériel et la saison.

Tout en connaissant leurs limites, les photomontages sont cependant essentiels dans une étude d'impact. Ils sont assez fiables pour donner une perception globale de la vue, c'est à dire la distribution, la position et la taille des éoliennes par rapport au paysage.

VI.2.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

L'analyse paysagère et patrimoniale a permis de cibler et de hiérarchiser les principales sensibilités potentielles liées au projet. En se basant sur ces éléments, ainsi que sur les cartes des zones de visibilité théorique (cf. partie sur la réalisation des cartes de visibilité pour plus de détails), le positionnement des photomontages est défini. Ces derniers auront pour objectif de mesurer l'impact du projet. Leur localisation peut être justifiée par des sensibilités potentielles liées aux axes de communication, aux lieux de vie, au patrimoine et /ou aux effets cumulés (vis-à-vis des autres parcs éoliens – existants ou projetés – par exemple), etc.

Ainsi, les éléments de sensibilité modérée ou forte font ainsi l'objet d'un point de vue. Lorsque plusieurs éléments sont rapprochés, un seul point de vue peut illustrer leur sensibilité groupée. Les éléments faisant l'objet d'une sensibilité inférieure (faible, ou globalement faible et ponctuellement modérée) ne sont généralement pas concernés par un point de vue. Les lieux de vie présentant une sensibilité potentielle globalement faible et ponctuellement modérée ne font donc pas l'objet de photomontages car les vues vers la ZIP depuis les abords de ces bourgs sont peu significatives et ne changent pas l'ambiance paysagère où le motif éolien est déjà souvent perceptible.

Le positionnement des points de vue est établi de manière à trouver des emplacements représentatifs de l'élément illustré et permettant une visibilité maximale sur le parc projeté et ainsi d'étudier l'impact potentiel maximal du projet.

Les cartes ci-après permettent de localiser les emplacements retenus pour la réalisation de photomontages.

Ces photomontages figurent en annexe dans le document intitulé « Cahier de photomontages ». Le lecteur est donc invité à s'y reporter lorsque le texte fait référence au photomontage n°X (X étant le numéro du photomontage considéré).

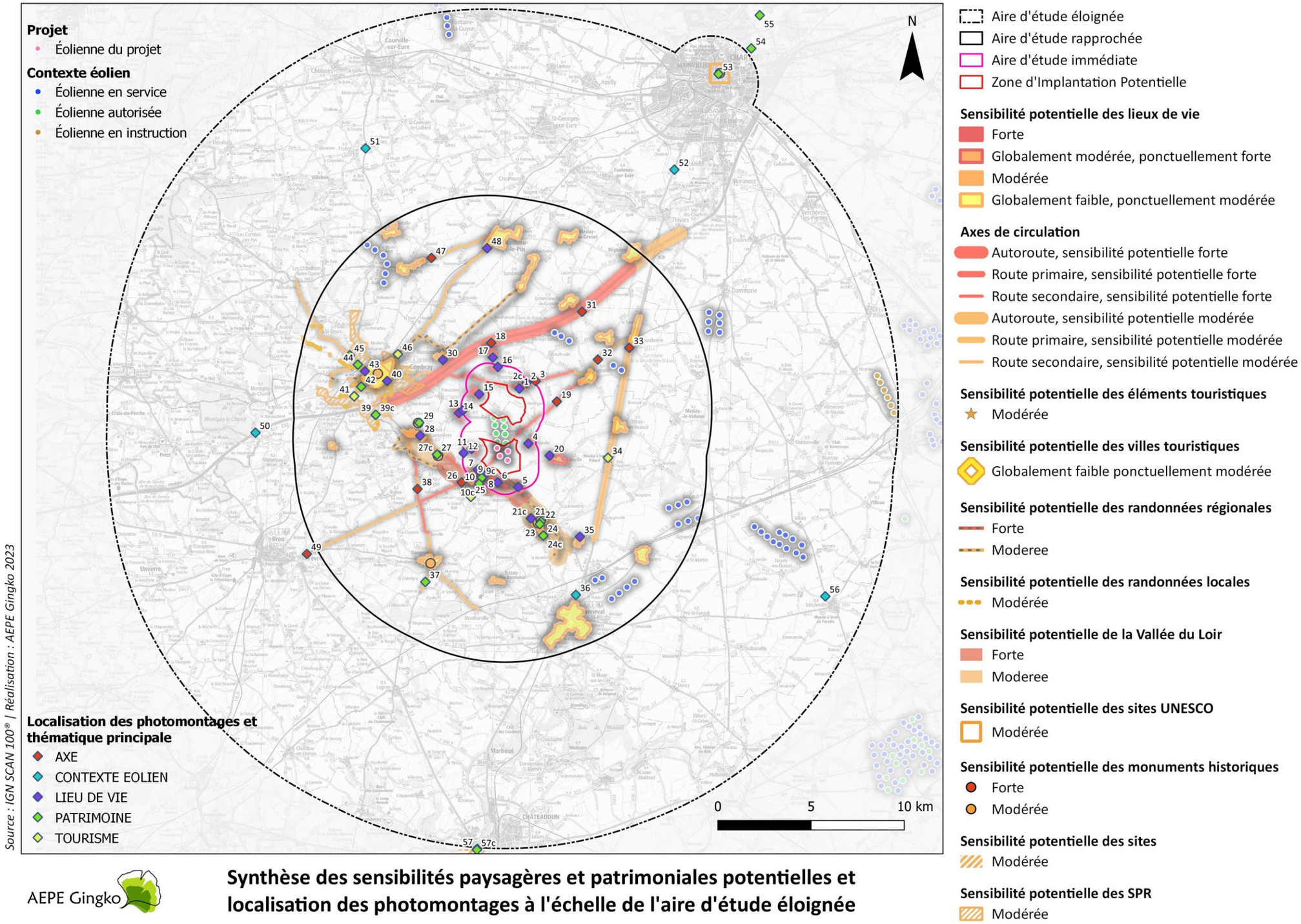

AEPE Gingko

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 62 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

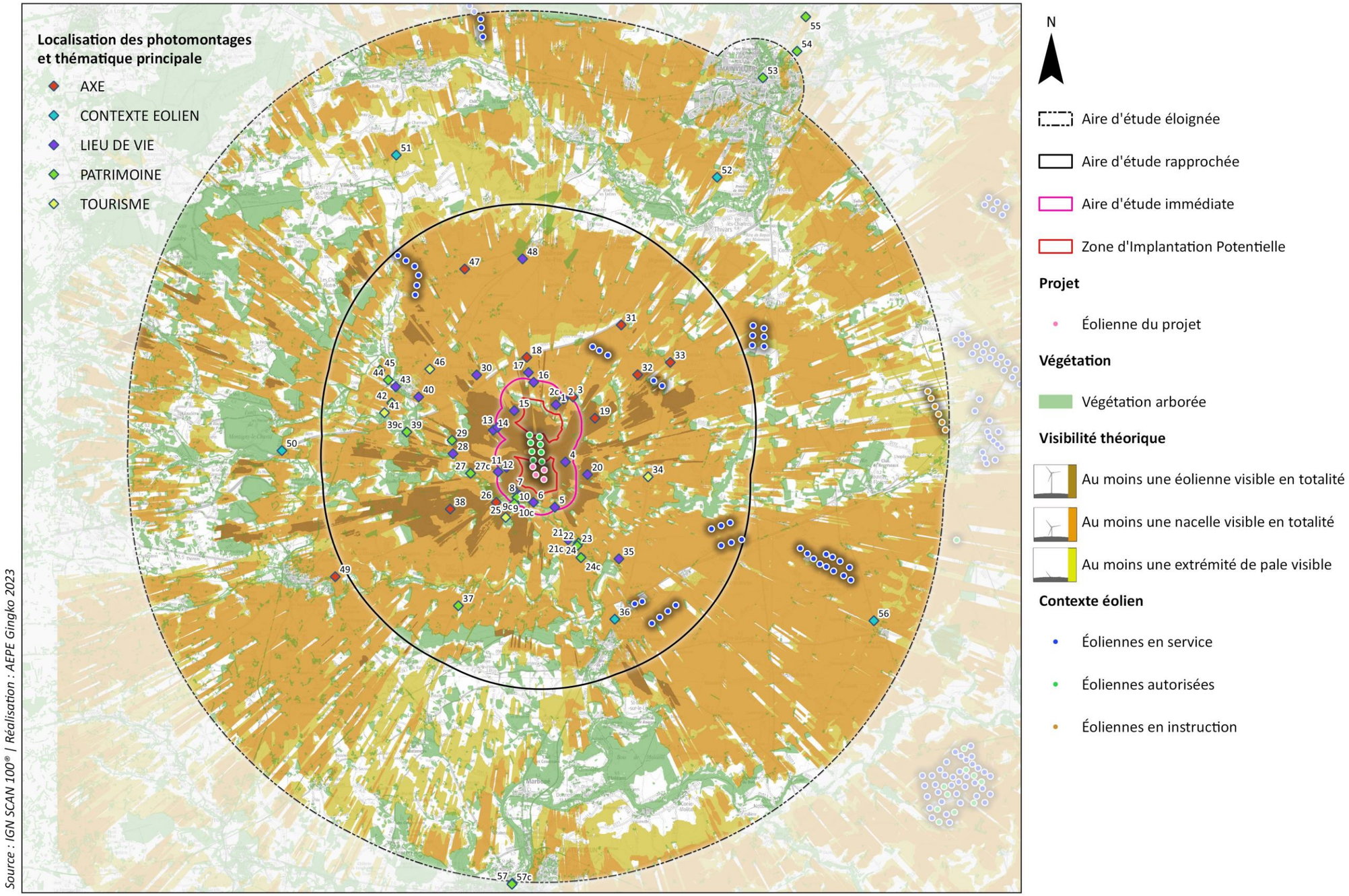

Visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 63 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

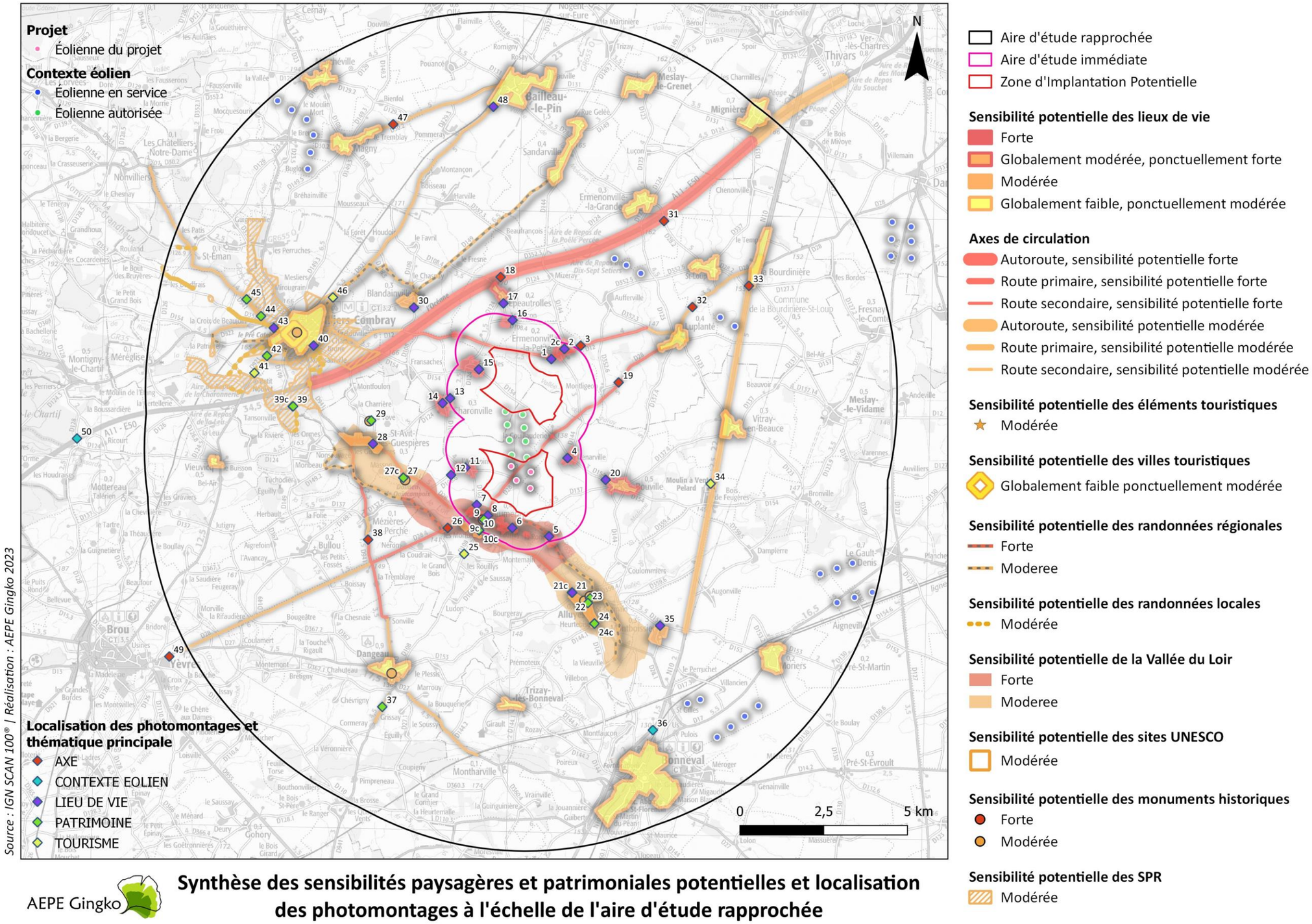

AEPE Gingko

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 64 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

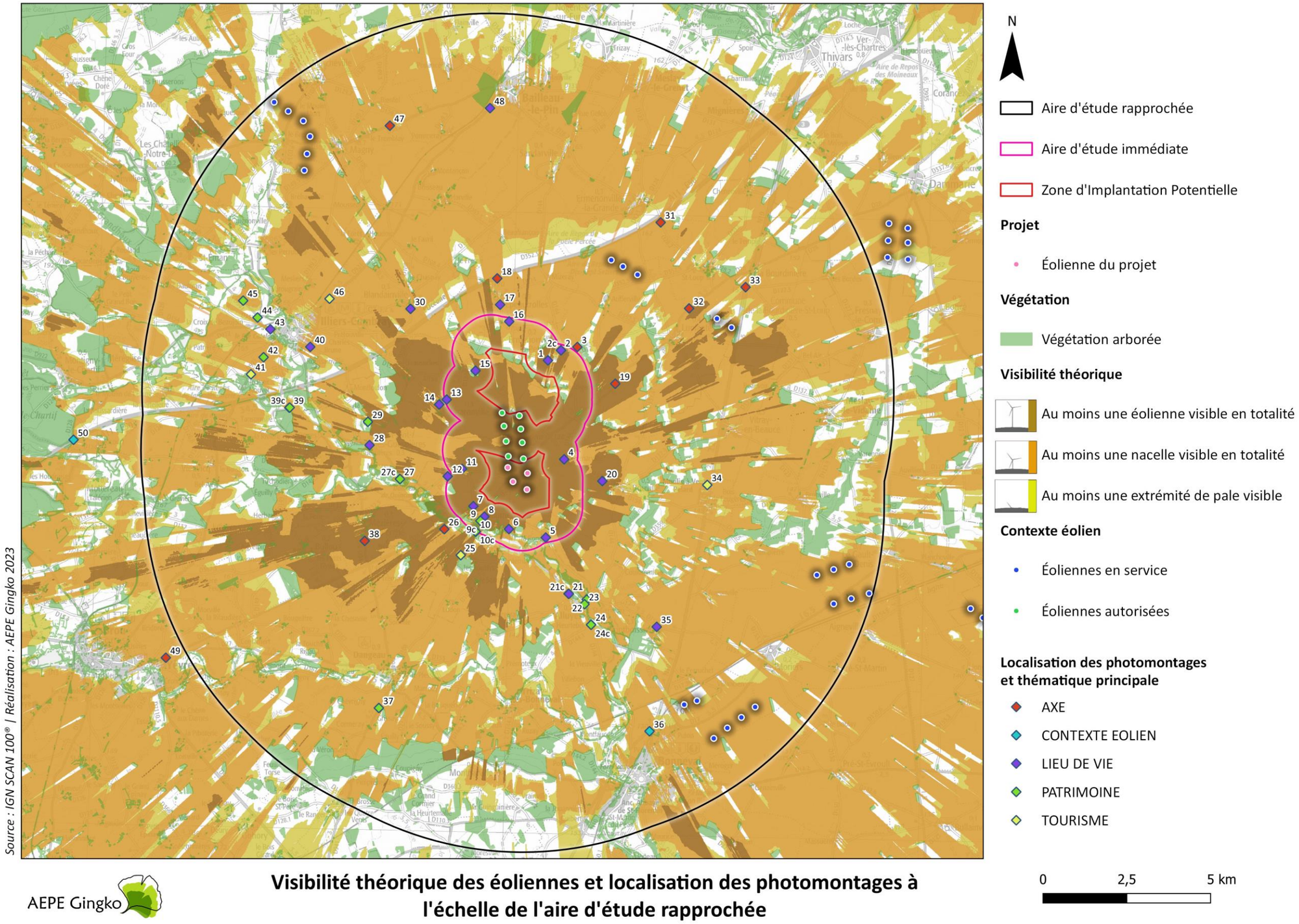

Visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 65 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

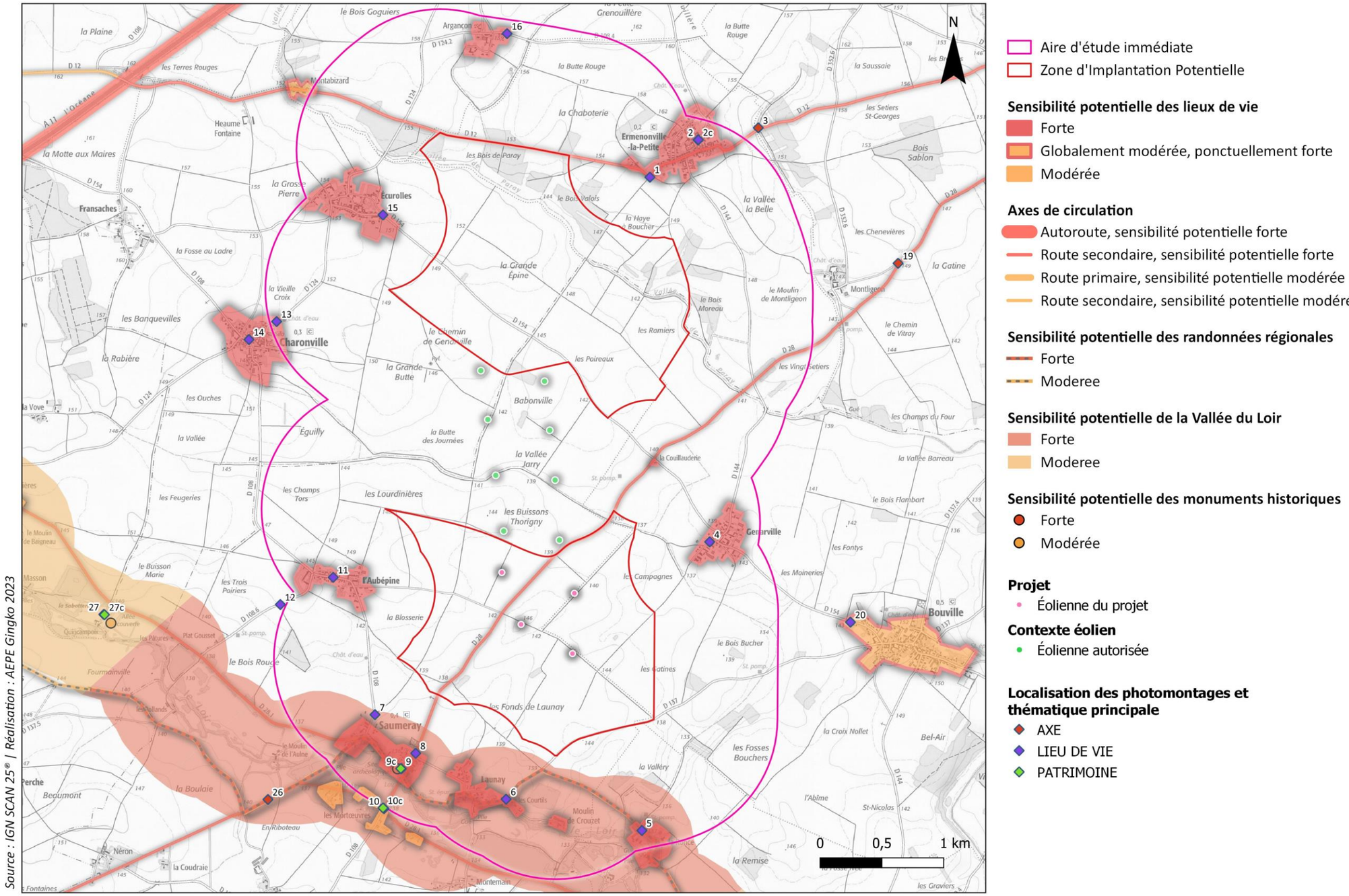

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 66 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

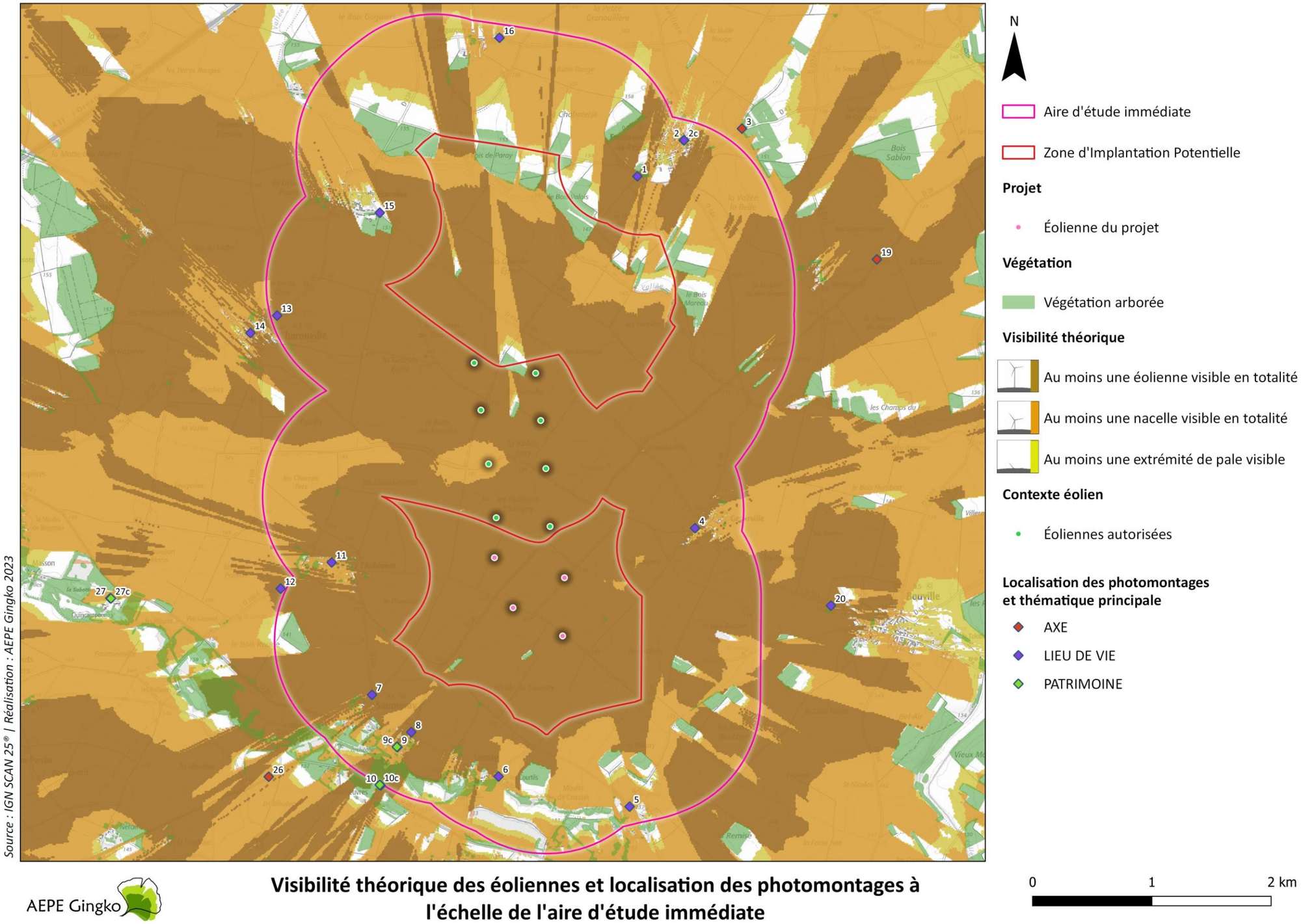

Visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 67 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Tableau 13 : Localisation des photomontages

N°	Motif 1	Motif 2	Commune	Aire d'étude	Localisation	Commentaire	Distance à la ZIP (km)
1	LIEU DE VIE	AXE	ERMENONVILLE-LA-PETITE	IMMEDIATE	Sortie sud d'Ermenonville-la-Petite	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au nord-est du projet	0,5
2	LIEU DE VIE		ERMENONVILLE-LA-PETITE	IMMEDIATE	Centre-bourg d'Ermenonville-la-Petite	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au nord-est du projet	0,8
2c	LIEU DE VIE		ERMENONVILLE-LA-PETITE	IMMEDIATE	Centre-bourg d'Ermenonville-la-Petite	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au nord-est du projet (prise de vue hiver)	0,8
3	AXE	PATRIMOINE	LUPLANTE	RAPPROCHEE	RD 12 à l'est d'Ermenonville-la-Petite	Étude des perceptions depuis la RD 12 à l'est d'Ermenonville-la-Petite	1,1
4	LIEU DE VIE		BOUVILLE	IMMEDIATE	Centre du hameau de Genarville	Étude des perceptions depuis les lieux de vie à l'est du projet	0,6
5	LIEU DE VIE	TOURISME	ALLUYES	IMMEDIATE	Hameau La Ronce	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au sud du projet et depuis le GR 35 - 655	0,8
6	LIEU DE VIE	TOURISME	SAUMERAY	IMMEDIATE	Sortie est du hameau de Launay	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au sud du projet et depuis le GR 35 - 655	0,5
7	LIEU DE VIE	TOURISME	SAUMERAY	IMMEDIATE	Sortie nord de Saumeray	Étude des perceptions depuis les lieux de vie au sud du projet	0,5
8	LIEU DE VIE	AXE	SAUMERAY	IMMEDIATE	Sortie nord-est de Saumeray	Étude des perceptions depuis les lieux de vie au sud du projet	0,5
9	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	SAUMERAY	IMMEDIATE	Abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray	Étude des perceptions depuis les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray (MH)	0,7
9c	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	SAUMERAY	IMMEDIATE	Abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray	Étude des perceptions depuis les abords de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saumeray (MH) (prise de vue hiver)	0,7
10	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	SAUMERAY	RAPPROCHEE	RD 108 au sud de Saumeray	Étude de la covisibilité avec l'église de Saumeray depuis le sud du projet	1,0
10c	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	SAUMERAY	RAPPROCHEE	RD 108 au sud de Saumeray	Étude de la covisibilité avec l'église de Saumeray depuis le sud du projet (prise de vue hiver)	1,0
11	LIEU DE VIE		SAUMERAY	IMMEDIATE	Rue principale du hameau L'Aubépine	Étude de la visibilité depuis les lieux de vie à l'ouest du projet	0,7
12	LIEU DE VIE		SAUMERAY	RAPPROCHEE	RD 108.6 au sud-ouest du hameau de l'Aubépine	Étude de la covisibilité des lieux de vie à l'ouest du projet	1,0
13	LIEU DE VIE		CHARONVILLE	IMMEDIATE	Sortie nord-est de Charonville	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches à l'ouest du projet	0,9
14	LIEU DE VIE		CHARONVILLE	RAPPROCHEE	Centre-bourg de Charonville	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches à l'ouest du projet	1,2
15	LIEU DE VIE		CHARONVILLE	IMMEDIATE	Sortie est du hameau d'Écurolles	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches à l'ouest du projet	0,5
16	LIEU DE VIE		EPEAUTROLLES	IMMEDIATE	Sortie est du hameau d'Argançon	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au nord du projet	0,9
17	LIEU DE VIE		EPEAUTROLLES	RAPPROCHEE	Sortie sud d'Épeautrolles	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches au nord du projet / Covisibilité avec le hameau d'Argançon	1,3
18	AXE	LIEU DE VIE	EPEAUTROLLES	RAPPROCHEE	Abords de l'A11	Étude des perceptions depuis les abords de l'autoroute A11 / Covisibilité avec le bourg d'Épeautrolles	2,1
19	AXE		LUPLANTE	RAPPROCHEE	RD 28 à l'est du hameau de Montligeon	Étude des perceptions depuis la RD 28 à l'est du hameau de Montligeon	1,7
20	LIEU DE VIE		BOUVILLE	RAPPROCHEE	Sortie ouest de Bouville	Étude des perceptions depuis les lieux de vie à l'est du projet	1,6
21	LIEU DE VIE	AXE	ALLUYES	RAPPROCHEE	Sortie nord-ouest d'Alluyes	Étude des perceptions depuis les lieux de vie au sud-est du projet	2,6
21c	LIEU DE VIE	AXE	ALLUYES	RAPPROCHEE	Sortie nord-ouest d'Alluyes	Étude des perceptions depuis les lieux de vie au sud-est du projet (prise de vue hiver)	2,6
22	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ALLUYES	RAPPROCHEE	Abords de l'église Notre-Dame d'Alluyes	Étude des perceptions depuis les abords de l'église Notre-Dame d'Alluyes (MH)	3,0
23	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ALLUYES	RAPPROCHEE	Abords du Château d'Alluyes	Étude des perceptions depuis les abords du château d'Alluyes (MH)	3,1
24	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ALLUYES	RAPPROCHEE	RD 140 au sud d'Alluyes	Étude de la covisibilité avec le donjon du château d'Alluyes (MH) depuis la RD 140 au sud du projet	3,7
24c	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ALLUYES	RAPPROCHEE	RD 140 au sud d'Alluyes	Étude de la covisibilité avec le donjon du château d'Alluyes (MH) depuis la RD 140 au sud du projet (prise de vue hiver)	3,7
25	TOURISME	LIEU DE VIE	SAUMERAY	RAPPROCHEE	RD 108 au sud de Saumeray	Étude de la covisibilité avec la vallée du Loir depuis le sud du projet	1,8
26	AXE	TOURISME	SAUMERAY	RAPPROCHEE	RD 28 au sud-ouest de Saumeray	Étude de la visibilité depuis la RD 28 / GR 35 / GR 655 au sud-ouest du projet	1,6
27	PATRIMOINE		SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	RAPPROCHEE	Abords du dolmen de Quincampoix	Étude des perceptions depuis les abords du dolmen de Quincampoix (MH)	2,4
27c	PATRIMOINE		SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	RAPPROCHEE	Abords du dolmen de Quincampoix	Étude des perceptions depuis les abords du dolmen de Quincampoix (MH) (prise de vue hiver)	2,4
28	LIEU DE VIE	AXE	SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	RAPPROCHEE	Sortie sud-est de Saint-Avit-les-Guespières	Étude des perceptions depuis les lieux de vie proches à l'ouest du projet	3,2

N°	Motif 1	Motif 2	Commune	Aire d'étude	Localisation	Commentaire	Distance à la ZIP (km)
29	PATRIMOINE		SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	RAPPROCHEE	Abords du domaine de Rabestan	Étude des perceptions depuis les abords du domaine de Rabestan (MH)	3,3
30	LIEU DE VIE		BLANDAINVILLE	RAPPROCHEE	Sortie sud de Blandainville	Étude des perceptions depuis le sud du bourg de Blandainville	2,6
31	AXE	CONTEXTE EOLIEN	ERMENONVILLE-LA-GRANDE	RAPPROCHEE	Abords de l'autoroute A11 au sud d'Ermenonville-la-Grande	Étude des perceptions depuis les abords de l'autoroute A11 et des effets cumulés avec le parc éolien "Moisson de Beauce I"	5,6
32	AXE	CONTEXTE EOLIEN	LUPLANTE	RAPPROCHEE	RD 28 au nord-est de Luplanté	Étude des perceptions depuis la RD 28 au nord-est du projet et des effets cumulés avec le parc éolien "Moisson de Beauce I"	4,5
33	AXE	LIEU DE VIE	LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP	RAPPROCHEE	Sortie sud de la Bourdinière sur la RN 10	Étude des perceptions depuis la RN 10 au sud de La Bourdinière et des effets cumulés avec le parc éolien "Moisson de Beauce I"	6,3
34	TOURISME		BOUVILLE	RAPPROCHEE	Abords du Moulin Pelard (élément touristique)	Étude des perceptions depuis les abords du Moulin Pelard, à Bois de Feugères	4,7
35	LIEU DE VIE		MONTBOISSIER	RAPPROCHEE	Sortie nord de Montboissier	Étude des perceptions depuis le nord du bourg de Montboissier	4,8
36	CONTEXTE EOLIEN		BONNEVAL	RAPPROCHEE	Sortie nord-ouest de Bonneval	Étude des effets cumulés avec le parc éolien de Bonneval	7,3
37	PATRIMOINE	AXE	DANGEAU	RAPPROCHEE	RD 941 au sud de Dangeau	Étude de la covisibilité avec l'église de Dangeau au sud-ouest du projet	7,0
38	AXE		DANGEAU	RAPPROCHEE	RD 941 au sud de Mézières-au-Perche	Étude des perceptions depuis la RD 941 au sud-ouest du projet	3,7
39	PATRIMOINE	TOURISME	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	GR 35 a hauteur de Tansonville	Étude des perceptions depuis le SPR d'Illiers-Combray et le GR 35	5,6
39c	PATRIMOINE	TOURISME	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	GR 35 a hauteur de Tansonville	Étude des perceptions depuis le SPR d'Illiers-Combray et le GR 35 (prise de vue hiver)	5,6
40	LIEU DE VIE	PATRIMONE	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Sortie sud-est d'Illiers-Combray	Étude des perceptions depuis la sortie sud-est d'Illiers-Combray / SPR d'Illiers-Combray	5,2
41	TOURISME	PATRIMOINE	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Piste cyclable le long de la RD 921	Étude des perceptions depuis le SPR d'Illiers-Combray et les itinéraires touristiques locaux	6,8
42	PATRIMOINE		ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Entrée sud-ouest d'Illiers-Combray	Étude de la covisibilité du bourg et de l'église d'Illiers-Combray	6,5
43	LIEU DE VIE	PATRIMOINE	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Entrée ouest d'Illiers-Combray	Étude de la covisibilité du bourg et de l'église d'Illiers-Combray	6,6
44	PATRIMOINE		ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Entrée ouest d'Illiers-Combray	Étude de la covisibilité du bourg et de l'église d'Illiers-Combray	6,9
45	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	RD941 au nord-ouest d'Illiers-Combray	Étude des covisibilités avec la silhouette du clocher de l'église d'Illiers-Combray (MH)	7,4
46	TOURISME	PATRIMOINE	ILLIERS-COMBRAY	RAPPROCHEE	Sortie nord-est d'Illiers-Combray, SPR et Véloscénie	Étude des perceptions depuis la RD 921 au nord-est d'Illiers-Combray, dans le périmètre du SPR et sur le tracé de la Véloscénie	4,9
47	AXE		MAGNY	RAPPROCHEE	Sortie est de Le Tremblay sur la RD 30.2	Étude des perceptions depuis la RD 30.2 à l'est de Le Tremblay	7,3
48	LIEU DE VIE	AXE	BAILLEAU-LE-PIN	RAPPROCHEE	Sortie sud-ouest de Bailleau-le-Pin	Étude des perceptions depuis les lieux de vie au nord du projet	7,2
49	AXE		YEVRES	ELOIGNEE	RD 28 au nord-est de Brou	Étude des perceptions lointaines depuis la RD 28 au nord-est de Brou	10,6
50	CONTEXTE EOLIEN	AXE	MONTIGNY-LE-CHARTIF	ELOIGNEE	Pont sur l'A11 à hauteur du hameau du Moulin d'Ezanville	Étude des effets cumulés avec les parcs éoliens depuis l'ouest du territoire étudié	12,0
51	CONTEXTE EOLIEN		FRUNCE	ELOIGNEE	RD 23 à l'est de Fruncé	Étude des effets cumulés avec le parc éolien de Marcheville	14,1
52	CONTEXTE EOLIEN	PATRIMOINE	BARJOUVILLE	ELOIGNEE	RD 910 à hauteur de Barjouville	Étude des effets cumulés avec le parc éolien de Dammarie et le parc de Moisson de Beauce I	14,6
53	PATRIMOINE		CHARTRES	ELOIGNEE	Tour nord de la cathédrale de Chartres	Étude des perceptions lointaines depuis la tour nord de la cathédrale de Chartres au nord-est du projet	20,2
54	PATRIMOINE		CHAMPHOL	ELOIGNEE	Nord de Chartres	Étude des covisbilités avec la silhouette de la cathédrale de Chartres	22,3
55	PATRIMOINE		SAINT-PREST	ELOIGNEE	RD 6 au nord de Chartres	Étude des covisibilités avec la silhouette de la cathédrale de Chartres	24,0
56	CONTEXTE EOLIEN		SANCHEVILLE	ELOIGNEE	Sortie nord-ouest de Sancheville sur la RD 935	Étude des effets cumulés avec les parcs éoliens au sud-est du projet	17,7
57	PATRIMOINE		CHATEAUDUN	ELOIGNEE	Terrasse du château	Étude des visibilités depuis la terrasse du château	20,1
57c	PATRIMOINE		CHATEAUDUN	ELOIGNEE	Chemin de ronde du château	Étude des visibilités depuis le chemin de ronde du château (prise de vue hiver)	20,1